



LE MBONGUI

PROJET
D'UN NOUVEAU SYSTEME POLITIQUE,
INSTITUTIONNEL ET ECONOMIQUE
EN VUE DE LA RENAISSANCE
DU CONGO BRAZZAVILLE

Dialogue d'initiation

entre

un Mwènè et son fils, futur Mfumu A Nsiè

« Mon fils ! Lorsque tu auras été consacré, si quelqu'un dans le village vient à t'injurier et te défier, que feras-tu ? » Demande le Mwènè père.

« Evidemment, je mobiliserai mes ébanigui et édzuanis (griots et guerriers) et j'irai régler son compte moi-même », répond le futur Mfumu A Nsiè.

« Insensé ! », rétorque le Mwènè. « En allant t'exhiber de la sorte, tu perdras ta crédibilité et ton autorité en sera diminuée. Au contraire, garde ton calme et fais preuve d'une grande patience. Laisse-le dans ses attitudes. Ne voyant aucune réaction de ta part, il prendra le culot de venir t'injurier en passant sur la route de ta maison ; puis, un jour, il poussera la porte de ton enclos de Mfumu et rentrera pour te braver.

Alors, accueille-le avec de l'eau et de la cola (accueil fraternel), et, dis-lui : « La table est servie pour nous deux depuis longtemps, le vin de palme risque de perdre de son arôme ; Viens, mange et bois. » Pendant qu'il mange, tu gardes silence. Après le repas, lorsqu'il aura roté, demande-lui alors l'objet de sa contestation. La contestation aura cessé et la paix sera revenue. Patience, compréhension et noblesse de cœur du chef, telles sont tes armes pour la paix intérieure de la principauté.

Ton pouvoir de chef grandira par ta noblesse de cœur, et, avec toute naissance d'enfant dans la contrée ; il diminuera par toute férocité de ta part, et, avec la mort de tout habitant de la même contrée. Ne pense pas que ce soient les arbres et les herbes qui peuvent accroître ton autorité. »

Leçons de sagesse du Pouvoir bantou

Lexique du Mbongui

Boboto : paix, non-violence, l'ouverture aux autres humains.

Comté : entité fédérée du territoire du Mbongui Congo.

Ebanigui : griot

Edzuani : guerrier traditionnel

Ebongo : à l'origine, ce mot désigne un village où tout un chacun peut élire domicile nonobstant sa tribu. Dans le système mbongui, il dénomme le conseil économique et social fédéré.

Kani : juge traditionnel bantou, lequel fait autorité par la justesse et la sagesse de ses décisions. Dans le système mbongui, kani désigne chacun des quinze ministres fédéraux qui doivent se distinguer par la rigueur, la justesse et la sagesse de leur être et agir pour le bien commun. Par extension, il peut être usité dans le langage courant à l'endroit des ministres fédérés.

Kulutu : il signifie l'homme ayant de l'âge ; il définit en outre la qualité de grand frère dans la société, qui lui confère respect et considération. Kulutu suppose un homme accompli. Utilisé dans le système mbongui, il est le titre des membres du Grand conseil de la capitale fédérale Biayenda.

Likélemba : à l'origine, ce mot signifie, en langue lingala, une tontine. Il désigne, dans le système mbongui, le conseil économique et social fédéral.

Mbongui : Case commune construite au centre du village traditionnel bantou

Mbongui Congo : la Case commune Congo = la Nation congolaise

Mbongui économique : l'économie solidaire.

Mbongui A Congo : Instance suprême du Mbongui Congo (Sénat spécifique)

Mbongui citoyen : assemblée délibérative des habitants d'une localité ou d'un territoire (exemples : mbongui du village, mbongui du district, mbongui de commune).

Mbongui agricole : politique agricole du Mbongui Congo

Mfumum : le titre du chef dans la communauté bantoue

MFUMU A CONGO : CHEF DU CONGO. Ce titre dénote de la noblesse du Chef suprême du Mbongui Congo.

Montagne sainte ou Montagne Biayenda : montagne située à Djiri (environs de Brazzaville), où le Cardinal Biayenda Emile a été assassiné en 1977. La procédure de sa béatification est en cours.

Mwanzi : balai fait de tiges à palmier, symbole de la sagesse de la parole pour les obélas (maîtres de la parole) dans la tradition de la chefferie bantoue.

Mwé : titre de grande noblesse dans le peuple vili du Congo, employé ici pour qualifier la noblesse du chef du gouvernement.

Mwéné : titre de grande noblesse dans les peuples mbochi et téké. Il désigne uniquement dans le système mbongui les membres permanents du Mbongui National.

NZAMBE : nom propre de Dieu dans la culture bantoue au Congo.

Obéla : Grand maître de la parole dans la tradition bantoue au Congo. Il dirige le tribunal traditionnel. Il est maître de céans dans les sessions des chefs traditionnels bantous.

Otwéré : Session solennelle des chefs traditionnels mbochis. (Otwéré, Mgr B. Gassongo, éditions Les Lianes 10.3.79). Ce mot désigne ici la session solennelle du Mbongui National et, par extension, l'ensemble des us et règles régissant le comportement des Mwénés du Mbongui National.

Systeme politique Mbongui : régime dans lequel tout le Peuple (c'est-à-dire tous les peuples traditionnels et tous les citoyens, hommes et femmes) exerce la souveraineté dans un esprit de consensus et de solidarité.

Village mbongui : village centre devant être doté de structures modernes tels le centre médical, l'école, un marché, un mbongui (à l'image du mbongui traditionnel).

Introduction

Depuis la rupture du consensus national, consensus obtenu grâce à la Conférence nationale, mais remis en cause par les guerres civiles successives de 1993 à 2001, le Congo s'est engagé dans une impasse. L'unité et le développement du Congo sont plutôt compromis. D'aucuns sont même pessimistes sur la survie de notre État. Tout ceci nous frappe au commencement du 21^e siècle. Nous sommes convaincus de ce que la manière dont le Congo va aborder le premier quart de ce siècle sera déterminante pour la suite.

En effet, depuis une quinzaine d'années, l'Afrique avance et devient économiquement plus attractive sur le marché mondial. Dans quarante ans, elle sera peuplée de plus de deux milliards d'habitants et pèsera alors sur l'échiquier international. Des pays, dans cette Afrique qui gagne, s'organisent pour y jouer un rôle clé. Pendant ce temps, le Congo Brazzaville, qui pourtant dispose de richesses naturelles et financières considérables, piétine de la mal gouvernance. Son tissu social reste lézardé suite aux diverses guerres civiles et aux assassinats ; l'incurie économique plonge la majorité de la population dans la pauvreté.

La Conférence nationale de 1991 nous a montré la meilleure voie pour réconcilier le Peuple avec lui-même et avec Dieu, à savoir la voie du dialogue et du consensus. Elle a défini trois commandements, fondement moral du Congo nouveau : tu ne mentiras pas, tu ne voleras pas, tu ne tueras pas. Cependant, la Conférence nationale n'a eu ni la sérénité ni la lucidité nécessaire pour remettre en cause nos vues paralysantes sur l'essence et l'organisation de notre Nation. Ceci explique les déboires subies après et qui persistent. Le Congo reste ainsi confronté à sept défis majeurs:

1. Une organisation spatiale du Congo qui pollue la géopolitique congolaise depuis l'accession de notre pays à l'indépendance. L'organisation territoriale de l'Etat sous-tend et perpétue la division du pays en nord/sud, et, fonde ainsi les stratégies rivales des différents acteurs politiques. Le Congo est ainsi confronté à un défi majeur, celui de l'unité nationale.

2. Une peur malade du phénomène ethnique, peur qui consacre l'Etat du type jacobin et a même servi à justifier l'existence de maintes dictatures. Les faiblesses de la gouvernance au Congo, relevées dans le mauvais fonctionnement des institutions publiques trouvent, en réalité, leur origine dans la structuration organique, sociale et territoriale même de l'Etat. A la diversité sociale, ethnique et territoriale des peuples du bassin congolais, le colonisateur français avait opposé et imposé, à pas forcés, la centralisation excessive et l'uniformisation sociale par le biais d'un Etat de type jacobin. L'Etat indépendant congolais continue à poursuivre fondamentalement la même logique, en contradiction avec l'essence bantoue-autochtone de la société. La logique jacobine s'est accentuée sous le règne des régimes marxistes depuis 1963. Le retour au régime multipartiste en 1991 n'a pas fondamentalement changé la donne. En effet, les mêmes gouvernants des régimes marxistes continuent à perpétuer les mêmes pratiques en dépit de leur rhétorique démocratique.

3. Un constant aveuglement à construire un Etat monstre dont la tête, Brazzaville, et le poumon, Pointe Noire (menacée à terme d'essoufflement pétrolier), ne cessent de grossir démesurément, et, dont le reste du corps, l'hinterland, continue à s'atrophier. Les deux villes représentent 56% de la population du Congo et ne bénéficient pas d'une véritable politique d'urbanisme et d'assainissement. Le taux général d'urbanisation du pays est de 62,5% et ne cesse de croître. Les diverses politiques de décentralisation mises en place pour endiguer l'exode rural ont largement échoué.

4. Un reniement de nos propres cultures et valeurs, même dans leur essence la plus saine, et une désorganisation de nos propres systèmes d'organisation politique et sociale. Nous nous sommes déculturés, aspirés par une fausse copie des valeurs institutionnelles et morales de l'Occident. Ainsi la démocratie instituée dans nos lois fondamentales, proclamée dans tous les discours politiques, n'est vécue qu'en surface. Elle n'a été ni digérée ni « inculturée ».

5. Une économie extravertie. L'économie du Congo est devenue très dépendante de la production pétrolière ; le pétrole en est devenu le cœur

depuis les années 70. Sa contribution au PIB nominal a évolué de 15% dans les années 70, à 68% en 2008, et 64,3% en 2011. L'économie congolaise est

ainsi exposée à la volatilité des revenus pétroliers et à l'érosion de sa compétitivité. Au demeurant l'économie pétrolière et celle hors pétrole ne s'agencent que très peu.

6. Une pauvreté devenue endémique. Malgré les taux de croissance économique élevés de cette décennie, la pauvreté ne recule pas sensiblement. Par contre, on note la constitution d'une petite classe moyenne, plutôt factice, dont les revenus proviennent d'une répartition inégale et partisane des revenus pétroliers. L'enquête crédible sur les ménages de 2005 (Ecom 2005) fait ressortir un taux de chômage de 33,5% (DSRP 2008-2010, p.52). Elle révèle que 50,7% de la population congolaise vit au-dessous du seuil de pauvreté (idem, p.15).

Le Document de Stratégie pour la Croissance, l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté (DSCERP 2012 – 2016) semble attester d'une réduction de cette pauvreté, laquelle aurait baissé de 50,7% en 2005 à 44% en 2009. Pourtant, des événements à large impact social très négatif militent, au contraire, pour son aggravation. On peut citer, entre autres, l'explosion de l'armement des forces armées en Mars 2012, laquelle explosion a détruit une grande partie des quartiers de Mpila, Ouenzé et Talangai à Brazzaville, ainsi que les récurrentes érosions et inondations dans les grandes villes qui engloutissent des nombreuses habitations.

7. Une jeunesse abandonnée à son triste sort. Cette jeunesse constitue, pourtant, la majorité de la population ; en effet, près de deux tiers de cette population, soit 62%, ont moins de 25 ans. Le taux d'accroissement moyen annuel est de 3% pour une population congolaise actuelle de 4.000.000. Le chômage affecte beaucoup plus cette population jeune. Selon la définition de l'OIT, 25% de la population âgée de 15 à 29 ans est sans emploi. Avec une définition plus large qui inclut les demandeurs d'emploi découragés, le taux de chômage des jeunes grimpe à 42%. On remarque que, dans toutes les révoltes et guerres civiles congolaises, cette jeunesse vouée au chômage joue le rôle de fer de lance. La situation actuelle de chômage massif des jeunes combinée avec une certaine explosion démographique (à la dimension du Congo, cela s'entend) fait courir de très grands risques au Congo.

Ces sept défis sont majeurs et obligent à concevoir et conduire un renouveau du vivre ensemble congolais. Tel est le prix de notre survie en tant que communauté unie par un destin, celui d'un développement intégral et

harmonieux. Pour aller à sa renaissance, le Congo doit agir concomitamment dans deux directions :

- Se réapproprier sa civilisation bantoue-autochtone dans son essence et ses valeurs les plus nobles. En effet, la crise profonde que vit le Congo est d'abord culturelle.
- S'inspirer des acquis politiques, sociaux, économiques et technologiques les plus positifs dans le monde pour faire évoluer dynamiquement sa société.

Ce renouveau engage autant le système politique et l'organisation de l'Etat, que la gestion économique.

I. LE SYSTEME MBONGUI

Cinquante-sept ans après l'indépendance, le rêve de l'unité et du développement continue à s'éloigner. À défaut de trouver dans le système actuel un cadre institutionnel favorable au dialogue loyal, direct, productif et unificateur, les peuples du Congo ont entretenu entre eux, depuis l'indépendance, des rapports souvent tendus, quelques fois violents.

La "Nation congolaise" actuelle entretient l'illusion d'une unique relation et d'une communication directe entre la nation et le citoyen congolais. Cette communication directe et interpersonnelle est, en partie, une sérieuse entorse des valeurs bantoues du groupe. Le citoyen congolais, par sa liaison directe avec l'État, n'est pas pour autant mieux protégé que dans un système représentatif. Au demeurant, que ce soit pour le vote démocratique ou pour l'ascension de l'individu sur le plan national, cette liaison directe est occultée au profit de réseaux ethniques et familiaux. Le système institutionnel congolais actuel désarticule l'organisation sociale traditionnelle pour laisser place à un désordre social, une véritable anarchie où ne prévalent que deux valeurs pour l'appropriation du pouvoir, à savoir la détention d'un diplôme et/ou, le plus souvent, l'usage de la force armée.

La noble ambition d'aller à la renaissance du Congo exige, entre autres conditions, le renouveau de la pensée politique et mieux du système politique. Le système politique que nous proposons se construit autour de l'idée du rassemblement « Mbongui ».

Le Mbongui était, dans la presque totalité des villages traditionnels congolais, la case commune, construite par tous les habitants au centre du village, où les « anciens » comme les jeunes se retrouvaient pour partager leurs histoires, leur connaissance de la contrée et du monde, la nourriture aussi. Le vivre en commun au Mbongui se caractérisait par le respect de l'autre, l'échange du savoir, le partage de l'avoir et l'accueil de l'étranger. Le Mbongui était l'âme du village.

Le nouveau système Mbongui fonde l'idée selon laquelle le Mbongui Congo est la Case commune des congolais, la Nation congolaise.

Le Mbongui devient l'Âme du vivre ensemble de tous les peuples traditionnels et de tous les citoyens congolais, hommes et femmes. Il fédère toutes les énergies humaines de l'ensemble congolais vers le mieux-être de chacun et de tous ; il est « tout en un ». En tant qu'Âme du Congo nouveau, il ne vit que par le souffle de chacun et de tous : « il est un par et en tous ». La mort d'un Congolais l'affaiblit, la naissance d'un enfant congolais ou même la naturalisation congolaise d'un étranger le vivifie.

L'idée du Mbongui, Case commune des Congolais, disqualifie ainsi les exclusions, élimine les barrières, institue la non-violence et "la palabre " comme système structurant les relations entre ses membres.

Le principe du Mbongui, case commune des Congolais, met l'accent sur l'apport vital de chaque élément constitutif et représente l'antithèse même de l'alternative de démembrement.

La vie du Mbongui Congo, case commune des Congolais, oblige un effort quotidien et constant : l'aujourd'hui du vivre en commun. Ce vivre en commun, tout en étant toujours actuel, se projette dans le demain du mieux vivre de chacun et de tous, et devient en même temps un idéal permanent.

Ce nouveau système proposé repose sur cinq idées maîtresses :

- a. Réconcilier le Congo avec lui-même, en responsabilisant le Congo moderne et le Congo bantou-autochtone traditionnel par le biais du Mbongui A Congo, instance suprême de la Nation, véritable temple de la sagesse africaine en général et de la sagesse congolaise en particulier ;
- b. Instituer, conformément aux traditions, à la mentalité et à la spiritualité congolaises, un Mfumu A Congo qui symbolise l'UNITE du Congo, règne, mais ne gouverne pas ;
- c. Gouverner le Congo selon les normes démocratiques modernes, acquis de la civilisation et de l'évolution du monde, tout en faisant prévaloir le consensus participatif, mode traditionnel bantou-autochtone de gestion des hommes ; Donner à la femme congolaise les moyens d'une participation réelle à la gouvernance du Congo ;

d. Respecter la personnalité des entités humaines congolaises en reconnaissant que toutes sont la richesse de NZAMBE :

Donner aux Comtés territoriaux et aux Comtés urbains la capacité réelle de s'autogouverner, de faire face à leur responsabilité devant l'histoire nationale ;

Favoriser l'implication des communautés de base dans les décisions touchant à leur vie quotidienne.

e. Recadrer l'expression politique citoyenne dans un système qui garantisse la liberté politique, la participation citoyenne, l'unité et la solidarité des peuples du Congo, la non-violence et la vie du Mbongui Congo.

Ces cinq idées maîtresses du système Mbongui sont mises en exergue dans le Code de l'alliance, véritable pacte national. Le système Mbongui induit une nouvelle approche au plan institutionnel et territorial, le Mbongui fédéral, au plan économique, le Mbongui économique (l'Économie solidaire), et au plan des relations internationales, Boboto (l'ouverture au monde).

I.1.

LE CODE DE L'ALLIANCE

NOUS, peuples du Congo

Remercions infiniment

NZAMBE, NOTRE PERE

De nous avoir confié le Congo, notre pays.

Nous le louons pour cette Grâce. Nous lui demandons **PARDON** de nos divisions, de notre manque d'amour, de notre manque de confiance en lui. Nous demandons aussi pardon à nos ancêtres.

Confiants désormais dans l'AMOUR de NZAMBE,
Conscients de notre avenir,
Sous le regard bienveillant de NZAMBE et de nos ancêtres,
Nous nous **tournons les uns vers les autres**

et

Concluons cette **ALLIANCE DU CONGO NOUVEAU.**

Article 1.

NZAMBE est PERE de la Nation «**CONGO** », des peuples du Congo, de tous les Congolais.

Article 2.

Les peuples du Congo sont indissolublement unis dans le Mbongui Congo, Case Commune des peuples du Congo et de tous les Congolais, hommes et femmes.

Article 3.

L'Homme, mystère inscrit au creux de la main de Nzambé, est la Valeur suprême dans le Mbongui Congo. La peine de mort est ainsi abolie.

Article 4.

Bomoko, Kisalu, Kosalisana (Unité, Travail, Solidarité) sont les trois principes du Mbongui Congo.

Article 5.

Les peuples unis du Congo instituent le Mbongui A Congo, instance de leur représentation et Instance suprême du Mbongui Congo. Il fonctionne selon le modèle authentique congolais de la parole donnée et du consensus.

Article 6.

Les peuples unis du Congo proclament le « **Boboto** », (la non-violence), comme mode de fonctionnement interne du Mbongui Congo et comme mode de ses relations avec les autres Nations.

Conformément aux traditions congolaises, **Le Mbongui Congo est fédéral**. L'entité territoriale fédérée est le Comté, qui dispose d'une large autonomie.

Au niveau fédéral, toutes les institutions ne doivent se prévaloir que des trois valeurs-socle du Mbongui Congo à savoir l'unité, le travail et la solidarité, (**Bomoko, Kisalu, Kosalisana**) à l'exclusion de toute obédience politicienne et de tout sectarisme.

Tout congolais a la liberté de circuler, de s'installer, de commercer partout sur le territoire du Mbongui Congo. Il jouit partout des mêmes droits et devoirs.

Article 7.

Le Mbongui A Congo établit, conformément aux coutumes et aux rites traditionnels congolais, **Mfumum A Congo**.

Mfumum A Congo représente le Mbongui Congo. Il est garant de l'Unité nationale, de l'intégrité du territoire du Congo. Il est le Magistrat suprême et le Chef des Armées. La justice est rendue de manière indépendante par le pouvoir judiciaire.

Mfumum A Congo n'exerce pas de pouvoir exécutif, excepté dans les matières précisées par le Code de l'Alliance et les lois constitutionnelles. Il accorde une attention particulière aux plus faibles et aux plus démunis, aux handicapés. C'est le rôle particulièrement noble du Mfumum A Congo.

Article 8.

Le Parlement fédéral exerce le pouvoir législatif et contrôle la gestion gouvernementale. Toutefois, pour les lois constitutionnelles, il fait des propositions au Mbongui A Congo qui dispose du pouvoir en la matière.

Le Parlement fédéral peut être dissout par Mfumu A Congo, s'il porte atteinte aux principes fondamentaux du Mbongui Congo définis par le Code de l'alliance et les lois constitutionnelles. Il en est de même pour les Assemblées fédérées.

Le Mwé, chef du gouvernement fédéral, exerce le pouvoir exécutif, excepté dans les matières réservées au Mfumu A Congo. Il est élu par le parlement fédéral et investi par ordonnance du Mfumu A Congo. Le Mwé compose le gouvernement en tenant compte de la représentation territoriale et après accord définitif du Mbongui A Congo.

Le gouvernement fédéral est responsable devant le Parlement fédéral. Celui-ci ne peut le démettre que dans les délais prescrits par la loi constitutionnelle, excepté les cas de flagrance. Le gouvernement doit rendre régulièrement compte de son activité au Mfumu A Congo.

Article 9.

Le domaine public, le Mbongui, représente la Case commune de tous les Congolais qui en sont solidairement propriétaires. Il est inaliénable.

Toutes les richesses nationales publiques sont gérées en toute légalité et en toute transparence.

Les richesses minières, pétrolières, hydrauliques et forestières sont un don de Nzambé, légué par nos ancêtres. Elles sont, en tant que propriété de la Nation, gérées par l'Etat fédéral. Leur exploitation est soumise à un contrôle rigoureux. L'utilisation du produit de leur exploitation est déterminée selon une clé publique de répartition.

Toute gestion de richesses nationales engage la responsabilité pleine et entière du gestionnaire.

Article 10.

Les associations politiques et autres participent à la formation à la responsabilité des Congolais au niveau de la base, c'est-à-dire des villages, communes, provinces et comtés. Ils contribuent, en outre, à la gestion de la chose publique par le biais de l'action de leurs membres, hommes et femmes, au sein des assemblées fédérées.

Toute association qui encourage des actions violentes, ou (fait gravissime) met en place une milice et/ou se trouve à l'initiative d'une guerre civile, doit être dissout. Il en est de même de toute association qui incite au séparatisme territorial.

Les scrutins électoraux ont lieu en toute équité et transparence sous la direction d'un organisme indépendant composé essentiellement des membres de la société civile. Les recours sont de la compétence de l'autorité judiciaire.

Les dispositions du Code de L'Alliance sont complétées par les lois constitutionnelles.

I.2. LE PACTE DE LA NATION CONGOLAISE : LE CODE DE L'ALLIANCE

Pour susciter l'adhésion de tous les peuples du Congo et recoudre le fil de la trame de notre propre évolution, il faut subroger le traité de Mfumu Oko avec De Brazza, souvent qualifié d'unique, par un pacte national, fort, porteur et ouvert, **le Code de l'alliance**.

Le Congo actuel se compose de plusieurs entités territoriales anciennes (Royaumes de Mbé, Loango, Kongo, Principauté d'Amaya, chefferies Mbochi, Bomitaba, Autochtones et autres). Cette diversité est notre richesse. Notre pays est multiethnique, multiculturel. Il est un bel arc-en-ciel.

Vouloir susciter l'adhésion de tous et recoudre le fil de la trame de notre évolution, c'est s'obliger à respecter la personnalité de chacun tout en fédérant ces entités dans des ensembles humains assez cohérents.

a. De l'organisation de l'espace territorial

Notre pays est meurtri, souvent endeuillé par une prétendue division en Nord/Sud. La haine s'enracine et gagne toujours plus de cœurs blessés par tant d'assassinats, de crimes économiques et de misère.

Tirant les leçons de notre histoire, nous suggérons la création de 4 (quatre) Comtés territoriaux :

Comté Nabemba : Cuvette centrale, Sangha, Likouala

Comté Amaya : Lékoumou, Cuvette-Ouest, Plateaux

Comté Loufoulakari : Pool, Bouenza

Comté Mayombe : Niari, Kouilou

Une armature urbaine repose sur 23 pôles urbains :

- Deux Comtés urbains, métropoles de référence : Brazzaville et Pointe-Noire ;

- Douze communes fédérées : Ouesso, Impfondo, Owando, Djambala, Sibiti, Ewo, Madingou, Kinkala, Mouyondzi, Dolisie, Mossendjo, Hinda.

- Huit communes d'équilibre : Nkayi, Mindouli, Gamboma, Mossaka et Lékéty (les deux nœuds naturels d'éclatement du réseau transport centre), Divénié, Madingou Kayes, Bétou ;
- Une ville nouvelle, **Biayenda, capitale fédérale** en raison de sa vocation particulière et de son rôle fédérateur, et, dont le statut est spécifique.

Chacun des 4 Comtés territoriaux présente la caractéristique de cohérence humaine susceptible d'être le levier du développement. En effet, le développement est intimement lié à une maîtrise et à une meilleure articulation de l'espace national. L'idée du comté lutte contre la tendance actuelle à l'émiettement du pays et la tendance suicidaire de la division du Congo en nord et sud.

La création des quatre entités fédérées, dénommées comtés, respecte la configuration territoriale des cinq grands ensembles naturels du Congo. Ceux-ci sont décrits par le projet du schéma national d'aménagement du territoire d'octobre 2004, à savoir : la frange côtière, les forêts du sud Congo, un vaste ensemble central à vocation agricole, les pâturages de l'ouest des plateaux, la grande zone forêt du nord Congo. Il faut relever le rôle essentiel du fleuve Congo, véritable colonne vertébrale de notre pays. Le schéma national d'aménagement du territoire congolais précise les zones d'aménagement et les perspectives de l'intégration sous-régionale, qui seront le soubassement du travail des « Ebongo » et du « Likélemba ». (Schéma national d'aménagement du territoire, octobre 2004, pp. 61-82)

À ces quatre comtés, il faut ajouter les villes de Brazzaville et Pointe-Noire qui ont le statut de comtés urbains. Cette même idée de cohérence humaine sous-tend la reconnaissance de douze communes fédérées et la création de huit communes d'équilibre, qui seront les lieux privilégiés de brassage et de syncrétisme culturel.

Consécutivement à la mise en place de ces comtés, le principe-socle du Mbongui Congo est le suivant : Tout congolais a la liberté de circuler, de s'installer, de commercer partout sur le territoire du Mbongui Congo. Il y jouit, nonobstant son origine traditionnelle congolaise ou autre, de tous les droits, avantages et devoirs. Ce principe-socle est inviolable et hautement garanti par le Mbongui Congo. Sa violation par tout citoyen ou tout groupe expose les présumés coupables à de lourdes sanctions civiles et pénales.

Ce bouleversement de la géostratégie économique et politique du Congo se révèle une véritable révolution. En effet, le « cœur géopolitique » du Congo

s'assimile, jusqu'à nos jours, au « couple géographique nord/sud ». Toutes les luttes s'y cristallisent. Tous les regroupements politiques les plus importants se font et se défont autour de ce cœur. La nouvelle configuration géostratégique proposée transforme profondément ce cœur. La plus grande résistance au changement viendra des lobbies politiques actuels dont le jeu politique s'en trouvera bouleversé.

Cette mutation territoriale s'opérera dans un délai maximum de 5 ans. Elle passera par la phase de mise en commun des programmes économiques, des actions de sensibilisation, de travail concerté des organes de décision, d'administration des différentes entités régionales, sous le contrôle d'un chargé de mission fédéral. Chaque Comté reste libre d'accélérer le mouvement de son intégration avant le délai fixé.

À cette révolution spatiale doit correspondre un corollaire politique, notamment une nouvelle configuration de l'espace politique.

b. De l'organisation de l'espace politique

Dès 1946, se sont créés des partis politiques congolais, et, leur influence n'a cessé de s'avérer nocive pour la nation congolaise. En effet, ils restent les ferments et les acteurs indémodables des diverses guerres civiles congolaises, minant très profondément l'unité nationale.

En outre, ces partis politiques ont largement échoué dans leur rôle de formation de citoyens. En effet, très peu de congolais sont à même de comprendre, assimiler et critiquer objectivement leurs divers programmes et visions politiques. Au surplus, lesdits partis politiques ne conçoivent que rarement leur propre vision politique sinon que pérorer sur des copies de visions et programmes étrangers, le plus souvent inadaptés pour le Congo.

L'objectif politique du Mbongui Congo est d'amener les associations politiques :

- à redéfinir pour chacune une vision sereine et constructive de la nation congolaise sans laquelle leur propre existence est compromise ;
- à redonner priorité à la formation de leurs militants de base ;
- à redescendre à la base pour conscientiser les congolais sur leur vision politique respective ;
- à participer aux élections comtoises pour la victoire de leurs idées.

Il reste entendu qu'au niveau des institutions fédérales, toute obédience politicienne ou tout sectarisme est strictement exclu.

La question des élections reste préoccupante. Elles sont la cause principale des désaccords, des divisions et des conflits armés. Afin de rendre les élections des assemblées fédérées justes, équitables et transparentes, celles-ci seront organisées par un organisme indépendant, composé essentiellement par des membres de la société civile.

La corruption s'étant généralisée dans tout le système électoral congolais, il s'agit de réglementer strictement ce domaine. Les recours resteront de la compétence de l'autorité judiciaire.

La nouvelle organisation territoriale et sociopolitique vise à fédérer, de manière cohérente, l'espace congolais et ses forces pour un renouveau du vivre ensemble, plus paisible et plus porteur. Dans cette perspective, les nouveaux ensembles territoriaux, les comtés, doivent pouvoir développer leur capacité de s'assumer et d'assumer l'essor commun, l'essor national. Conformément aux traditions congolaises de gestion de territoire (Royaumes de Mbé, Loango, Kongo, Principauté d'Amaya et autres), **l'option choisie est celle du fédéralisme sui generis.**

II. LE FÉDÉRALISME CONGOLAIS

II.1. L'Expression de l'Unité, de la diversité, et de la responsabilité dans le Mbongui Congo

Redonner la chance au Congo, c'est accepter de fédérer ses provinces, leur donner la capacité de s'autogouverner dans le cadre d'un fédéralisme porteur et ouvert. Nous devons éviter de transposer au niveau fédéré les conflits nationaux sanglants. À cette fin, la participation des partis politiques au système de gestion des comtés doit être tempérée par celle des autorités traditionnelles, des confessions religieuses et des associations de développement.

Le fédéralisme décomplexera les relations des peuples congolais. Il nous apprendra à respecter et à accepter les autres peuples ethniques tels qu'ils sont et non pas tels que nous les voulons. Cette culture d'ouverture préparera les Congolais aux regroupements interétatiques qui marqueront l'Afrique dans le second quart du 21e siècle.

Le fédéralisme sui generis du Mbongui Congo institue une règle fondamentale et incontournable, celle de la représentation des femmes dans toutes les instances représentatives et au gouvernement à hauteur de 30% minimum, exception faite du Mbongui A Congo en raison de son essence spécifique.

a. Le MBONGUI A CONGO

Lieu du dialogue loyal des peuples congolais,
Expression de l'Unité et de la diversité de la Nation

L'expression de la diversité doit converger d'avec celle de l'unité. L'Unité nationale n'est pas une notion théorique, mais un fait à construire. Dans l'approche actuelle de la Nation congolaise, on fait fi de la construction africaine du groupe pour mettre en exergue la seule individualité citoyenne.

L'unité du Congo impose de prendre en charge la diversité des peuples ethniques non seulement à la base de l'édifice national par le fédéralisme, mais aussi au sommet de la Nation par la mise en place du Mbongui A

Congo, instance suprême de la Nation congolaise. Il est l'expression même du nouveau pacte national.

Le Mbongui A Congo garantira l'unité et la solidarité nationales. Il mettra en exergue les valeurs cardinales de la Nation congolaise à savoir l'écoute, le dialogue, le consensus, la morale publique et privée des dirigeants publics congolais. Il sera composé des autorités traditionnelles, des représentants des grands corps de l'État et des confessions religieuses (cf. Annexe1). Il est le pouvoir constituant, avec la possibilité de recours à la procédure référendaire.

b. MFUMU A CONGO

Il se trouve logique que le Chef de la Nation, MFumu A Congo, soit issu du Mbongui A Congo, et établi par lui. Il représente la nation. Il tire sa légitimité des pouvoirs ancestraux, de l'État et de l'autorité morale religieuse. Il est intronisé selon les rites anciens et religieux. Il fait serment sur la Bible.

MFumu A Congo est garant de l'unité de la Nation et de l'intégrité territoriale. Il est le chef suprême des armées. En tant que magistrat suprême, il garantit l'indépendance de la magistrature.

MFumu A Congo n'exerce pas de pouvoir exécutif, excepté dans les matières ci-après précisées et reconnues par le Code de l'Alliance et les lois constitutionnelles. Il agit, dans ce cas, par ordonnance.

Mfumu A Congo investit par ordonnance le chancelier fédéral (le Mwé), suite à son élection par le parlement fédéral; il investit, toujours par ordonnance, les gouverneurs des comtés. Mfumu A Congo élève aux hauts emplois militaires et nomme les hauts magistrats sur proposition du Conseil supérieur de la magistrature. Il nomme aussi les ambassadeurs et les envoyés extraordinaires auprès des puissances étrangères et des organisations internationales sur proposition du Mwé. Les ambassadeurs et les envoyés extraordinaires étrangers sont accrédités auprès de lui.

Il promulgue les lois et traités dans les vingt jours qui suivent la transmission qui lui est faite, soit par le bureau du parlement fédéral soit par le bureau du Mbongui A Congo selon la nature de la loi. En cas de réserve de sa part, il saisit la cour constitutionnelle pour un contrôle de la conformité de la loi ou

du traité. Si la cour constitutionnelle déclare la conformité, Mfumu A Congo promulgue ladite loi ou le traité.

Lorsque le parlement fédéral ou l'assemblée comtoise adopte une motion de censure dans les délais prescrits, le Mwé ou le gouverneur concerné doit déposer la démission de son gouvernement au Mfumu A Congo dans les vingt-quatre heures qui suivent.

S'il s'agit d'une première motion de censure, le Mwé doit présenter au Mbongui A Congo une nouvelle composition de gouvernement dans les 72 heures. Les procédures habituelles d'accord du Mbongui A Congo sont déclenchées. Pour ce qui est du gouverneur censuré, celui-ci doit présenter l'assemblée comtoise un exécutif dans les 72 heures. Dans les cas d'une seconde motion frappant soit le gouvernement fédéral soit le gouvernorat au cours de la même législature, Mfumu A Congo demande au cabinet sortant d'assurer les affaires courantes en attendant la nouvelle élection soit du Mwé soit du gouverneur.

Mfumu A Congo doit être régulièrement tenu informé de l'activité du gouvernement. Les délais d'information sont fixés par l'agenda du Mfumu A Congo.

Mfumu A Congo garantit la solidarité des peuples traditionnels, des comtés et de tous les Congolais. Il peut, lorsque les circonstances l'exigent, décréter l'état d'urgence soit sur l'ensemble du territoire national soit sur un comté. Mfumu A Congo peut également mettre sous tutelle fédérale la gouvernance et les finances d'un comté en cas de menace par ledit comté de l'unité et de la solidarité nationales. Après vote du Mbongui A Congo, il déclare l'état de siège ou de guerre.

Il assure et garantit l'unité nationale. Aussi, se trouve-t-il en dehors des jeux politiques. Son institution et son exercice du pouvoir échappent aux luttes et critiques des partis politiques. Il ne peut pas apporter son soutien, ni sa contribution morale ou financière à une association politique. Sa responsabilité politique ne peut être recherchée devant aucune juridiction nationale. Par contre, sa responsabilité pénale peut être engagée pour assassinats, crimes de guerre, crimes contre l'humanité, faits de génocide.

Dès son intronisation, il ne peut, de tout le reste de sa vie, exercer une autre activité professionnelle. Il bénéficie d'une prise en charge totale du Mbongui Congo.

L'institution au sein du Mbongui A Congo du Mfumu A Congo doit répondre à des critères extrêmement rigoureux :

- Sens de l'unité nationale

Ne pas avoir mis en péril l'Unité de la Nation par des actes caractérisés de division (gestion tribaliste et/ou régionaliste, responsabilité avérée dans des assassinats, génocide, crimes de guerre, participation aux guerres civiles.)

- Moralité publique et privée rigoureuse

Avoir une moralité publique et privée rigoureuse et avoir une famille stable. Toute condamnation pénale ou toute instabilité au niveau familial provoquée par l'intéressé constituent des motifs d'empêchement à exercer cette noble fonction.

- Culture traditionnelle éprouvée

Il ne saurait connaître et comprendre le Congo profond sans avoir cette culture. La stabilité du Mfumu A Congo est le gage de la permanence de l'unité de la Nation. Une réflexion devra être menée par le Mbongui A Congo sur l'institution du Mfumu A Congo avec une réelle ouverture d'esprit.

c. Des différents pouvoirs au niveau fédéral et au niveau fédéré

Le pouvoir législatif fédéral

Le pouvoir législatif fédéral est exercé par le parlement fédéral constitué de députés élus par les assemblées comtoises (cf. annexe 2). La durée de la législature est de 5 ans. Le président du parlement fédéral est issu du vote majoritaire au Parlement. Dans tous les cas, l'un des deux postes (Président/Vice-président) est réservé à une femme. Les fonctions au sein du bureau et des commissions sont réparties dans le respect de deux clés : la représentation des femmes et la représentation territoriale.

Le Code de l'Alliance est complété par des lois constitutionnelles. Celles-ci sont proposées, entre autres, par le parlement fédéral et soumises à l'adoption du Mbongui A Congo. Dans ce cas, le Mbongui A Congo doit les examiner et se prononcer après avis de la Cour constitutionnelle.

Le parlement fédéral a l'initiative législative et vote seul la loi autre que la loi constitutionnelle. Il consent l'impôt, vote le budget fédéral et en contrôle l'exécution. Le parlement fédéral contrôle et sanctionne l'action de l'exécutif. Les moyens d'information, de contrôle et de sanction du parlement sur l'action du gouvernement sont l'interpellation, la question orale, la question écrite, la question d'actualité, l'enquête parlementaire, la motion de censure dans les délais prescrits.

Le vote de la première motion de censure de l'exécutif fédéral ne peut intervenir que dans un délai de 2 ans minimum après sa mise en place.

Le pouvoir exécutif fédéral

Le Mwé, chef du gouvernement fédéral, exerce le pouvoir exécutif, excepté dans les matières réservées au Mfumu A Congo. Il est élu par le parlement fédéral et investi par ordonnance du Mfumu A Congo. Le Mwé compose le gouvernement en tenant compte de la représentation territoriale et après accord définitif du Mbongui A Congo.

Le Mwé

Lors de son entrée en fonction et en présence de son gouvernement, le Mwé prête serment sur la Bible devant Mfumu A Congo.

Excepté dans les matières réservées au Mfumu A Congo, le Mwé exerce le pouvoir exécutif. Il agit dans ce cas par décret. Il nomme les ministres conformément à la clé de gestion gouvernementale. Il préside le Conseil de chancellerie (conseil des ministres). Celui-ci délibère sur les projets de loi, les projets de décrets, les communications. Les actes du Mwé sont contresignés par les ministres chargés de leur exécution. Le Mwé nomme aux emplois civils fédéraux et militaires, excepté ceux réservés à la compétence du Mfumu A Congo.

Les institutions fédérales, par une gestion décentralisée de tous les moyens fédéraux, devront assurer l'équilibre et le développement harmonieux des comtés et des villes comtés.

Des pouvoirs fédérés

Le statut, l'organisation et le fonctionnement du comté procèdent des dispositions constitutionnelles qui instituent le fédéralisme au Mbongui Congo, déterminent les institutions du comté et répartissent les compétences entre elles et le pouvoir fédéral.

Le Comté est l'entité fédérée du territoire. Le comté est composé de provinces, de communes, de districts et de villages. Il dispose de son assemblée composée des élus comtois et des représentants des chefferies traditionnelles.

Le gouvernorat y exerce le pouvoir exécutif dont les compétences sont définies par les lois. Un gouverneur élu par l'assemblée du Comté dirige le cabinet comtois. Le Gouverneur propose les six autres membres du cabinet. La composition du cabinet doit répondre aux exigences du consensus national selon une clé préétablie. La nomination du gouvernorat requiert le quitus de l'assemblée comtoise.

Dans les domaines de sa compétence, le gouverneur agit par édit, tandis que ses ministres agissent par note. Le gouverneur nomme les préfets, les maires des arrondissements de la Ville comté. Quant aux maires des communes d'équilibre et de leurs arrondissements, les administrateurs de district, le gouverneur les nomme après consultation de leurs forums citoyens respectifs.

L'assemblée comtoise procède à l'examen et délibère sur des matières relevant de la compétence du comté. Elle contrôle et sanctionne l'action du gouvernorat par les moyens d'information, de contrôle et de sanction suivant : l'interpellation, la question orale, la question écrite, l'audition en commission, l'enquête et la motion de censure dans les délais prescrits.

L'assemblée comtoise a l'initiative des délibérations. Elle doit aussi délibérer des projets introduits par les forums citoyens. Elle consent les taxes du comté, vote le budget du comté et en contrôle l'exécution. Son mandat est de cinq ans.

Le gouvernorat est responsable devant l'assemblée comtoise. Le vote de la première motion de censure de l'exécutif comtois ne peut intervenir que dans un délai de 2,5 ans minimum après sa mise en place.

Le système Mbongui favorise l'implication des communautés de base dans les décisions touchant à leur vie quotidienne. À cette fin, il organise les mbonguis au niveau des villages, des districts, des communes d'équilibre et même des provinces. Il s'agit des conclaves citoyens qui examinent les problèmes locaux (cf. Annexe 5) :

- Ils font des recommandations aux administrateurs de district, aux maires et préfets.
- Ils introduisent des projets de délibérations à l'Assemblée comtoise.
- Ils prennent des initiatives de développement local, initiatives financées et gérées par les collectivités locales elles-mêmes.
- Ils peuvent déclencher la votation locale, communale ou provinciale sur des sujets d'intérêt uniquement local.

Dans ce même esprit, les villages sont présidés par les chefs traditionnels reconnus, aidés dans leur charge par un bureau désigné par le mbongui du village et composé paritairement de deux femmes et de deux hommes.

d. De la libre administration et de l'autonomie de gestion des entités fédérées

Le comté légifère pour tout ce qui concerne les intérêts propres au comté, sans porter préjudice aux intérêts fédéraux. Les comtés jouissent de la libre administration et de l'autonomie de gestion de leurs ressources économiques, humaines, financières et techniques.

La part des recettes à caractère national allouées aux comtés est établie à 40 %. Les finances du pouvoir fédéral et celles des comtés sont distinctes. Les finances publiques comtoises relèvent de la compétence exclusive des comtés. Les comptes des comtés sont soumis au contrôle de l'inspection générale des finances et de la cour des comptes.

Le rôle de chaque comté s'avère essentiel dans des domaines tels que l'économie locale, l'éducation, la santé, la culture, le tourisme et l'artisanat. Chaque comté devra prendre conscience que l'espace économique fédéral est un espace concurrentiel où la réussite, pour chaque comté, exige, en conséquence, l'ambition, la mobilisation de ses ressources humaines, la gestion rationnelle et transparente de ses moyens matériels et financiers.

Le fédéralisme congolais résulte d'un effort de conceptualisation des systèmes traditionnels du pouvoir au Congo avec intégration des éléments démocratiques modernes. Ce système qui a été dénommé Mbongui dégage ainsi une approche participative du pouvoir avec des objectifs précis et une expression organisationnelle spécifique.

II.2. LE REGIME POLITIQUE MBONGUI

La démocratie, c'est le régime politique dans lequel le Peuple exerce sa souveraineté lui-même ou par ses représentants.

a. Les obstacles de la démocratie au Congo

Un lourd héritage marxiste

La classe politique actuelle a été élevée, éduquée, responsabilisée et entretenue par des régimes marxisants. Une culture politique en a résulté. Au plan économique, l'héritage de trente ans de marxisme est lourd. Au plan moral et culturel prévalent le libertinage général, l'enrichissement facile, le maquillage mensonger et le verbe creux.

L'existence de plusieurs peuples

En réalité, au Congo existent plusieurs peuples traditionnels. L'État actuel se présente comme une structure nouvelle en concurrence avec des structures centenaires sinon plus. Les conceptions respectives de l'homme, du groupe et même du pouvoir de cet Etat sont souvent contradictoires avec celles de ces structures.

Conséquence: L'homme congolais est plus qu'ambivalent, obligé de naviguer entre des cultures qui s'opposent.

Un obstacle culturel

Les notions de vote, et surtout celles de majorité/opposition appliquées dans la démocratie de type occidental, heurtent et s'opposent à l'esprit participatif et solidaire des sociétés africaines. Elles se traduisent dans la réalité sociale congolaise par l'exclusion du pouvoir de certains peuples, par des divisions et souvent des tensions violentes.

b. Le MBONGUI

Plus inclusif que la démocratie, le Mbongui, comme système, se présente comme une marche continuelle vers l'autre : l'autre peuple, l'autre humain. C'est un régime dans lequel tout le Peuple (c'est-à-dire tous les peuples traditionnels et tous les citoyens, hommes et femmes) exerce la souveraineté dans un esprit de consensus et de solidarité. Les deux objectifs essentiels du Mbongui, comme régime politique, sont :

Redécouvrir l'espace et l'homme congolais

Le développement du Mbongui Congo dépend de sa capacité à maîtriser son espace national. La démarche en la matière consiste à reconnaître et à respecter tous les peuples, en tant que composantes de l'espace humain du Congo, peuples dans leur forme d'organisation sociale millénaire, peuples avec leurs valeurs culturelles et morales.

Et mieux les GERER

Par une mise en exergue des quatre vertus de la sagesse congolaise et africaine, à savoir :

- **L'écoute**, capacité de se limiter ; marque de reconnaissance et de respect de l'autre
- **Le dialogue**, capacité de rencontrer l'autre physiquement et spirituellement, faire rencontrer sa volonté propre avec la volonté de l'autre
- **La participation et le consensus**, négation par excellence du monopartisme et de la dictature, capacité de mise en commun des volontés avec effort de dépassement, dépassement du vote majoritaire
- **La solidarité**, valeur millénaire de la société congolaise qui implique le partage, partage du pouvoir, du savoir et de l'avoir.

c. L'expression organisationnelle du Mbongui

Le consensus institutionnalisé assurant et garantissant l'Unité Nationale

* La clé de voûte du système Mbongui est la mise en commun, l'expression consensuelle de la Nation symbolisée par le Mbongui A Congo : lieu de rencontre, de dialogue, de la décision commune, lieu d'élaboration des règles fondamentales de la Nation. Le Mbongui A Congo est caractérisé par la mise en commun de tous les savoirs et pouvoirs traditionnels du Congo, le bénéfice de l'expertise moderne la plus pointue, la contribution précieuse de l'autorité morale religieuse. Contrairement à une certaine opinion dite moderniste, qui, elle, considère les chefs traditionnels comme des épiphénomènes d'une survivance du passé, ceux-ci sont le liant de la construction solidaire de la Nation congolaise.

- * Mfumu A Congo personnifie l'unité du Mbongui Congo. Il est :
 - .Institué selon les trois critères de sagesse, de maîtrise de la culture traditionnelle et de haute moralité ;
 - . Etabli selon les règles traditionnelles et religieuses ;

- . Symbole et phare de la Nation (Aussi, son image doit être dissociée des aléas de la gestion de l'État et tenue très hautement dans les principes de l'honneur et de la sagesse);
- . Soutien permanent des plus faibles et des délaissés : cheville ouvrière de la solidarité.

La participation active des communautés de base

Les Mbonguis citoyens peuvent déclencher la votation soit locale soit régionale, faire des recommandations aux autorités exécutives et introduire des projets de délibérations à l'assemblée comtoise.

La bonne gouvernance

- Gestion transparente par la participation des citoyens
Élection transparente et équitable des gouvernants ;
Détermination concertée, avec les opérateurs économiques et les associations de développement des objectifs économiques du pays (plans et programmes) ;
Réalisation décentralisée des objectifs.
- Gestion rigoureuse par une application stricte des règles et procédures de gestion, une éthique exemplaire des gouvernants, une justice bien tenue et équitable, une autonomie de gestion des entités fédérées.

Le partage du pouvoir ou la gestion participative

Le système Mbongui organise la participation politique des trois premiers partis politiques nationaux (sans fermer le système) et le partage de responsabilité.

La règle de la participation des femmes à la gouvernance

Toute institution de représentation du Peuple ou tout organe délibératif public doit dans sa composition avoir une représentation féminine à hauteur de 30% de ses membres au minimum. A défaut, cette institution ou cet organe délibératif n'est pas valide.

Au niveau parlementaire

La participation de tous selon une clé préétablie vise à faire prévaloir l'intérêt national sur l'intérêt partisan tout en respectant les équilibres électoraux.

Au niveau gouvernemental

La participation au gouvernement est modulée en fonction des résultats électoraux. Elle traduit l'idée du sort commun en éliminant toute exclusion dans la gestion de la chose publique. Le sens de l'intérêt commun, du dialogue, de la responsabilité partagée, et de la solidarité commande désormais l'action gouvernementale.

Du contrôle de gestion

Le contrôle suprême de la gestion publique relève de la Cour des comptes. Celle-ci est une clé indispensable du système de gestion. L'on doit lui assurer une autonomie vis-à-vis de la Cour Suprême et d'autres juridictions. L'inspection des finances assure la surveillance, la vérification de la légalité des opérations financières pour le compte de l'État, l'approbation des dites opérations.

Le Mbongui est un régime dans lequel tout le Peuple (c'est-à-dire tous les peuples traditionnels et tous les citoyens, hommes et femmes) exerce la souveraineté dans un esprit de consensus et de solidarité. Le Mbongui étant, par son contenu, un régime sui generis, quel processus le Congo va-t-il mettre en œuvre pour son avènement ? En effet, les Congolais continuent à vivre les effets douloureux des guerres civiles successives ; les divisions restent profondes et les cœurs meurtris. Seul un processus réconciliateur et réparateur peut emporter la conviction de tous.

II.3. DU PROCESSUS DE LA MISE EN OEUVRE DU FEDERALISME CONGOLAIS

a. Purification et Réconciliation de la Nation

Par des guerres fratricides et très meurtrières, nous avons tué nos propres frères, nos sœurs, nos enfants. Nous avons péché par manque d'amour et par haine, par notre désordre moral et notre incivisme, par notre soif sans bornes de l'argent et du bien matériel.

Aussi, nous nous engageons, par des cérémonies de purification et de réconciliation :

. À faire un examen de la conscience collective des peuples ethniques, des églises, des pouvoirs publics, des partis politiques, de la société civile du Congo ;

. A nous réconcilier résolument avec nos morts, nos ancêtres, nous-mêmes et les autres, Dieu notre Père Créateur.

Cérémonies régionales et locales

Elles auront lieu dans les trois royaumes de Mbé, Loango et Kongo, dans la principauté Amaya ainsi que dans toutes les grandes chefferies, aux lieux et selon les rites prescrits depuis les ancêtres.

La journée des engagements solennels

Chaque corps social (Parti politique, association civile, économique, religieuse, culturelle, sportive, église) devra solennellement et dans son propre cadre procéder à une analyse critique de son action dans la déchirure sociale congolaise et prendre des engagements solennels concrets qui figureront dans le Livre de la Paix.

Cette journée du repentir et des engagements concerne tout corps social congolais au Congo ou à l'étranger, même en exil.

Cérémonies nationales

CEREMONIE TRADITIONNELLE NATIONALE

Lieu : Brazzaville, Patronage du Roi de Mbé

Participants : Roi de Loango, Prince Représentant d'AMAYA, Représentant du Roi de Kongo, 2 Représentants des chefferies/ région, 2 Représentants/ Église du Conseil Œcuménique, les Autorités publiques.

CEREMONIE NATIONALE RELIGIEUSE

Veillée de prière à la Cathédrale de Brazzaville (regroupant les Autorités religieuses du Conseil Œcuménique, les Autorités publiques et traditionnelles)

1^è jour

Journée de purification personnelle, dans chaque église, par des confessions publiques et privées

2^è jour

Le JOUR DU CONGO

Office œcuménique sur la Montagne sainte
Pose de la Pierre sacrée de l'UNITE DU CONGO

3^è jour

b. Le Renouveau du CONGO

La tenue des Assises des peuples du CONGO

Participants : Roi de Mbé, Roi de Loango,
Prince représentant d'Amaya, Représentant du Roi Kongo,
2 représentants des Chefs traditionnels par région,
2 représentants par Église du Conseil œcuménique,
Les Autorités publiques, les responsables des grands corps de l'État, d'autres membres cooptés par les assises.

Objectif : Adoption du **Code de L'ALLIANCE** et mise en place de la **Commission Vérité et Réconciliation.**

Le Code de l'Alliance sera soumis à l'approbation du Peuple congolais par référendum.

La Commission Vérité et Réconciliation

Vivre en société oblige à définir une échelle des valeurs, une approche reconnue par tous du bien et du mal. Cette échelle morale est sous-tendue par un ensemble de règles positives. Le plus grand mal que puissent faire des dirigeants à l'encontre de leur propre société est de renverser à leur gré et

pour leurs intérêts propres l'échelle des valeurs ou même d'entretenir savamment de la confusion.

Au Congo, piller et voler devient des valeurs positives. Tuer l'autre pour des différences d'opinion, d'origine ethnique devient un acte de grande bravoure.

La confusion ou le renversement des valeurs aboutit au déclin de la société et même à sa disparition. Et, lorsqu'une longue période de confusion et/ou de renversement de l'échelle des valeurs a marqué l'histoire d'une société, seuls la recherche et l'exposé public des faits peuvent expurger et réconcilier la société avec les valeurs, donc avec elle-même. Il en résulte que les auteurs d'une telle conspiration doivent être reconnus et frappés de sanction curative.

La nouvelle société congolaise apaisée et policée

Le Mbongui Congo entend mettre en place et développer une société congolaise apaisée et policée. La situation d'abandon dans laquelle végètent les anciennes autorités de la république jette dans l'opprobre l'Etat congolais. De nouveaux statuts concernant les anciennes autorités publiques (anciens ministres, anciens parlementaires) devront garantir leur situation sociale et juridique. Une attention particulière sera portée sur le statut des anciens chefs d'Etat et l'étendue de leur responsabilité dans l'exercice passé de leurs fonctions, en tenant compte de l'esprit des journées du repentir et des engagements solennels ci-dessus décrits.

II.4. DES COÛTS CONSECUTIFS A LA MISE EN PLACE ET AU FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS FEDERALES ET FEDEREES

Il serait erroné d'apprécier la mise en place du fédéralisme d'abord en termes de coûts financiers. En effet, le Congo est souvent plongé dans de guerres civiles, à cause et avant tout, d'une mauvaise maîtrise de son espace humain et territorial, ensuite d'une économie sous-développée, et enfin, d'une partiale et inégale répartition du revenu national.

Le fédéralisme sui generis que définit le projet Mbongui est la réponse à la préoccupation première du Peuple congolais à savoir la reconnaissance de tous les peuples traditionnels congolais et de tous les congolais, leur participation équitable à la case commune qu'est le Congo. Cette donne est fondamentale et d'aucuns ajouteront qu'elle est sans prix.

En effet et à l'examen des divers budgets de l'Etat congolais, surtout depuis les années 2000, on note un taux constamment élevé, d'année en année, des dépenses de sécurité et de défense liées aux besoins internes de sécurité. Ce taux toujours élevé traduit la mauvaise réponse ou tout au moins l'insuffisance de celle-ci aux problèmes de fond précités. Avec la résolution du problème de la maîtrise de l'espace humain et territorial, et le dynamisme novateur qui en découlera, les effets bénéfiques sur l'économie congolaise s'en ressentiront très largement.

Nonobstant cette raison fondamentale, l'on a retenu la donne coûts financiers comme éléments d'approche de l'option du fédéralisme congolais. Comment en serait-il autrement lorsque des coûts exorbitants d'administration sont relevés et fortement critiqués à l'encontre de la gouvernance actuelle. Cette gouvernance dédouble les fonctions de représentation et d'administration (chefs de district et maires de petites et moyennes localités) dans le seul souci d'occuper ses partisans, et étendre sa mainmise sur toute l'administration et l'ensemble du territoire. Elle leur offre des émoluments et indemnités bien élevés, créant ainsi une classe moyenne factice.

Dans le modelage des grandes institutions tant fédérales que fédérées, l'élément coût financier a été sérieusement pris en considération. L'objectif est de faire baisser les coûts administratifs et les indemnités consécutifs à la gouvernance du Congo de 30 à 35% de leur niveau actuel. Cet effort a d'abord porté sur le nombre des membres de quelques institutions :

| Nouvelle Institution | | Institution équivalente actuelle | |
|----------------------|-----|----------------------------------|------------|
| | | (Nombre de membres) | |
| Mbongui A Congo : | 37 | Sénat : | 72 |
| Assemblée fédérale : | 72 | Assemblée nationale : | 139 |
| Gouvernement : | 15 | Gouvernement : | plus de 39 |
| Assemblées fédérées: | 398 | Conseils locaux : | 732 |

Cette baisse des coûts de 30 à 35% sera générale et concernera, en particulier, les émoluments de tous les gouvernants. La cure d'austérité s'étendra sur les fonds de souveraineté, les dépenses de la défense et de la sécurité. Les membres des différentes institutions devront restreindre leur cabinet de travail au niveau indispensable, la pléthore actuelle obstruant le fonctionnement régulier desdites institutions. Les moyens matériels et roulants seront rationalisés, leur délai d'amortissement devant être strictement respecté.

Toutes les institutions actuelles d'appui à la démocratie se sont avérées d'une inefficacité patente ; elles ne servent qu'au placement des militants des partis politiques au pouvoir. Elles seront supprimées, excepté celles qui, après examen du Mbongui A Congo, sont indispensables au Mbongui Congo.

Pour leur installation, les institutions fédérées useront au mieux des immeubles et structures existants, même ceux construits dans le cadre de la municipalisation dite accélérée. Toutes les options sont envisageables, notamment le changement de destination des « palais présidentiels » construits dans chaque région. Chaque comté fera audit de toutes ses ressources et organisera, selon un plan établi par lui-même, son installation.

La décentralisation administrative actuelle a échoué suite à une politique de centralisation de moyens financiers maintenue par l'actuelle gouvernance. Aux fins de garantir la réussite du fédéralisme congolais,

40% des recettes à caractère national sont allouées aux six comtés. Des dispositions légales, réglementaires et pratiques quant au calcul de cette part, à sa répartition et son affectation devront être prises avant la mise en place des institutions fédérées. Il y a lieu de préciser que les finances du pouvoir fédéral et celles des comtés sont distinctes. Les finances publiques comtoises relèvent de la compétence exclusive des comtés. Les comptes des comtés sont soumis au contrôle de l'inspection générale des finances et de la cour des comptes.

III.

LE MBONGUI ECONOMIQUE

Dans son approche actuelle, l'économie congolaise, en sus du manque de transparence et d'une corruption généralisée, souffre d'un manque patent d'ambition et de solidarité. Comment pouvons-nous espérer assurer le développement du Congo si nous abandonnons au bord de la route une bonne partie de la population ? Le taux de chômage au Congo demeure élevé ; il s'est amélioré de 19,4% en 2005 à 12,3% en 2007 selon les données officielles. Ces données sont contestables : Pour les obtenir, on a inclus dans la population active non seulement « les débrouillards » du secteur informel, secteur échappant à la maîtrise des institutions publiques, mais aussi les paysans traditionnels. Pourtant ces paysans sont abandonnés à la culture traditionnelle et à la cueillette. L'enquête sur les ménages de 2005 (Ecom 2005), qui avait fait ressortir un taux de chômage de 33,5% de la population active en 2005, reste la base de travail la plus crédible. Les observateurs avertis les plus optimistes projettent une baisse actuelle de ce taux de 7 à 10% maximum ; ce qui ramènerait le taux de chômage de la population active aux environs de 23%. Ce taux de chômage est reparti à la hausse depuis 2013 - 2014. Nonobstant l'exactitude de ces chiffres, tout le monde s'accorde sur le fait que le chômage frappe particulièrement les jeunes, surtout les jeunes diplômés. En outre, les emplois créés par l'économie sont pour l'essentiel précaires ; ils relèvent surtout des secteurs à faible productivité.

Depuis 2015, les ressources budgétaires nationales se sont amenuisées du fait de la baisse considérable du prix du baril de pétrole, dont le plancher a chuté de plus de 100 dollars US à environ 50 dollars US. Et alors ! Les gouvernants congolais, toujours les mêmes, sont-ils, pour une fois de plus, surpris de la volatilité du marché pétrolier. En effet, de 1975 à 1984, sous l'autorité des gouvernants actuels, le Congo avait connu l'intensification de l'exploitation pétrolière avec hausses de prix du pétrole. Le chanteur Mangugu Cley a traduit fidèlement « le slogan » tant claironné des mêmes gouvernants dans une chanson intitulée « L'après-pétrole ». Malheureusement, la période 1985-1999 a été celle du retournement de la conjoncture ponctuée d'une crise sociale du fait de la mauvaise gouvernance.

Depuis 2001, la production pétrolière du Congo a augmenté avec des hausses considérables du prix du baril. En 2004, le Congo se dote d'un appréciable Schéma national d'aménagement du territoire. La volonté politique n'a pas suivi ou plutôt les gouvernants ont fait prévaloir des choix subjectifs, onéreux et improductifs.

En 2008-2009, le Congo a élaboré un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), grâce à la mobilisation des forces économiques, sociales et mêmes politiques du pays, et avec l'aide du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale (BM). Ce Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté a été complété en 2012-2016 par le Document de Stratégie pour la Croissance, l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté (DSCERP).

Une fois de plus, l'absurde a prévalu. En effet, en sus et même outre ces programmes, un autre programme présidentiel dit « Municipalisation accélérée » a pris corps et a été priorisé depuis 2004. Il s'agit d'un programme hors normes, véritable fait de prince. Il vise à doter les villes et quelques campagnes des bâtiments administratifs de standing dont des palais présidentiels départementaux, quelques aéroports et routes bitumées à des prix plus qu'exorbitants. L'élaboration et la gestion calamiteuses de ce programme par la Direction générale des Grands travaux ont véritablement appauvri la nation congolaise, et les générations futures continueront à en payer le coût.

Fait aggravant. Depuis l'année 2005 jusqu'en 2014-2015, et au vu des budgets et comptes de la nation présentés par les gouvernements successifs d'alors, le Congo aurait systématiquement épargné, dans un compte à la Banque des États de l'Afrique centrale, plus de 2.000 milliards FCFA. Malheureusement, dès les débuts de la crise économique actuelle, le gouvernement a feint de ne plus se souvenir de cette cagnotte. L'Assemblée nationale a subitement effacé de tous ses ordres du jour la question-clé de la cagnotte pétrolière se rendant ainsi coupable par son silence volontaire du détournement des finances publiques par ces gouvernements. Où est parti cet argent ? Se demande le peuple. En définitive, la crise économique actuelle du Congo a pour cause essentielle réelle la mauvaise gouvernance, ou plutôt le pillage systématique et organisé par les institutions publiques des fonds publics.

L'économie de rente, qui prévaut au Congo, est essentiellement extravertie. Elle reste dominée par la production pétrolière. Celle-ci, trop faiblement intégrée au reste de l'économie nationale, n'a que très peu d'effet

d'entraînement sur les autres secteurs économiques. Par le fait d'un système de répartition partial et partisan des revenus pétroliers, l'économie congolaise engendre de fortes inégalités sociales. Celles-ci bloquent le fonctionnement économique de la société congolaise. Les « vaisseaux sanguins » de cette dernière se trouvent obstrués par des plaques de graisse provoquées par lesdites inégalités, entretenues par la corruption et la concussion qui résultent de ce système. En définitive, l'irresponsabilité prévaut dans tous les secteurs de la vie économique.

L'objectif principal du Mbongui économique est de passer de l'économie de rente à l'économie solidaire ou « Ecosol ». L'Ecosol vise la satisfaction des besoins réels des congolais dans un environnement naturel protégé et respecté. L'écosol privilégie, dans tous ses domaines, l'utilisation des techniques, moyens et produits de haute technologie, respectueux de l'homme dans son essence naturelle et de l'environnement naturel. Ainsi définie, l'Ecosol définit une véritable ambition économique sous-tendue par les sept principes suivants:

- la participation des peuples dans la détermination et la réalisation des objectifs et plans économiques,
- la transparence et la responsabilité dans la gestion de la chose et de l'intérêt publics,
- la solidarité des peuples dans le travail et la redistribution du produit national, avec un renforcement du rôle moteur de la famille congolaise
- la qualité du service : "La Qualité Plus " et le devoir d'innovation,
- l'exercice de la libre entreprise dans le strict respect des lois et règles congolaises tout en privilégiant la mutualisation
- l'occupation rationnelle de l'espace Congo,
- la gestion durable et rationnelle de l'écosystème congolais.

III.1. La participation des peuples dans la détermination et la réalisation des objectifs et plans économiques

Dans le cycle économique Mbongui, les besoins économiques sont déterminés dans chaque comté. Tous les cinq ans, les Ebongos élaborent les programmes et plans économiques quinquennaux de ces entités. Ces plans subissent une revue tous les deux ans. L'Ebongo du comté comprend des représentants du gouvernorat, de l'assemblée comtoise, des chambres professionnelles et des associations de développement du comté (cf. Annexe 4). Les budgets des comtés se fondent sur les orientations dégagées par les programmes économiques Ebongos.

Les programmes et plans économiques fédéraux sont élaborés par un organisme dénommé Likélemba. Likélemba regroupe des représentants du gouvernement fédéral, de l'assemblée fédérale, des représentants des Ebongos, des chambres professionnelles nationales (cf. Annexe 4). Il joue en outre le rôle de conseil économique et social. Pour garantir l'autonomie du Likélemba vis-à-vis des organes exécutifs de l'État, il est dirigé par un représentant d'une chambre professionnelle.

Les services de planification de l'État jouent auprès des Ebongos et du Likélemba le rôle de conseil expert. Ils collaborent au travail desdits

organismes en mettant à leur disposition leur expertise pour la cohérence, la mise en forme et la conservation des plans et programmes économiques.

L'exécution des plans et programmes économiques relève de la responsabilité des organes suivants :

Au niveau fédéral, l'assemblée fédérale en tant qu'organe délibérant et organe de contrôle de l'exécutif ; le gouvernement en tant qu'organe d'exécution ;

Au niveau fédéré, l'assemblée comtoise en tant qu'organe délibérant et organe de contrôle de l'exécutif ; le gouvernement en tant qu'organe d'exécution.

Notons qu'il s'agit d'une responsabilité politique.

La définition participative des besoins et la responsabilité dans leur réalisation exigent une véritable révolution dans l'organisation et le fonctionnement de la fonction publique. À cette fin et en son sein, il sera mis en place un corps de managers éprouvés, lesquels projeteront à chaque phase d'évolution d'un corps de ladite fonction publique les mutations à opérer dans les domaines organisationnels, technologiques, ainsi que dans les ressources humaines.

Cette définition participative des besoins et la responsabilité partagée dans leur réalisation vont de pair avec la décentralisation effective des ressources humaines, des moyens financiers et matériels, et la mise en place d'une fonction publique de comté.

Aux fins de décentraliser les moyens et fédéraliser la dynamique économique nouvelle, amorcer et favoriser le développement harmonieux de tout l'espace territorial congolais, les quatre comtés et les deux comtés urbains bénéficieront d'une contribution de 40 % des ressources budgétaires fédérales à gérer par les trésors publics fédérés. Des lois et règles fixeront la base de calcul desdites ressources ainsi que les quotas de répartition. Les grands principes de gestion définis dans la loi n° 30 -2003 du 20 octobre 2003, portant institution du régime financier des collectivités locales, seront revus en fonction du nouveau système fédéral congolais.

III.2. La transparence et la responsabilité en matière de gestion de la chose et de l'intérêt publics.

En matière de gestion de la chose et de l'intérêt publics, les deux règles d'or sont la transparence et la responsabilité. L'homme est le moteur du développement et les ressources en sont le nerf. Si les structures financières sont poreuses, inefficaces, non compétitives, la bataille de développement est perdue d'avance. L'approche financière actuelle de l'État est surannée ; elle laisse place à une évaporation dangereuse des finances publiques.

Evolution des dépenses publiques selon la nomenclature fonctionnelle 2004-2009 (en pourcentage du budget total)

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|---|------|------|------|------|------|------|
| Services administratifs généraux | 40,2 | 32,2 | 29,9 | 34,7 | 22,4 | 22,3 |
| Fonctions législative et exécutive | 13,6 | 12,8 | 9,1 | 10,5 | 7,7 | |
| Services financiers et budgétaires | 16,6 | 9,6 | 7,7 | 6,4 | 3,9 | |
| Affaires étrangères | 2,7 | 3,3 | 2,7 | 2 | 2,5 | |
| Autres services généraux | 7,4 | 6,7 | 10,7 | 15,8 | 8,3 | |
| Défense | 12,4 | 12 | 11,3 | 7,6 | 8,9 | 9,5 |
| Service publique | 5,2 | 5,4 | 5,3 | 7,3 | 4,8 | 5,2 |
| Protection de l'environ. | 0,3 | 0,3 | 0,3 | 0,1 | 0,4 | 2,9 |
| Services communaux | 3,9 | 2,2 | 3,9 | 4,8 | 4,6 | 5,2 |
| Santé | 4,5 | 7,9 | 21,5 | 5,2 | 9,3 | 8,8 |
| Sports et culture | 3,1 | 4,5 | 2,1 | 2,9 | 3 | 1,8 |
| Education | 10,4 | 12,5 | 10,4 | 9,8 | 11,2 | 12,3 |
| Protection sociale | 2,2 | 1,6 | 1,4 | 1,3 | 1,7 | 2,2 |
| Affaires économiques | 17,7 | 21,3 | 14 | 26,3 | 33,8 | 29,7 |
| Agriculture | 1,6 | 2,4 | 7,1 | 1,4 | 2,6 | 3,7 |
| Energie | 1,6 | 2,6 | 1,5 | 4 | 11,1 | 2,7 |
| Industrie | 0,9 | 0,8 | 0,6 | 0,5 | 1,2 | 2,6 |
| Transports | 8,4 | 11 | 2,1 | 17,1 | 16,1 | 12,5 |
| Autres affaires économiques | 5,1 | 4,5 | 2,6 | 3,2 | 2,8 | 8,2 |
| TOTAL | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Sources : Ministère des Finances, Ministère du Plan | | | | | | |

De l'analyse de ce tableau, il ressort que les dépenses administratives et de sécurité ont absorbé 46% du total du budget entre 2004 et 2009, dépassant

ainsi les crédits budgétaires des secteurs sociaux (25%) et ceux des secteurs productifs (23%). « L'analyse constate qu'une part substantielle du budget congolais est consacré à des fonctions administratives qui ne sont essentielles ni pour le fonctionnement de l'Etat, ni pour la création de conditions favorables à la croissance économique et au progrès social, ni à la réduction de la pauvreté. » Rapport n° 54 734-CG, pp. X-X1, Revue des Dépenses Publiques du Congo, Avril 2010, Document Banque Mondiale.

Le niveau très élevé des dépenses de défense et de sécurité traduit le hobby du gouvernement pour ces domaines au détriment de la lutte contre la pauvreté et du développement. Il faut, en outre, remarquer le caractère erratique poussé de la dépense dans chaque secteur d'activités d'une année à l'autre. Ceci laisse transparaître de mauvaises pratiques ou de graves insuffisances de capacité. Enfin, les choix du gouvernement sont confirmés par des sur-exécutions et des sous-exécutions délibérément opérées.

Taux d'exécution du budget total sur 2004-2008

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | Moyenne |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Services généraux | 135 | 99 | 101 | 145 | 103 | 117 |
| Défense | 124 | 113 | 165 | 116 | 96 | 123 |
| Sécurité publique | 103 | 100 | 142 | 150 | 88 | 117 |
| Protection de l'environ. | <u>51</u> | <u>61</u> | <u>41</u> | 111 | 100 | <u>73</u> |
| Equipements collectifs | <u>60</u> | <u>65</u> | 104 | <u>66</u> | <u>57</u> | <u>70</u> |
| Santé | <u>69</u> | 82 | 143 | <u>68</u> | 95 | 91 |
| Sports et culture | 134 | 165 | 115 | 108 | 111 | 127 |
| Education | <u>78</u> | 84 | 91 | 82 | 87 | 84 |
| Protection sociale | <u>69</u> | <u>55</u> | <u>72</u> | 120 | 84 | 80 |
| Affaires économiques | <u>73</u> | 83 | <u>74</u> | 101 | 128 | 92 |
| Agriculture | <u>57</u> | <u>68</u> | 305 | 43 | <u>76</u> | 110 |
| Energie | 110 | <u>69</u> | 123 | 131 | 480 | 183 |
| Industrie | <u>66</u> | <u>57</u> | <u>76</u> | <u>60</u> | <u>77</u> | <u>67</u> |
| Transports | <u>62</u> | <u>76</u> | <u>18</u> | 109 | 101 | <u>73</u> |
| Autres | 102 | 174 | 83 | 106 | 88 | 111 |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| Sources: Ministère des finances, calculs des services de la Banque mondiale | | | | | | |
| Note: Les taux d'exécution de 120% ou plus sont en gras et ceux de 80% ou moins sont soulignés | | | | | | |

Dans l'exécution des budgets, les crédits alloués à la défense et à la sécurité ont été sur-exécutés, tandis que ceux des secteurs de la santé, de l'éducation, des transports, pourtant prioritaires sont sous-exécutés. De telles pratiques masquent assurément mal des détournements de l'argent public.

Depuis 2008 et sous la pression de la Banque Mondiale et des institutions financières internationales, des efforts ont été suggérés et entrepris pour des réallocations budgétaires en faveur des secteurs importants pour atteindre les principaux objectifs du DSRP (2008 –2011), à savoir la réduction de la pauvreté et la croissance économique du secteur hors pétrole. Le Document de Stratégie pour la Croissance, l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté (DSCERP 2012 – 2016), élaboré quatre ans après, constate les résultats mitigés de l'exécution du programme précédent, à savoir le DSRP (Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté). Tous ces efforts restent cependant moyens et ne permettent pas ainsi de retourner radicalement la situation économique et surtout sociale du Congo.

Dans un pays sous-développé comme le Congo où l'investissement privé national est insignifiant, de telles options de gestion publique sont suicidaires. L'on saisit mieux les raisons de l'état de délabrement économique et social actuel du Congo. Des mesures politiques mieux conçues et plus vigoureuses doivent changer cette donne à savoir :

- . Déterminer les seuils maximums raisonnables des postes gouvernance et souveraineté
- . Revoir toute l'affectation de la dépense publique en fonction des orientations politiques nouvelles
- . Mettre fin à la politique de « la municipalisation accélérée » et restructurer la politique de l'investissement public et du management des infrastructures
- . Rationaliser la gestion financière publique

Depuis l'année 2005, le Congo a systématiquement épargné dans un compte à la Banque des Etats de l'Afrique centrale des revenus budgétaires qui avaient dépassé les niveaux prévus dans les budgets annuels respectifs. Cette politique renforce la capacité du Congo à faire face à la volatilité des prix sur le marché pétrolier et au déclin de cette production à terme. Il s'agit là d'un amortisseur budgétaire sous forme d'épargne. Cependant, cette politique d'épargne doit quitter le champ événementiel pour être confirmée par des dispositions légales.

En outre, la même épargne soulève des vives critiques par le fait qu'elle ne participe pas directement, dans le court et moyen termes, à la croissance et au développement du Congo, préoccupations majeures des congolais. C'est ainsi que cette épargne devra désormais alimenter deux fonds : le Fonds de Développement et le Fonds d'Épargne Congolais. Des études seront menées pour examiner comment transformer le Fonds de Développement en socle vecteur du développement du secteur productif et du secteur tertiaire (banques, services). L'objectif déterminé et ferme est, en l'occurrence, celui de diversifier l'économie congolaise laquelle se compose actuellement comme suit :

| | |
|-------------------------------|-----|
| Secteur pétrolier | 70% |
| Secteur primaire hors pétrole | 5% |
| Secteur secondaire | 7% |
| Secteur tertiaire | 18% |

Une loi budgétaire spécifique précisera les modalités de constitution et de fonctionnement des deux fonds (Application de la loi sur la clé de répartition des ressources et cadrage budgétaire qui déclenche l'épargne).

a. En matière de budget et de charges

Le Mbongui Congo adoptera désormais le système de rationalisation budgétaire :

- . Mettre en place une gestion des finances publiques axée sur les résultats (classification programmatique en vue d'identifier les grandes missions de l'Etat détaillées en programmes combinant les activités/objectifs dont le coût doit être chiffré...projets : résultats, coûts, timing)
- . Mettre en place un système intégré de gestion des finances publiques dans lequel tous les intervenants et les comptables publics sont reliés par un réseau informatique sécurisé (transparence dans la gestion, fiabilité des données financières, budgétaires et comptables, obtention des statistiques fiables en temps réel) ; Traiter et enregistrer tous les paiements ainsi que les intégrer totalement dans la chaîne des dépenses
- . Renforcer la fonction de contrôle financier tant au niveau fédéral qu'au niveau de chaque comté, ville comté et ministère en vue d'accélérer la consommation des crédits
- . Simplifier les procédures en vue de rendre efficace et rapide le circuit de la dépense dans le cadre de ce système informatisé intégré afin de supprimer le recours aux paiements par anticipation

- . Mettre en place un cadre budgétaire harmonisé tant au niveau fédéral qu'au niveau fédéré
- . Respecter le calendrier d'établissement des budgets fédéral et fédérés
- . Unifier la présentation des budgets de l'Etat et des entités fédérées, et, renforcer le cadrage macroéconomique
- . Elaborer de manière détaillée les stratégies sectorielles avec estimation fine des coûts et sérieux cadrage du suivi et de l'évaluation.
- . Assurer la diffusion systématique des résultats du budget au public

b. En matière de ressources

Le besoin de transparence en matière de ressources oblige à créer un système informatisé intégré de ressources avec pour objectifs :

- . Identifier tous les services générateurs de recettes
- . Saisir la base de calcul des différents impôts et taxes afin d'éviter d'éventuelles sous-estimations
- . Détecter tous les secteurs de la vie économique qui ne sont pas encore fiscalisés
- . Maîtriser toutes les recettes en vue d'éliminer toutes les évasions financières sous toutes les formes, établir et améliorer les circuits de la collecte des recettes
- . Fixer des principes transparents en ce qui concerne les exemptions tant des personnes morales que physiques
- . Maximiser les ressources de l'État

c. Concernant le Trésor public

Le Trésor public, comme nombre des organes publics financiers, s'apparente malheureusement à un marché public de quartier (Ouenzé). Une réforme profonde du Trésor public s'avère indispensable :

- . Revoir l'organigramme de cet organisme et vérifier les qualifications réelles de ses agents pour une véritable efficience ;
- . Informatiser au maximum tous les circuits internes des paiements et des dépenses pour éviter les pertes de dossiers et raccourcir les délais de leur traitement ;
- . Réduire au maximum le rôle de guichet payeur du Trésor public en améliorant les circuits banques-Trésor public et en dématérialisant au maximum la monnaie, ceci pour combattre aussi la corruption ;

- . Mettre en place des instruments pour vérifier si les paiements sont effectués et enregistrés correctement, et totalement intégrés dans le cycle de dépenses ;
- . Adopter des lois et règlements rapprochant les ordonnancements d'avec les données de paiement du Trésor.

d. En matière de contrôle

- . Renforcer la fonction de contrôle financier tant au niveau fédéral qu'au niveau de chaque comté, ville comté et ministère en vue d'accélérer la consommation des crédits
- . Mettre en place une plateforme de coordination entre les principaux organes contrôle
- . S'assurer de l'opérationnalisation des contrôles de la Cour des Comptes ainsi que de la Commission des Finances du Parlement fédéral et/ou des assemblées comtoises
- . En matière de passation de marchés publics : rendre plus efficace le système de contrôle y relatif par une meilleure formation des agents, une simplification et une harmonisation de l'action des organes de contrôle.

e. En matière du domaine public

Le domaine public représente le Mbongui, Case commune de tous les congolais qui en sont solidairement propriétaires. Le Mbongui est de ce fait inaliénable et doit être particulièrement protégé. Avec son émiettement, sa diminution ou pire sa disparition programmée de maintenant, le Congo court le risque de disparaître. Des gouvernants et/ou leurs familles se sont distribués le Mbongui, domaine public, en violation de la constitution du 20 janvier 2002, des lois et textes de la république actuelle. Ils ont, les uns et les autres, tenté de régulariser leurs nombreux forfaits par toutes sortes d'artifices déclarés légaux (titres fonciers et autres).

Le Mbongui Congo reprendra la totalité du domaine public constitué depuis l'indépendance jusqu'à nos jours. Aucune usurpation de ce domaine ne sera couverte par quelconque titre foncier ou droits traditionnels. Telle est la règle de vie et de continuité du Mbongui Congo.

f. En matière économique

Établir des critères de convergence et des seuils de rentabilité de l'économie publique fiables et non falsifiés :

Taux de croissance de l'activité économique
Taux de hausse de prix (prix à la consommation)
Ratio de la masse salariale de la fonction publique sur
les recettes fiscales hors pétrole (– 35 % au plus)
Ratio des investissements publics financés par des ressources internes
Volume réel de l'économie des ménages
Solde primaire de base, etc.

g. Des ressources spécifiques

Le pétrole, le bois, l'eau et les mines représentent des richesses qui ne sont pas le fruit exclusif du travail des générations actuelles. Ils sont un Don de NZAMBE, légué à nous par nos ancêtres. Nous en sommes les gestionnaires actuels et non pas les propriétaires exclusifs.

Le pétrole

Il constitue la première ressource minérale du Congo. L'exploitation pétrolière est menée par des sociétés pétrolières internationales (Total, Agip, Chevron...) et une société nationale SNPC. La Congolaise de Raffinerie, CORAF, filiale de la SNPC, assure en exclusivité l'industrie de raffinage, avec un volume traité en 1995 de 600.000 à 700.000T. Sa capacité a stagné en 2009 à 714.000T.

La production pétrolière congolaise a sensiblement augmenté depuis une

vingtaine d'années :

| | |
|------|--------------------------------------|
| 1990 | 8 millions T |
| 1996 | 10 millions T |
| 2001 | 12 millions T |
| 2009 | 14 millions T |
| 2010 | 115 millions de barils |
| 2011 | 127 millions de barils (estimations) |

Le revenu pétrolier dans le budget s'élève actuellement à plus de 70 %.

Le code régissant le domaine pétrolier, Code des hydrocarbures, a été révisé en 1994, instituant des réformes importantes. Les nouveaux gisements pétroliers sont, depuis le 1^{er} janvier 1996, gérés selon le régime du contrat de partage de production. La part de l'État congolais s'est ainsi améliorée de 17 % à 32 %.

La forêt congolaise

Elle est la deuxième ressource du pays et présente les caractéristiques suivantes :

Superficie 22,2 millions d'hectares dont 103.100 km² sont commercialement productifs

Potentiel mobilisable sur pied estimé à 170 millions de m³

Potentiel d'extraction/an 2 millions de m³

Principales essences : le limba, l'okoumé, le sapelli, le sipo, l'acajou, l'afromasia, le bahia, l'eucalyptus.

De la gestion des ressources spécifiques

Trois obligations s'imposent à nous :

- . Nous ne pouvons impunément ni dilapider, ni faire dilapider ces richesses.
- . Toutes les générations présentes doivent bénéficier des ressources générées par lesdites richesses, particulièrement les catégories sociales laissées pour compte à savoir les jeunes et les retraités, sans oublier les handicapés, les veuves et les orphelins.
- . Les générations actuelles doivent, par une gestion rigoureuse et intelligente de ces richesses, garantir aux générations futures de meilleures conditions de vie.

Pour répondre à ces trois obligations, le Mbongui Congo adopte, pour la gestion desdites richesses le système 3P « Publiez ce que vous produisez et ce que vous payez ». Il s'agit, en l'occurrence, de l'obligation sans exception faite à toutes les sociétés publiques et privées qui exploitent ces richesses de publier ce qu'elles produisent (tonnage, qualité, valeur marchande) et ce qu'elles paient à l'État au titre de leur activité. À cet effet, il sera mis en place un système informatisé de gestion reliant l'État aux sociétés, saisissant au jour le jour la production effective et les versements au Trésor public.

Ceci est consolidé par une déclaration annuelle de toute la production ainsi que des versements au Trésor public des taxes, impôts, redevances et autres. La déclaration contient en outre toutes les libéralités versées à titre d'œuvres sociales et/ou humanitaires avec la liste des différents bénéficiaires. Cette déclaration est insérée au journal officiel. Tout autre versement ou toute autre libéralité non déclarée s'assimile à la corruption et sera puni par la loi.

L'exigence de transparence motivée par les trois obligations ci-dessus citées conduit à la mise en place d'une clé de répartition et de gestion rigoureuse des ressources générées par le pétrole, le bois et les mines.

Proposition d'une clé de répartition des recettes du pétrole, du bois et des mines/année

| Domaine d'action | Pourcentage d'affectation % |
|--|-----------------------------|
| Placements financiers intérieurs et extérieurs | 35 |
| Plans et programmes | 25 |
| Éducation | 10 |
| Santé | 10 |
| Développement agricole | 10 |
| Solidarité Familles | 10 |

Clé de répartition des bénéfices annuels sur placements

| | |
|---|----|
| Nouveaux placements | 25 |
| Plans et programmes | 30 |
| Emplois jeunes | 15 |
| Salaires et pensions | 15 |
| Culture, Arts et sports | 10 |
| Homes, orphelinats, centre des handicapés | 5 |

Seul, le Mbongui A Congo peut modifier cette clé de répartition. Les placements financiers sont opérés sous signature du Mwé, contresignés par le Ministre des finances. Un état trimestriel consécutif est adressé par le gouvernement fédéral au Mbongui A Congo et au Parlement fédéral. Tout détournement de ces ressources est un crime contre la nation passible de très lourdes sanctions. Il constitue un motif irrémédiable d'empêchement à exercer à jamais une charge publique.

Il s'avère impérieux d'instituer un code public du gestionnaire fixant les conditions d'exercice de la fonction de gestionnaire public dans lequel figureront deux valeurs sacro-saintes : la probité morale et la transparence dans l'action. Il faudra développer à l'endroit des gestionnaires actuels une action d'encadrement moralisatrice, tout en renforçant les contrôles. De sévères sanctions frapperont les mauvais gestionnaires, les corrompus ainsi que leurs corrupteurs.

Des mesures spécifiques

Dans le domaine forestier :

- . S'engager à mieux respecter les engagements pris au niveau international
- . Élever le niveau d'industrialisation du bois et améliorer les infrastructures de transport
- . Établir la transparence de gestion par la suppression de tous accords dérivés et personnels

Dans le domaine pétrolier

- . S'assurer de la transparence et de la fiabilité des données transmises et diffusées
- . Supprimer tous les accords dérivés et personnels
- . Transformer la société nationale SNPC en une véritable société crédible de production pétrolière par une revue profonde de toutes ses ressources tant managériales que techniques, et par une politique hardie des investissements dans l'exploration et la production
- . Revoir et consolider le partenariat Congo-Sociétés pétrolières internationales en vue d'améliorer les ressources du Congo.

III.3. La Solidarité des peuples dans le travail et la redistribution du produit national

Le paramètre central du cycle économique Mbongui demeure l'économie des ménages. Ainsi, le domaine économique ne se soustrait nullement à la valeur Solidarité. Celle-ci implique d'intéresser le plus grand nombre de citoyens au travail et à la redistribution du produit national. Afin de susciter au Congo un dynamisme productif et créer ainsi les conditions du développement, le Mbongui Congo doit redonner de l'importance aux couches sociales les plus nombreuses à savoir les jeunes, les paysans et les familles.

a. L'Équité et la Responsabilité publique

La solidarité dans le travail passe d'abord et avant tout par l'équité dans l'action nationale c'est-à-dire dans l'accès à l'emploi et dans les conditions de rémunération.

Pour éliminer toutes les formes de favoritisme et de ségrégation tribale, l'accès à l'emploi doit être soumis à de véritables tests organisés par des cabinets spécialisés sans pression aucune. Tel est le premier pas vers l'équité

dans le travail. Le second consiste à garantir l'équité dans l'évolution des carrières et les émoluments. On ne peut comprendre, par exemple, que dans la même fonction publique et pendant longtemps un groupe de fonctionnaires a joui des avantages exorbitants (militaires et juges) au détriment des autres ; aux uns, on a payé promotions et avancements, aux autres, promotions et avancements sont demeurés sans effet financier. De telles inégalités en violation flagrante des lois et règles de l'État engagent la responsabilité publique des gouvernants.

Dans tous les cas, la gestion de la chose et du domaine publics engage la responsabilité des gouvernants et gestionnaires publics. Un dicton populaire congolais dit : « Mettez un poulet dans une réserve d'arachides... ». Il y a lieu d'éviter de livrer la chose publique à des personnes de moralité douteuse.

Dès la nomination à la charge publique, tout membre de gouvernement, tout responsable d'un grand corps de l'État ou tout gestionnaire doit faire une déclaration de ses biens meubles et immeubles ainsi que ses divers comptes bancaires et leur état, déclaration adressée au Mbongui A Congo.

S'ouvre alors la procédure de la confirmation au poste pour les membres du gouvernement et les responsables des grands corps de l'État. Le Mbongui A Congo examine la compétence ainsi que la moralité publique et privée de la personne nommée. Toute immoralité manifeste ou toute incompétence notoire constitue un empêchement à exercer la charge publique.

b. Solidarité avec la jeunesse et le monde entrepreneurial

Le chômage massif des jeunes en général, des jeunes diplômés en particulier reste la principale préoccupation et la preuve patente de l'échec de l'actuel système de gestion. Le programme actuel de développement des grandes infrastructures (électricité, transports, Tic, Eau et assainissement) renforce certes le rôle de pays de transit du Congo et sa capacité à accueillir de grands investisseurs étrangers ; Mais il manque de volume pour ce qui est du développement de l'entrepreneuriat congolais. Par une action volontariste en direction de la jeunesse et du monde entrepreneurial congolais, le Mbongui Congo soutiendra le développement de l'économie solidaire. En vue d'optimiser les résultats de cette action, des textes juridiques et administratifs devront en assurer la simplicité, la clarté et la souplesse en matière de contrat de travail, tout en allégeant les charges imposables et autres.

Création des micro-entreprises 100 milliards FCFA

L'initiative « **Entrepreneurs juniors** » vise à inciter les jeunes diplômés (hommes et femmes de manière égale) à la création de micro-entreprises. Elle s'étalera sur 5 ans renouvelables engageant **20 milliards FCFA/an**. Chaque projet coûtera de 15 à 30 millions FCFA ou plus avec pour objectif de donner du travail à 10 jeunes au minimum par projet.

Contenu

- + Véritable projet national avec structure légère d'encadrement
- + Action massive et continue de formation des entrepreneurs juniors
- + Domaines ciblés : agriculture, forêts, énergie solaire, services, artisanat, etc.

- + Entités concernées : Comtés et villes comté

Des organismes, tel le Forum des jeunes entreprises, ont lancé dans ce domaine des initiatives limitées. Leur expérience est précieuse. Il s'agit de dynamiser leur action, de la rendre plus porteuse sous le contrôle des services étatiques habilités et non pas de se substituer à ces organismes ou associations. L'on s'inspirera également des expériences internationales les plus porteuses.

Le programme « Entrepreneurs Juniors » tissera une véritable toile de la petite et moyenne entreprise (PME) au Congo, en raison de la création d'une cinquantaine de PME dans chaque comté par an et durant 5 ans. De la sorte, on sortira la petite et moyenne entreprise de l'obscurité de l'économie informelle pour l'insérer dans l'économie formelle, tout en donnant à celle-ci une meilleure visibilité grâce à des moyens informatiques appropriés. Par ledit programme, le Mbongui Congo se dotera d'un socle de développement économique.

Programme « Placement en Or ». Incitation à la création des entreprises compétitives sur le marché mondial – **200 milliards FCFA**

Le Congo dispose d'un embryon d'entrepreneurs capables de développer des produits pouvant être placés sur le marché. On ne parle nullement de nombreux dits « opérateurs économiques » qui ne cessent de sucer les finances de l'État et bénéficient d'une impunité criarde. Quelques entrepreneurs, disposant d'un background connu, affichent par des projets crédibles une ambition solide, d'autant plus que le Congo regorge de richesses et de potentialités naturelles.

La démarche ici différera d'avec la précédente. L'on jugera de la capacité de ces managers à élaborer des projets sérieux, à organiser des équipes de travail dynamiques, à faire montre de sérieux dans leur vie familiale et sociale. Des cabinets extérieurs élaboreront le cahier de charges et le processus. L'on évitera cependant d'ériger des obstacles qui alourdissent et tuent l'initiative.

La politique volontariste d'incitation à la création d'entreprise doit concorder d'avec celle de création des banques solidaires. En effet, les banques congolaises actuelles se présentent comme des banques de dépôts à vue ou de simples agences de transfert intérieur et extérieur du franc CFA. Elles ne constituent nullement des leviers de développement. Elles ont érigé des obstacles presque insurmontables pour les citoyens congolais qui veulent créer et développer des entreprises.

L'État congolais, devant ces faiblesses, doit promouvoir un réseau de banques solidaires avec les traits essentiels suivants :

- facilités diverses pour la création et le développement des entreprises nationales avec priorité d'embauche des citoyens congolais
- crédits à intérêts modérés
- structure des banques adaptée à la finalité Solidarité nationale
- intégration de ces banques au sein des divers programmes à promouvoir (programmes « Entrepreneurs juniors », « Placement en Or » etc.)

Des facilités seront accordées aux banques solidaires.

c. Solidarité avec le monde agricole

Jusque dans les années 1980, l'économie du Congo était basée sur deux ressources : la forêt et l'agriculture. Depuis, avec le développement du secteur pétrolier, le secteur agricole négligé et hâtivement libéralisé sous la pression des institutions financières internationales a connu un déclin.

Le Congo a dû importer en produits alimentaires, de 2002 à 2008, 664 milliards de FCFA, notamment :

| | | | |
|----------------|--------------|----------------|--------------|
| soja | 13 715.46 T | maïs | 26 029.99 T |
| riz | 444 042.16 T | oignons | 33 987.01 T |
| viande bovine | 36 487.63 T | viande porcine | 38 051.31 T |
| viande avicole | 171 140.65 T | poissons | 254 463.99 T |

La facture ne cesse de s'alourdir d'autant que la production nationale ne dépasse point 24% des besoins de consommation et se compose annuellement de :

| | | | |
|-----------|-----------|---------|----------|
| manioc | 700 000 T | bananes | 70 000 T |
| arachides | 20 000 T | riz | 1 800 T |
| maïs | 5 000 T | | |
| poissons | 123 000 T | viande | 614 T |

Pourtant, le Congo ne manque pas d'atouts naturels. Il dispose de 42.500 km² de terres disponibles pour l'agriculture et d'une pluviométrie abondante. Celle-ci, à variation saisonnière, alimente un réseau hydrographique particulièrement dense. 800 km² dans la Bouenza et 300 km² dans le Niari constituent des terres propices à l'agriculture mécanisée. Une vaste zone située à l'ouest (Pool, Plateaux, Cuvette-Ouest) de 21.000 km² est disponible pour un élevage ovin, tandis que 800 km² dans la Bouenza et le Pool sont favorables à l'élevage bovin. En outre, tout le bassin fluvial du Congo et les zones basses inondées de la Cuvette s'offrent pour les activités de pêche, de pisciculture et de riziculture.

Le domaine agricole a connu l'échec de plusieurs plans de redressement. Les raisons essentielles restent le faible niveau de mobilisation des ressources tant financières qu'humaines, et, la mauvaise gouvernance. La rhétorique officielle sur la priorité de l'agriculture dans le développement ne correspond ni à la volonté pratique, ni à la capacité managériale des mêmes gouvernants.

Les paysans, seuls sur le terrain et abandonnés par les pouvoirs publics (excepté quelques actions publiques de tape-à-l'œil), se révèlent la classe sociale véritable mamelle nourricière du Congo. Cependant, depuis les années 1990 et suite à l'accroissement de la population congolaise, cette mamelle tarit. La production agricole n'augmentant pas du tout, une crise alimentaire commence à sévir au Congo. L'option déterminée par l'actuel gouvernement de villages agricoles, tout en étant noble dans son principe, doit être revisitée dans sa conception et son fonctionnement pratique sur le terrain. Pourtant, depuis 2004, le Congo dispose d'un Schéma national d'aménagement du territoire qui ressort les potentialités du Congo en matière agricole et même de transport et définit de grandes options. Malheureusement, la volonté politique n'a pas suivi ou plutôt elle a fait prévaloir des choix subjectifs, onéreux et improductifs.

Par des choix courageux, le Congo Brazzaville doit opter pour une révolution verte :

* Diversifier et transformer l'agriculture de cueillette en agriculture maîtrisée et bio **30 milliards FCFA**

Les Congolais restent friands de produits traditionnels de toutes sortes, qui deviennent de plus en plus rares. Il s'agit de procéder aux études nécessaires pour une modernisation de cette agriculture traditionnelle. Nous devons d'abord maîtriser le processus de production intensive de ces produits, et, les faire évoluer de la valeur d'usage, qu'ils ont actuellement, en valeur véritablement d'échange.

Le second objectif sera de faire évoluer une partie de ladite agriculture en production bio. En effet, l'agriculture traditionnelle congolaise n'utilise ni pesticides ni engrais chimiques. La perspective est assurément porteuse à l'avenir à condition d'améliorer les méthodes de production par rapport aux normes bio et tisser une véritable chaîne de vente en direction de l'Europe, de l'Amérique et de l'Asie. Produits visés : Koko (mfumbua), chenilles, fruits divers, champignons, vins congolais, miel, termites, vers palmistes (jaunes et blancs), cœurs de palmiers, asperges etc.

* Introduire une certaine dose d'agriculture mécanisée et semi-intensive
100 milliards FCFA

Refuser cette alternative, c'est accroître la crise alimentaire au Congo. L'expérience d'Agricongo, certes modeste, constitue la base de départ. L'on évitera surtout l'expérience amère des champs du parti (à 100 kms de Brazzaville) qui, en réalité, n'étaient qu'un détournement de fonds européens affectés à l'agriculture congolaise pour le projet maïs. L'expérience actuelle de la relance de la production bovine recèle de mêmes signes de faiblesse d'autrefois.

L'État accompagnera la relance agricole (maïs, arachide, tabac et autres) par l'institution d'un cadre de métier souple et incitatif, la mise à disposition de moyens financiers gérés par des institutions bancaires sous l'autorité d'un Conseil agricole composé des délégués du ministère de l'Agriculture, de la chambre professionnelle agricole et du Likélemba.

L'État ne se substituera nullement à l'initiative privée dans ce domaine. Il encouragera, toutefois, la spécialisation régionale sur la base du Schéma

national d'aménagement du territoire et promotion agricole, tout en favorisant les échanges inter et intra comtés.

Productions concernées : élevage bovin, élevage porcin, élevage ovin, élevage avicole, manioc, pisciculture, manioc, riz, maïs, soja etc.

Compte tenu du taux de croissance de notre population, notre sécurité alimentaire dépend à l'avenir de l'extension des surfaces agricoles cultivées et surtout de l'augmentation de productivité de cette agriculture. Le Mbongui Congo se donnera l'objectif de couvrir ses besoins de consommation à hauteur de 70% dans un délai maximum de 15 ans à compter de 2017.

Le Mbongui Congo s'interdit la vente de terres ou même leur concession aux sociétés multinationales de production agricole. Celles-ci peuvent, toutefois, opérer au Congo dans un partenariat équilibré avec des sociétés congolaises.

* Relancer les cultures à haute intensité de main d'œuvre
70 milliards FCFA

Le Congo, sous la pression du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, a abandonné le domaine des cultures spéculatives, cacao, café, palmier à huile, arachides et autres, aux opérateurs économiques privés. Ceux-ci ne disposaient ni de connaissance du domaine, ni de capacité managériale moins encore de moyens financiers. Conséquence : de vastes plantations de cacao et café notamment ont été abandonnées, faute de repreneurs et d'acheteurs des produits, livrant à une extrême pauvreté des milliers de paysans exploitants.

Par une politique hardie, le Congo doit relancer ces cultures à haute intensité de main d'œuvre. Les chiffres avancés de main d'œuvre pour ces cultures avoisinent ou même dépassent les 50.000 exploitants. Exemple : on dénombre 8.000 exploitations de cacao au Congo, à raison de 4 travailleurs par exploitation, soit au total 32.000 cacaoculteurs. Mieux, le Congo encouragera et accordera aux sociétés congolaises toutes sortes de facilités pour l'implantation des usines de transformation de ces produits.

Toute relance de ces productions tiendra en ligne de compte les besoins écologiques qui se traduisent par : une protection raisonnable des forêts et bois, la vulgarisation des techniques de reboisement, une juste

rémunération des exploitants, un recyclage des déchets des usines de transformation.

Le Mbongui agricole

L'agriculture coopérative est demeurée, dans la civilisation bantoue traditionnelle, un important levier dans le développement de l'esprit Mbongui, esprit du vivre en commun. Se justifiant quelque peu de cet esprit, l'État congolais a conçu, dans les années 1966 -1974, la politique des coopératives agricoles à l'exemple, toutefois, des pays socialistes. Suite à l'échec de cette politique, il s'est lancé, jusque dans les années 1988-1990, dans des campagnes de commercialisation agricole. Il s'est alors agi de collecter, dans tout le pays, les produits agricoles des paysans (café, cacao, maïs, etc.) et les revendre.

De telles politiques se sont avérées non porteuses ; elles n'ont ni favorisé le travail coopératif, ni amélioré le système paysan de production agricole.

L'objectif principal, en la matière, est celui de relancer et moderniser le monde paysan à partir de l'esprit bantou du travail coopératif agricole. Le Mbongui Congo reconnaît et soutient les coopératives agricoles comme socle de la production paysanne et du renouveau technique du monde paysan en général. La coopérative agricole devra regrouper trois au minimum à cinq familles. Par un acte coopératif de production écrit, elle précisera le champ de son action et les objectifs de production fixés annuellement.

Le Mbongui Congo s'engage à former deux experts paysans par coopérative en vue de relever le niveau technique de tous les paysans coopérateurs. Il continuera à assister techniquement la coopérative par ses services techniques, et en assurer le suivi. À la troisième année de production, et après constat des résultats de la coopérative et de sa nouvelle maîtrise technique, le Mbongui Congo, par le biais des comtés, lui apportera sa contribution sous les formes suivantes :

- Offrir aux familles des conditions de logement moderne ;
- Garantir et/ou offrir des prêts agricoles pour le développement de son activité ;
- Assurer une couverture médicale et sociale à tous ses membres.

Cette politique devra être prioritaire dans l'action des comtés.

d. Solidarité envers la famille congolaise

Toute nation vit au rythme de son cœur, et la Famille congolaise est le Cœur de la nation congolaise.

Croire en un développement économique qui exclue la famille ou même lui affecte une place moindre est vain et insensé. Pourtant, et depuis bien des années, les institutions congolaises ont fait ce très mauvais choix. Preuve : Le suivi sérieux de la famille congolaise n'a commencé qu'en 2005 dans le cadre des troisième et quatrième programmes pays de coopération signés avec le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), respectivement pour les périodes 2004-2008 et 2009-2013. ; En outre, les bilans économiques nationaux passent souvent sous silence l'économie des ménages. Dans ce pays aux ressources considérables, la pauvreté ne cesse paradoxalement de s'étendre.

Le Mbongui Congo devra accorder une attention très soutenue à la famille congolaise :

* Renverser l'échelle des valeurs en ce qui concerne la natalité

Tout le discours officiel prônant la dénatalité sera proscrit. Le Mbongui Congo est populationniste. Pourquoi accorder, comme de nos jours, de si larges facilités d'accueil et d'établissement à de grandes colonies étrangères tout en optant pour la dénatalité nationale ?

Dans le Mbongui Congo, toute mère au foyer (dans un mariage légal) bénéficiera pour chaque enfant mineur des allocations familiales. De la sorte, le Mbongui Congo, qui n'a que 4 millions au plus d'habitants, œuvrera pour son peuplement et donc pour sa survie. Tout avortement ou toute tentative d'avortement sera en conséquence sévèrement puni par la loi.

* Attribuer une **allocation spéciale "Solidarité Famille "**

En minimisant le rôle économique des ménages, le Congo a appauvri la famille congolaise et a rendu ainsi son marché intérieur atone. Par des mesures énergiques et saines, on redonnera du dynamisme, de la capacité au marché congolais. Aussi chaque famille congolaise légale, bénéficiera pendant deux ans et à titre expérimental, d'une allocation spéciale "Solidarité Famille " de 75.000 FCA par trimestre. Selon les données statistiques et sur un total de 885 160 ménages congolais, on estime à 6,5%

le nombre d'unions légitimes, dont 8,6% en milieu urbain, 5,4% en milieu semi-urbain et seulement 3,1% en milieu rural.

La mise en place et la gestion permanente de la politique de l'allocation « Solidarité Famille » devra être décidée et harmonisée avec le niveau positif de l'économie et les niveaux de production des trois ressources nationales spécifiques, à savoir le pétrole, le bois et l'eau.

*** Consolider la famille congolaise**

La superposition du mariage traditionnel et du mariage légal ne milite nullement pour la consolidation de la famille congolaise -- Le nombre très bas d'unions légitimes atteste de la précarité de la famille congolaise -- Cette superposition multiplie les frais et contraintes de conclusion du mariage. Afin de simplifier la procédure de mariage, les présidents de comité de village et de quartier auront compétence pour constater et déclarer le mariage légal. La nouvelle procédure supprimera le dédoublement des cérémonies et des mariages par le transport sur les lieux du mariage traditionnel des autorités légales.

Aux fins de régularisation, chaque mariage traditionnel confirmé sera déclaré légal par un acte de constat établi par les autorités précitées.

e. Relever le niveau de vie du Congolais

Les diverses mesures ci-dessus préconisées amélioreront la qualité de vie du Congolais. Elles seront complétées dans le cadre d'un programme "Villages Mbongui ". Il s'agit d'offrir de meilleures conditions de vie aux populations de l'intérieur du pays, afin de susciter leur regroupement, condition indispensable à leur développement. Il s'agit, en outre, d'inverser la courbe de l'exode des populations paysannes vers les villes.

Chaque village centre, transformé en village mbongui, devra être doté de structures modernes à savoir : un centre de santé, une école, un marché, un mbongui (lieu de rencontre du Mbongui citoyen et véritable centre culturel, construit au centre du village), des logements administratifs pour les enseignants et les infirmiers, des forages d'eau. Ces structures disposeront, chacune, de l'éclairage à énergie solaire. Dans ce domaine, le Mbongui Congo vise une véritable révolution, celle de la modernité solaire. Toute la vie rurale devra en être transformée, de l'éclairage domestique et public aux fours de cuisine en passant par le séchage d'aliments et même les moyens de transports. A cette fin, deux femmes paysannes de chaque village mbongui seront formées, notamment en Inde, et deviendront expertes en

matière de technologie solaire ; Elles seront ainsi les chevilles ouvrières de cette modernité.

Cependant, afin de rendre ces résultats pérennes, le Mbongui Congo développera des initiatives volontaristes dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la culture, arts et sports. Comme déjà proposée, la clé de répartition des recettes du pétrole, du bois et des mines affecte annuellement à chacun des secteurs 10 % desdites recettes.

Les objectifs à atteindre sont les suivants :

Éducation

Depuis l'indépendance, le Congo a choisi le modèle extensif de l'éducation. Les taux de scolarisation augmentent ainsi régulièrement. Toutefois, la qualité de l'éducation empire d'année en année. Ce système a démontré de larges insuffisances. De nos jours, les signes de déclin sont notoires : des classes pléthoriques, des manuels scolaires inexistantes, des niveaux de formation bas etc.

En outre, l'enseignement technique et professionnel délaissé attire moins de 10% d'élèves et moins de 20% d'étudiants universitaires. Le système éducatif congolais souffre ainsi d'une véritable inadéquation avec les besoins du secteur productif, particulièrement du monde entrepreneurial. 30% des postes ouverts dans les entreprises ne peuvent être pourvus, faute de ressources humaines compétentes. Pendant ce temps, on enregistre de forts taux de chômage des jeunes, et surtout des jeunes diplômés. L'éducation au Congo se résume, pour l'essentiel et jusqu'à nos jours, en une usine à fabriquer des potentiels fonctionnaires.

L'éducation prônée par la politique du tout Etat totalitaire est dépassée. L'éducation nouvelle doit former l'homme et la femme congolais dans leur dimension multiforme. Elle doit porter les nouvelles valeurs du Mbongui Congo :

- Revaloriser la fonction d'enseignant

La qualité et la capacité de l'Homme congolais de demain dépendent non seulement de la qualité de la cellule familiale, mais aussi de la qualité et de la compétence de l'enseignant. Le problème ne se résume pas seulement à sa condition sociale ; il touche également sa formation de base, laquelle formation doit l'ouvrir au monde multipolaire et multimédia d'aujourd'hui.

Sa compétence doit intégrer un recyclage continu et le contrôle de son activité. L'État interdira systématiquement l'utilisation des volontaires de l'enseignement.

- Revisiter tous les systèmes scolaires

Une revue générale et systématique intéressera tous les systèmes d'enseignement tant dans leur organisation que dans les cursus qu'ils offrent.

- Reprendre en main toutes les écoles primaires et secondaires, les lycées Les slogans réducteurs et nuisibles d' « une école, un toit », « une école, un champ » seront proscrits. Toute école publique doit offrir aux enfants-apprenants des structures adéquates et à chacun de l'équipement scolaire suffisant. Le Mbongui Congo a le devoir de garantir aux enfants congolais une éducation solide et compétitive. L'État doit assainir (construire, équiper, affecter des enseignants en nombre suffisant) les écoles primaires et secondaires, les lycées existants avant de s'engager à plus, à moins d'une urgence constatée.

- Construire de véritables Universités publiques

Les modestes bâtiments épars de l'université Marien Ngouabi, le désordre et la qualité moyenne des enseignements, la médiocrité des résultats ne milite guère pour l'aura de notre université. Il s'avère urgent de construire de véritables universités modernes et compétitives avec des structures décentralisées. L'œuvre est exaltante et vitale pour l'avenir du Mbongui Congo.

-Rétablir le système de bourses d'État et des internats publics (collèges, lycées et universités)

Grâce à cet effort, le Congo a formé son élite nationale actuelle ; tout un chacun peut en témoigner. En abandonnant cette politique, l'État a creusé les inégalités sociales, supprimant les canaux de réussite des enfants des familles pauvres, au profit des seuls « nouveaux riches ». Il ne s'agit pas d'ouvrir ce système à tous les apprenants, mais de la réserver aux meilleurs éléments.

- Établir un cahier de charges et un code éthique pour l'enseignement privé

De nombreuses structures privées d'enseignement ont été créées sur tout le territoire congolais dans l'anarchie totale, ne répondant pas, en réalité, aux normes. Ces structures privées d'enseignement ont contribué à généraliser le phénomène de la corruption des examens publics ; en effet, ces structures

privées sont tenues aux résultats à n'importe quel prix pour attirer la clientèle. Au surplus, l'État, qui pourtant leur a délivré des autorisations d'exercer, refuse d'homologuer les diplômes que ces structures privées délivrent. Désormais, tout en promouvant ce secteur privé, l'Etat doit assurer un contrôle rigoureux, garantie de la qualité des enseignements et des apprenants.

- Projeter le Congo dans l'avenir numérique par un projet informatique volontariste

Il s'agit de concevoir un projet éducationnel global, de l'école primaire à l'Université, dotant la jeunesse congolaise d'une maîtrise des moyens et systèmes informatiques. L'ambition du Mbongui Congo, dans ce domaine numérique, est de figurer dans le peloton de tête africain. Ce grand projet devra concorder avec la redéfinition d'une politique informatique nationale plus ambitieuse.

- Mettre en place une Ecole des Mwés Mbongui (50 milliards FCFA, au démarrage)

Cette Ecole des Managers du Mbongui Congo, avec une formation paramilitaire et très pointue, façonnera l'élite future congolaise à l'image des grandes écoles dans le monde (Harvard et autres). Elle est fonctionnellement liée au Ministère de l'éducation et dépend hiérarchiquement du Mbongui A Congo. Son accès est réservé aux meilleurs étudiants des comtés, sur concours. La formation à l'Ecole des Mwés Mbongui comportera trois volets : La maîtrise du fonctionnement du système Mbongui, la formation à la culture bantoue congolaise et à la discipline morale, la maîtrise du management des grands domaines techniques de droit et sciences politiques, de l'économie et des finances, de l'informatique et autres. Afin de bénéficier de l'expérience des autres, de l'encadrement des grands professeurs et experts internationaux, l'Ecole des Mwés Mbongui passera des conventions croisées avec les grandes écoles dans le monde.

Située dans la ville Biayenda, l'objectif de l'Ecole de Mwés Mbongui est de doter le Congo d'une véritable élite managériale capable d'assurer l'avenir national et africain. Le site universitaire actuel, encore en construction, sera affecté à l'Ecole des Mwés.

- Mailler le Congo des Ebongo de métiers (Centres de métiers)

Dans ce domaine des métiers, le Congo souffre d'une véritable carence. L'expérience des pays développés à travers le monde nous enseigne sur le fait que leur développement est d'abord lié à la maîtrise par leur population respective des divers métiers. Le Congo s'engage à mettre en place cinq

grands Ebongo de métiers, lesquels concentreront la recherche et la formation dans les domaines concernés.

Ils seront financés à hauteur de 50 milliards FCFA pour leur construction et équipement :

- . Ebongo des métiers d'agriculture et de l'élevage (Loudima)
- . Ebongo des métiers de la construction, urbanisme et habitat (Lékéty)
- . Ebongo des métiers du transport et énergie (Linzolo)
- . Ebongo des métiers du bois (Pokola)
- . Ebongo des métiers des mines et du pétrole (Loango)

Ces Ebongos de métiers travailleront en étroite collaboration avec le Likélemba. Elles devront bénéficier des expériences les plus pointues connues dans le monde. Il faut d'ores et déjà préciser que l'objectif de la recherche et des formations aux métiers n'est nullement l'absorption des apprenants dans la fonction publique, mais celui de doter le marché du travail congolais des compétences indispensables au développement du Mbongui Congo.

Urbanisme et habitat

Le renouveau du Congo passe par une remise en cause totale de l'urbanisme et de l'habitat congolais. L'état actuel dénote d'un désordre urbanistique notoire. Toutes les villes congolaises s'agrandissent par addition de nouveaux quartiers lotis par desdits propriétaires fonciers et bâtis par les habitants eux-mêmes. Il s'agit là d'une véritable carence de la puissance publique aux conséquences désastreuses (difficultés d'accès, érosions ...).

Dans le Mbongui Congo, l'ordre urbain doit régner.

Il est du devoir des seules autorités publiques (et non pas des propriétaires fonciers) de planifier et d'orienter l'occupation des sols. Aucune vente de terrain vierge ou non ne peut s'opérer sans l'accord préalable des autorités publiques compétentes, et, conformément à un plan d'occupation du sol réglementé. Tout contrevenant sera frappé de lourdes sanctions.

Un nouveau pays naîtra assurément d'une politique délibérée de villes nouvelles à créer dont la responsabilité incombera aux divers comtés, après la définition claire d'une vision et des termes de référence au niveau fédéral. Il s'agira de se projeter dans le 21^e siècle en tenant compte des potentialités (production et commercialisation à des coûts raisonnables des matériaux locaux de construction) et des conditions environnementales congolaises.

Dans le même esprit, la nouvelle politique visera à contenir les anciennes villes en les délimitant dans un espace géographique raisonnable pouvant permettre leur assainissement. En conséquence, la politique d'accèsion à la propriété sera fondamentalement revue. Les relations du Mbongui Congo et des comtés avec les propriétaires fonciers seront redéfinies pour une responsabilité commerciale et pénale plus rigoureuse de ces derniers.

L'habitat général congolais, misérable dans la campagne, doit évoluer du traditionnel éphémère au durable et confortable. C'est l'un des objectifs de la politique des villages mbongui. La campagne congolaise doit devenir attrayante au point d'amorcer le mouvement inverse de l'exode rural. Tout village mbongui bénéficiera des services de base et des conditions modernes d'habitat et de circulation.

Santé

La situation sanitaire du Congo est déplorable. Le modèle hospitalo-curatif, hérité de la colonisation, connaît un échec dû à son coût élevé. La politique des soins primaires actuellement prônée implique de reconnaître la primauté de l'action préventive. Il faut également, dans cette hypothèse, tenir en ligne de compte, les frais des agents de santé qui grèvent les ressources publiques allouées au domaine sanitaire. Il n'en demeure pas moins que ces soins primaires restent sélectifs, ciblant des groupes de population et obligeant à établir des priorités en fonction de la prévalence et de la sévérité d'une maladie, des risques de mortalité et du coût d'intervention.

Devant ces difficultés, il y a lieu d'examiner d'abord les causes mêmes de cette situation sanitaire déplorable et d'y apporter des solutions. Les conditions de santé se sont détériorées sur l'ensemble du territoire suite à quatre déficits principaux : la pauvreté généralisée (sujet évoqué plus haut), le manque de suivi des populations de l'hinterland, l'insalubrité des villes congolaises, la dégradation des structures sanitaires.

- Le manque de suivi des populations de l'hinterland

Dans le Mbongui Congo, ce suivi sera organisé dans chaque village mbongui par un centre sanitaire de base, devant être pourvu d'agents sanitaires qualifiés et recyclés, doté d'un matériel sanitaire adéquat et de médicaments de base. Chaque centre sanitaire systématisera un contrôle trimestriel de la

population contre le paludisme et les vers intestinaux. Les femmes enceintes et les enfants bénéficieront d'un suivi continu. Des équipes mobiles installées dans les districts feront office d'agents de contrôle en même temps qu'ils renforceront ce dispositif par un apport en technicité et en médicaments. Ce suivi correspondra à un renforcement des conditions d'hygiène dans chaque village. (Obligation de maintenir la maison et la cour en état de propreté, construction de latrines ; des sanctions frapperont les contrevenants.)

- L'insalubrité des villes congolaises

Nos villes se noient dans un état d'insalubrité devenu insupportable. De ce fait, le paludisme et la fièvre typhoïde entre autres sévissent.

Sans délai, le Mbongui Congo développera deux programmes très importants relatifs à l'assainissement des villes :

- . La construction d'un système d'égouts dans les deux principales villes (Brazzaville et Pointe – Noire) pour drainer toutes les eaux ;
- . La mise en place dans toutes les villes d'un système d'enlèvement et de recyclage des ordures, avec construction de grands marchés et interdiction de l'usage des sachets plastiques au bénéfice de sachets biodégradables.

Ces deux programmes seront complétés par un système de contrôle de propreté des propriétés immobilières. Toutes les mairies se doteront d'un corps d'agents municipaux assurant la propreté du domaine public, l'usage des parcs, parkings, jardins et espaces publics.

- La dégradation des structures et de l'action sanitaires

Les structures sanitaires existantes sont soit abandonnées soit mal gérées. Chaque comté et chaque ville autonome devront prendre en charge le relèvement de ses structures sanitaires décentralisées. Ils useront de l'allocation sanitaire nationale. Ils disposeront, cela s'entend, de ressources humaines qualifiées propres.

Pour dynamiser l'action sanitaire nationale, l'État construira une véritable Faculté de médecine. Celle-ci harmonisera son enseignement avec toutes les autres écoles de santé sous la surveillance d'un Conseil national de la santé.

Une attention soutenue couvrira le Centre hospitalier universitaire et les hôpitaux publics. Leur gestion sera assumée par des experts formés dans la gestion des structures sanitaires. Les médecins experts pointus devront

disposer des équipements les plus modernes, ceci pour réduire au maximum le nombre des évacuations sanitaires à l'extérieur du pays, génératrices de dépenses lourdes pour l'État.

Le Mbongui Congo développera, en outre, un véritable centre de recherche médicale avec quelques antennes, en s'inspirant des exemples tel celui de Franceville Gabon.

La mise en place d'une assurance médicale générale au Congo.

La couverture médicale reste un véritable luxe au Congo. En effet, en zone urbaine, 2,5% de la population sont couverts uniquement par l'assurance fournie par l'employeur. En zone rurale, ce taux descend à 0,5%. En dehors de cette assurance, la sécurité sociale ne couvre pas plus de 0,2% de la population. Ceci signifie qu'à défaut de prestations sanitaires publiques et gratuites, le congolais est du point de vue de la santé livré à lui-même, alors que l'indice de pauvreté monétaire révèle la pauvreté de plus de la moitié des congolais, soit 50,7% (Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté –DSRP 2008-2009, p.15). Le Mbongui Congo ouvrira un véritable chantier consécutif à l'étude et à la mise en place d'une assurance médicale généralisée à laquelle devront souscrire tous les congolais selon leurs moyens financiers.

Culture, Arts et Sports

La vitalité d'une nation se vit à travers le déploiement et l'épanouissement de sa culture, de ses arts et sports. Dans l'approche nouvelle du Mbongui Congo, ces trois domaines, tout en contribuant à la consolidation de l'esprit Mbongui, devront constituer le miroir de son esprit de créativité.

En matière de culture, domaine existentiel du modèle congolais c'est-à-dire bantou-autochtone, le Mbongui Congo doit se réapproprier ses valeurs bantoues les plus nobles, tout en s'inspirant dynamiquement des acquis culturels centenaires les plus positifs, acquis essentiellement chrétiens, autochtones et autres, ceci en vue de faire évoluer sa civilisation bantoue.

Le Mbongui Congo s'investira tant dans la construction des infrastructures modernes consécutives que dans l'organisation et le suivi de la condition professionnelle des Congolais qui, avec beaucoup d'expertise, s'adonnent à la culture, aux arts et aux sports. Dans un des arrondissements de la ville Biayenda sera bâtie la Cité de la Culture, des Arts et des Lettres avec des

salles de spectacle et des studios d'enregistrement. Cette Cité devra avoir son pendant dans chaque Comté.

IL s'agit désormais de quitter les eaux de l'improvisation pour entrer fermement dans le monde de la gestion rationalisée. Aussi, en sus des ressources budgétisées, 20 % des recettes de la loterie nationale seront affectées au développement desdits domaines.

III.4. La qualité du service : "La Qualité Plus"

Le développement du Congo passe obligatoirement par celui du bomotu/kimuntu de chaque Congolais. Comme source créatrice et humanité-sagesse de l'homme, le bomotu ne se développera que par la qualité toujours plus de son être comportemental et la qualité toujours plus de son agir.

Au travail et par le travail s'affirme le bomotu de chaque individu. En effet, c'est dans le service que se reflètent le mieux l'être et l'agir de chacun. Malheureusement, depuis les années 1970, les critères de compétence et de probité ne sont plus considérés pour l'accès à la responsabilité fonctionnelle, sinon que ceux de l'allégeance partisane. Après les guerres civiles de 1997 à 2001, on leur a substitué les critères d'allégeance au mythe de la dynastie égyptienne et aux clubs ésotériques. L'amateurisme et l'incompétence continuent à trôner dans notre pays.

Le Mbongui Congo se doit d'assurer au muntu congolais les meilleures dispositions pour son épanouissement par le travail, de créer un environnement propre au déploiement et au développement de son bomotu (essence de l'homme et trame de sa vie dans la civilisation bantoue).

a. Organiser l'espace travail

À cette fin, le Mbongui Congo doit organiser ou obliger à organiser rationnellement "l'espace travail", à commencer par son propre espace public de travail. La dysharmonie et la concussion qui prévalent dans l'administration publique sont un sérieux frein au développement national.

Il y a alors lieu de s'inspirer des administrations publiques les plus performantes dans le monde pour renouveler l'administration publique congolaise, tant dans sa structuration que dans son fonctionnement et

redonner des lettres de noblesse aux vertus de la compétence et de la probité.

b. Développer le bomotu

Le muntu (l'homme) mis en situation développe son bomotu par la qualité toujours en progrès de son être et de son agir :

Qualité de l'être...Accueil et disponibilité, Savoir être

Gestion du temps (problème crucial au Congo),

Qualité de l'agir...Niveau de connaissance (formation permanente),

Expérience professionnelle.

La volonté et l'agir individuels seront soutenus par un cadre incitatif au travail. Ce cadre déterminé par le Mbongui Congo ne vise pas des minima, mais plutôt la Qualité Plus. Le Mbongui Congo s'appuie sur le socle de la Qualité Plus pour mettre en place une Vie de Qualité pour chaque citoyen. Dans le même temps de la restructuration de la fonction publique, un plan global de remise à niveau profonde de ses ressources humaines sera élaboré et exécuté avec rigueur.

c. Inciter au travail innovateur

Dans ce monde bantou-autochtone des traditions et coutumes, actuellement en crise, le Mbongui Congo devra inciter le muntu congolais au travail innovateur.

Le travail innovateur rompt d'avec les habitudes, la survie, l'économie de cueillette pour entrer fermement dans la culture de développement. Cette innovation portera sur les domaines-clés, à savoir : la famille, la vie sociale, le travail, la gouvernance. Le travail innovateur du 21^e siècle doit intégrer la donne informatique. Le saut dans l'univers web, tout en se fondant sur les valeurs bantou-autochtones, doit s'opérer sans réserve et à tous les niveaux. À cette condition, le Peuple congolais rétablira l'harmonie rompue, établira de nouveaux équilibres sociaux et surtout fructifiera la part d'héritage naturel reçue de Nzambé. Il jouira ainsi de la dignité et de la considération devant Nzambé et devant les autres peuples du monde.

Le Mbongui Congo a désormais la mission de redéfinir ses objectifs sociaux, politiques, éthiques, culturels et économiques, et mobiliser les moyens les plus performants pour obtenir des résultats probants, avec la grâce de Dieu.

Le Mbongui de la recherche scientifique et de l'innovation technologique

Le développement technologique est un élément incontournable du développement global de l'Afrique. Après l'échec constaté des politiques de transfert de technologies pendant plus de trente ans, la tendance est, depuis 2000, de promouvoir un développement endogène, qui privilégie la recherche et l'innovation au niveau local.

Le mbongui de la recherche scientifique et de l'innovation technologique vise développer la créativité propre au Mbongui Congo par l'institution d'une Agence fédérale du Mbongui de la recherche scientifique et de l'innovation technologique. Celle-ci doit mettre en place, dans chaque comté, un centre de recherche axé sur les besoins nationaux.

Le mbongui, étant basé sur le rassemblement pour un travail en synergie, son principe correspond à un fonctionnement en système. Conformément à ce principe, les centres de recherche mbongui seront créés selon l'optique des systèmes : ils auront pour but de répertorier toutes les connaissances culturelles et scientifiques du Congo, de les élargir et d'inventer des pratiques susceptibles d'améliorer les conditions de vie des congolais.

Ces centres de recherche mbongui vont fonctionner de manière unitaire et en interaction permanente non seulement entre eux, mais aussi avec les Ebongos de métiers et autres. D'un point de vue analytique, il s'agit d'un réseau, d'importance variable, autonome, dont les éléments présentent la particularité de répondre en tout ou en partie à un même objectif. L'Agence fédérale joue le rôle de cœur inter communicationnel entre les centres, et, de véritable dépôt scientifique et technologique du Mbongui Congo.

Le centre de recherche mbongui est un système dont les composants sont : les humains (chercheurs et associés), les activités de recherche et de publication, le sujet ou domaine de recherche, les productions (connaissances produites sous forme de système symbolique). Ces composants constituent, en même temps, la structure de la division du travail dans un centre de recherche. Il convient d'ajouter à cette liste, l'environnement sociopolitique et le contexte culturel dans lesquels la recherche est menée, le rythme de sollicitation des chercheurs par les consommateurs des produits de la recherche, la nature et la finalité des connaissances. Il s'agit de reconnaître que la recherche scientifique a pour tâche de transformer les hypothèses de recherches (qui sont déjà basées sur

une certaine connaissance) en problèmes et en instruments de connaissance. En effet, La recherche scientifique produit d'abord des nouvelles connaissances sous la formes d'hypothèses qui, dans une certaine mesure, améliorent les connaissances anciennes et les systématisent. Ensuite, la recherche scientifique soulève des problèmes et suggère des instruments pour résoudre ces problèmes. Il s'ensuit que le schéma de la recherche scientifique se résume par le trinôme *hypothèses-problèmes-instruments*. Ce trinôme trace également le processus de l'innovation, aussi bien en recherche fondamentale qu'en recherche appliquée, en technique et en technologie.

L'innovation, en vérité, n'est jamais une invention à partir de rien, mais l'amélioration de ce qui existe déjà, en vue de la résolution des problèmes bien ciblés.

C'est donc la maîtrise de ce qui est déjà ou de l'ensemble des connaissances disponibles qui permet de les évaluer, en vue de relever leurs limites et d'entrevoir ce qu'il faut apporter comme nouveauté. Cela nécessite un travail de repérage, de stockage et d'archivage des résultats des recherches déjà réalisées dans un même centre de recherche, en vue de promouvoir une tradition de la recherche, avec le souci de transmission des savoirs d'une génération à une autre. La continuité dans la recherche et l'innovation dépendent d'un tel travail.

Pour commencer ce travail, le mbongui sera un retour à ce qui est à la base de la recherche en équipe, à savoir la prospection. En effet, avant toute investigation scientifique, il y a la prospection, selon le complexe *hypothèses-problèmes-instruments* qui détermine les lieux et la manière de mener la recherche. Les programmes de recherche ne peuvent être établis que sur la base de prospection, de sorte que l'on peut dire qu'autant de prospections, autant de programmes de recherche. Pour qu'il y ait une tradition dans la recherche, il faut des programmes de recherche conçus comme direction virtuelle de recherche, dans une suite de centres de recherches dirigés par un programme commun. Ces centres peuvent être situés dans un même territoire géographique ou pas ; ce qui importe, c'est la bonne coordination d'un programme commun.

Quelques critères seront pris en compte pour l'élaboration d'un programme de recherche :

- . la volonté de produire une connaissance spécifique, en tant que guide du champ directeur interne. Il s'agit ici d'un facteur qui permet de situer le chercheur dans une tradition intellectuelle.
- . les critères que les chercheurs utilisent de manière consciente.
- . les critères auxquels ils croient.
- . les critères qui gouvernent réellement la pratique de la recherche. Ce dernier critère intègre l'interdisciplinarité et le partenariat avec les financeurs. L'interdisciplinarité est utile dans la participation à un projet commun, par des chercheurs venant de diverses disciplines.

Un travail d'évaluation annuelle sera réalisé de manière normative. Il s'agira :

- . d'évaluer et de justifier la valeur instrumentale dans la production de la connaissance d'un programme de recherche, et de son intérêt sur la population locale.
- . de montrer le développement possible du trinôme *hypothèses-problèmes-instruments*, selon l'inventaire de sa marge de manœuvre.

La tâche essentielle d'une organisation du mbongui de la recherche scientifique et de l'innovation est d'apporter une connaissance qui peut être utilisée à bon escient, dans le respect du bomotu de l'homme et de l'esprit mbongui, et, pour le mieux-être de chacun et de tous. Il s'agit véritablement d'une fonction noble et d'une image adéquate de la science et de l'innovation technologique, contribuant au bien-être de l'humanité. Cette image adéquate ne peut venir au jour que dans la prise en compte du système comprenant les sujets humains producteurs et consommateurs de la recherche, les processus de production de la recherche et leur contexte sociopolitique, et, les produits de la recherche et leurs filières de distribution.

III.5. L'exercice de la libre entreprise

Pendant vingt ans, le régime marxiste du Congo a imposé le principe du tout Etat même dans le domaine économique, exception faite du domaine pétrolier. La Conférence nationale souveraine de 1991 a rétabli le principe de la démocratie au Congo, ainsi que le principe économique de la libre entreprise. 25 ans après cette réaffirmation, l'esprit d'entreprise n'est pas toujours ancré dans la culture congolaise. L'Etat freine la liberté d'entreprendre par des coûts administratifs élevés, des mesures fiscales

lourdes, une récurrente instabilité légale et réglementaire. L'accès au crédit bancaire pour les petites et moyennes entreprises est rendu difficile. En 2012 et pour ce qui concerne le climat des affaires, le Congo est classé 181^e sur 183 pays.

a. Mesures de soutien à l'exercice de la libre entreprise

L'objectif principal consiste à faire éclore une véritable classe d'entrepreneurs. À cette fin, le Likélemba (la chambre fédérale de commerce, d'industrie et d'agriculture) jouera un rôle central dans l'encadrement, le suivi et la formation continue des entrepreneurs managers d'affaires. Ceci implique de construire une Maison fédérale de l'entreprise congolaise moderne avec salles de conférence, salles d'exposition et autres, et un Centre congolais des métiers. Au niveau fédéré, les Ebongos devront répondre à cette même préoccupation.

Le Congo affiche un déficit important quant aux domaines des arts et métiers, alors que la majorité de sa jeunesse est au chômage. Les politiques publiques définies en la matière ont largement échoué jusqu'à maintenant. Désormais, il revient aux chambres de métiers d'orienter et piloter une véritable révolution des domaines des arts et métiers à travers les cinq Ebongos déterminés, gage du développement économique du Congo.

Dans le Mbongui Congo, les entrepreneurs participeront à la prise de la décision économique tant sur le plan fédéral que fédéré. En effet, ils siègent dans les Ebongos et au Likélemba, organismes chargés d'élaborer les plans et programmes économiques. Ils prennent ainsi part à la définition des besoins de la nation. Celle-ci attend d'eux qu'ils contribuent ensuite, dans le cadre de leurs entreprises, à la satisfaction de ces besoins. Par ce fait, ils s'insèrent harmonieusement dans la logique de la solidarité nationale et leur métier s'ennoblit. En outre, par la compétitivité de leurs produits sur les marchés extérieurs, ils contribuent à assurer la place du Congo dans le commerce mondial.

Ce principe affirmé de la libre entreprise conduit à recentrer l'action de l'État dans son domaine naturel, celui du service public, et à le désengager de tout le reste. Il y a cependant lieu de relativiser ce principe pour deux raisons : d'abord, l'État est le garant de l'économie nationale et le régulateur de la solidarité nationale. Ensuite, on constate, pour le moment, l'inexistence ou la faiblesse de la classe d'entrepreneurs.

L'initiative échoit très souvent à l'État qui supplée le déficit. Le Mbongui Congo, par le déploiement de divers programmes précédemment cités, opte pour un soutien ferme au monde entrepreneurial.

Il n'empêche que pour encourager la libre entreprise, il faut adapter le marché et le service public congolais aux normes d'une saine concurrence par les mesures suivantes :

- . Assurer la continuité du service public (eau, électricité, transport ferroviaire, téléphone...) et ramener les tarifs excessifs des éléments économiques de base à un niveau raisonnable et concurrentiel en Afrique centrale ;
- . Abaisser les taux de l'impôt et les tarifs douaniers ;
- . Veiller à limiter la contrainte publique au respect des lois et textes de l'Etat ;
- . Assurer la liberté et la concurrence loyale ;
- . Lutter contre les marchés parallèles et les réseaux obscurs qui appauvrissent le Congo ;
- . Sanctionner le détournement des marchés publics par les gouvernants à leur profit personnel ou au profit de leurs familles ;
- . Réintégrer d'abord le Service public des grands travaux au sein du Ministère des Travaux Publics comme concepteur et superviseur desdits travaux aux fins de faciliter un audit de ses activités, ensuite créer une véritable Agence des Grands Travaux ;
- . Renforcer le rôle de la commission nationale des marchés publics, en combinant la transparence dans la soumission de marché et dans le choix équitable des entreprises opératrices avec la rigueur dans le contrôle de l'exécution desdits marchés ;
- . Ouvrir notre État aux initiatives des étrangers (liberté de circuler, de commercer, d'entreprendre, facilité d'obtention de la nationalité) tout en maintenant la priorité aux citoyens congolais.

b. Du développement industriel

Des faiblesses considérables entravent le développement industriel congolais :

- . L'étroitesse du marché congolais

En effet, le marché intérieur congolais reste trop étroit en raison de la faiblesse démographique.

. L'atonie de ce marché

Malgré l'importance des ressources financières dégagées par les productions pétrolières et forestières, le revenu moyen du Congolais reste, en réalité, modeste - 2 300 dollars des E.U. ; ceci est aggravé par une répartition considérablement inégalitaire des ressources nationales.

. Les conditions de base ne facilitent pas un tel développement (faiblesses dans la fourniture d'électricité et d'eau, lourdeurs administratives diverses, faiblesses techniques des ressources humaines et autres)

Et, pourtant, l'on ne peut parler développement en occultant le domaine industriel. Le Mbongui Congo, tenant compte de ses faiblesses, devra inciter, par des mesures diverses, les investisseurs privés. L'effort continuera à porter sur les secteurs prouvés et porteurs, tels les secteurs pétroliers, miniers, forestiers et autres. Des études et concertations seront tenues sous la direction du Likélemba pour l'élaboration d'un plan d'industrialisation du Congo.

En outre, le Mbongui Congo s'investira, désormais, plus dynamiquement dans une politique commune de développement industriel avec les pays voisins, en l'occurrence le Congo démocratique, le Gabon, l'Angola, le Cameroun et la Centrafrique. La définition des ambitions communes, la mise en commun des moyens dans des entreprises communes à taille appréciable témoigneront de notre volonté non seulement de développer nos États, mais aussi du vivre ensemble régional africain.

III.6. L'occupation rationnelle de l'espace Congo

Aucun développement d'un pays n'est possible sans l'occupation rationnelle de son espace territorial. L'occupation rationnelle se traduit par l'utilisation intelligente des potentialités naturelles.

L'homme négocie l'évolution de son bien-être avec la nature en profitant des atouts qu'elle offre. Lorsque des obstacles naturels se dressent et minent ladite évolution, l'homme use de sa force créatrice pour les surmonter, tout en intégrant au mieux ses solutions à la logique de la même nature.

À défaut de cet effort d'intégration, la nature semble se réserver le droit de prendre sa revanche. Les hommes vivent de nos jours l'amère expérience avec le réchauffement du climat.

L'occupation rationnelle de l'espace Congo suppose d'abord et avant tout la liberté et la facilité de se déplacer, d'aller d'un point à un autre, de commercer sur l'ensemble du territoire.

a. Du programme stratégique et de la réforme du système de gestion de l'investissement public

Par les programmes stratégiques définis dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP 2008-2011) et le Document de Stratégie pour la Croissance, l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté (DSCERP 2012 – 2016), le Congo a déterminé les quatre grands secteurs d'infrastructures prioritaires suivants : le secteur électrique, les Tic, les transports, l'eau et l'assainissement. En effet, et par rapport aux pays avec caractéristiques similaires, le Congo est en retard sur ces secteurs. Deux types d'action sont retenus pour améliorer les performances : de nouveaux investissements et des réformes structurelles pour améliorer la gestion des sociétés d'état concernées.

Les besoins considérables en investissement ont été estimés à 946 millions d'USD par an sur une période de dix ans (2005-2015). De 2003 à 2007, ces investissements ont été de l'ordre de 463 millions d'USD par an. Avec des efforts importants de rationalisation de la gestion, ils pourraient atteindre 600 millions d'USD par an. Un déficit de financement de l'ordre de 200 millions d'USD persisterait, rendant ainsi incertain tout investissement complémentaire. En pratique, l'investissement public demeure considérable depuis 2003. Son taux a évolué de 8,9% du PIB en 2008 à 13,6% en 2011 ; Les montants sont importants : 595 milliards FCFA en 2010, 1850 milliards FCFA en 2012.

En réalité, ces programmes restent critiquables tant dans les choix opérés par le gouvernement que dans sa gestion. D'ailleurs, en sus de celui-ci, un autre programme présidentiel dit « Municipalisation Accélérée » a été mis en œuvre depuis 2004, géré par la Direction Générale des Grands Travaux. Celui-ci a pour finalité de doter les villes congolaises de quelques structures modernes (des routes bitumées, des aéroports, des bâtiments) ; Il s'agit véritablement d'un programme hors normes. Il priorise les investissements sur la base d'une logique partisane et géographique (pour ne pas dire plus) plutôt que celle du développement. Les choix sont opérés d'autorité par la présidence de la République. La programmation de l'investissement est fixée uniquement par la Direction des Grands Travaux et insérée,

tardivement d'ailleurs, au budget. Ce programme « Municipalisation Accélérée » est le fait du prince ; il sera arrêté tout en gérant au mieux ses résultats et conséquences.

Dans tous les cas, la gestion par le Département des Grands Travaux de tous ces projets n'est ni transparente ni maîtrisée. Si la rigueur prévalait dans les études de faisabilité, la programmation, la réalisation et le suivi de tous ces investissements, les finances publiques auraient économisé au minimum 30% des investissements. Malheureusement les choix politiques sont très souvent partisans et donc mal orientés. La corruption morale et financière sévit à tous les niveaux. On peut relever le train de vie luxueux des dirigeants et agents desdits Grands Travaux. En dépit des mises en scène publiques, la passation de ces marchés reste opaque ou orientée en faveur des entreprises congolaises et/ou étrangères dans lesquelles les mêmes gouvernants ont leurs intérêts. Ainsi, le Congo gère mal son investissement public et les résultats d'une telle politique restent modestes par rapport au volume des investissements engloutis.

Une grande réforme du système de gestion de l'investissement public s'impose. Le département des Grands Travaux intégrera dans un premier temps le département des travaux publics, construction et urbanisme et dépendra ainsi de la chancellerie (cf. Annexe 2). Cette direction technique perdra son pouvoir omnipotent actuel pour devenir un organe de conseil technique et de suivi en matière d'investissement public. Au surplus, un audit sérieux des grands travaux réalisés sera commandé. Celui-ci intégrera tous les aspects, à savoir les données techniques, les volets financiers, la transparence et l'efficacité des acteurs publics, la nature et l'efficacité des divers opérateurs de chantiers.

L'audit terminé, une Agence autonome des Grands travaux sera mise en place.

La réforme intégrera au niveau du programme stratégique toutes les leçons dégagées par l'audit ainsi que les nouvelles orientations définies ci-après. Toute la démarche consécutive à l'investissement public devra être décentralisée pour tenir compte du caractère fédéral du Mbongui Congo.

Elle comprendra :

. La définition des rôles et responsabilités des nouveaux acteurs institutionnels en la matière ;

- . La définition d'une procédure standard d'évaluation et de sélection des projets dans l'ensemble du cycle budgétaire, laquelle procédure privilégie l'analyse coûts-avantages ;
 - . La procédure transparente d'appel au marché et choix de l'opérateur définie dans le code des marchés publics. Toute entreprise qui gère les intérêts des gouvernants et /ou dirigeants publics, de leurs familles doit, désormais, être formellement exclue de toute procédure à soumission publique. Les dérives actuelles imposent la révision du code des marchés publics ;
 - . Le suivi rigoureux de l'exécution efficace et transparente de tout investissement public.
- La rationalisation de la gestion et les ressources financières qui se dégageront de toute cette toile de mesures permettront assurément de réaliser le nouveau programme de développement du Mbongui Congo.

b. Les nouvelles options en matière de transport

Par sa position géographique, le Congo est essentiellement un pays de transit en Afrique centrale. Dans cette optique et dès les années 1900-1910, l'administration coloniale avait opté pour le chemin de fer et le transport fluvial (Brazzaville-Bangui). Avec un port maritime en eau profonde et une chaîne de transport maritime-ferroviaire-fluvial, le Congo constitue un point d'accès rentable pour la République Centrafricaine, le Tchad et le Nord du Congo Démocratique. Depuis son accession à l'indépendance en 1960 et en matière de transport, le Congo vit de ses acquis coloniaux qui se sont dévalorisés suite au déficit de renouvellement ou de maintien des voies et moyens matériels.

Une seconde option a pris timidement corps dans les années 1980, à savoir l'ouverture d'un couloir routier Pointe-Noire - Brazzaville - Ouesso.

Le Mbongui Congo reconnaît plutôt la justesse du choix colonial. La priorité sera accordée aux deux types jumelés de transport, le transport ferroviaire et le transport fluvial, ceci pour trois motifs :

- . La configuration géographique du Congo et son rôle de pays transit,
- . La facilité du transport lourd qu'offrent les deux types,
- . Le jumelage merveilleux de ces deux types de transport, bonifié de leurs jonctions.

La Boucle congolaise

À l'est, le couloir fluvial

Les efforts porteront sur la colonne vertébrale naturelle de notre pays, le fleuve Congo navigable en toutes saisons, 2^e fleuve mondial. L'objectif est celui de favoriser le développement du métier bois et de la production du cacao et du café en assurant le transport des produits vers les ports maritimes internationaux (le port de Pointe Noire d'abord, de Libreville ensuite), à partir des villes de Ouesso, Mossaka et de Kisangani (RDC). Par ce renouveau du couloir fluvial, le Mbongui Congo entend aussi regagner la confiance de la République Centrafricaine et du Tchad pour ouvrir ces Etats frères aux façades maritimes citées.

Actions :

- Mettre en place, à partir des éléments de l'ATC transport fluvial, une véritable société de transport fluvial, tout en promouvant la concurrence privée ;
- Équiper cette société d'une flotte moderne adaptée aux contingences modernes de transport ;
- Remettre le fleuve en état de navigabilité par le balisage et le drainage ;
- Conclure avec la République Démocratique du Congo un partenariat d'exploitation commune du fleuve Congo, symbole de notre volonté de fédérer nos Etats dans l'avenir ;
- Réduire de moitié tous les droits et taxes douanières consécutifs au trafic entre les Etats riverains du Fleuve Congo.

À l'ouest, le couloir ferroviaire

Le réseau ferré congolais est actuellement constitué d'une ligne principale de 510 kms Pointe Noire-Brazzaville et d'une ligne désuète Mont Mbélo-Mbinda de 285 Kms. Son état général est déplorable. Et pourtant, le développement du Congo dépend de la modernisation de ce réseau et de son extension au nord du pays. Il s'agit d'un défi pour la maîtrise et le développement véritable de l'espace géographique congolais. Pour rendre efficaces les investissements dans ces secteurs, le Mbongui Congo incitera et soutiendra fermement toutes les activités intenses de production le long des axes d'ouverture des couloirs de circulation.

Actions :

Ouvrir un couloir ferroviaire Pointe-Noire - Lékéty - Ouesso.

- Construire le chemin de fer Dolisie - Lékéty - Ouesso
- Assurer la jonction de ce couloir avec le Transgabonais (prolonger le Transgabonais de Franceville à Lékéty). Lékéty deviendra ainsi le centre multimodal d'éclatement.

Les trois lignes de jonction du couloir ferroviaire avec le couloir fluvial et la passerelle

- * Pointe-Noire - Brazzaville (chemin de fer avec ouverture sur Kinshasa)
 - Transformer le tracé actuel par un réalignement dans sa partie Pool, et le doter de deux voies de circulation
 - Construire un pont-rail Brazzaville – Kinshasa
 - Rééquiper le parc ferroviaire du CFCO

- * Lékéty - Mossaka (voie fluviale Alima qui relie la future voie ferroviaire frontière ouest au fleuve Congo frontière est)
 - Acheter la construction du port fluvial international de Lékéty
 - Améliorer et équiper le port fluvial d'éclatement de Mossaka
 - Réaligner le fleuve Alima aux endroits courbes, notamment en amont de Mokana
 - Reconstruire à Oyo un pont fluvial plus adapté

- * Ouesso - Impfondo : Voie ferroviaire à construire
- * La passerelle ferroviaire Brazzaville - Lékana, à construire

La mise en exergue de ces deux couloirs de lourde circulation renforce le rôle de Pointe-Noire, unique accès maritime propre au Mbongui Congo. Les efforts entrepris actuellement pour sa consolidation et son déploiement doivent être fermement poursuivis, tout en recherchant un autre site et des moyens de construire un second port maritime. L'option nouvelle du couloir routier Pointe-Noire-Ouesso complète le cœur du dispositif, à savoir le jumelage du transport ferroviaire avec le transport fluvial. Elle ne saurait le suppléer. L'accent doit être mis sur les routes et autres moyens de transport transversaux des deux couloirs jumelés, à savoir le couloir fluvial de l'est et le couloir ferroviaire de l'ouest.

c. L'approfondissement des efforts en matière d'énergie et de l'eau

L'énergie.

Le maillage transport va de pair avec le maillage énergétique, pivot de la modernité congolaise. Le Congo dispose d'un potentiel hydroélectrique considérable estimé à 14 000 MW; 250 MW, tout au plus, sont exploités.

La décision, prise par l'actuel gouvernement et consolidée au niveau de la Communauté des États de l'Afrique centrale, d'ouvrir un boulevard énergétique est à encourager. Le Mbongui Congo consolidera et élargira cette décision par les actions suivantes :

- . Prendre en charge le fonctionnement du barrage Imboulou (120 MW)
- . Remettre en total fonctionnement le barrage Moukoulou (116 MW)
- . Construire le barrage de Sounda (600 à 1000 MW), ensuite celui de Chollet (600 MW)
- . Couvrir le territoire de mini barrages électriques

Des études referont le point du potentiel et l'état actuel de la couverture énergétique du pays. En fonction de celles-ci, le programme d'investissement sera revu. La priorité sera accordée à la finalisation des études de faisabilité et à la construction du barrage de Sounda, ensuite à celui de Chollet. Il faudra dans les mêmes délais renouveler complètement le réseau de transport et de distribution énergétique, notamment dans les grandes villes.

Avec la capacité énergétique résultante, le Congo pourra procéder au maillage énergétique de son territoire et travailler pour sa révolution économique en transformant son réseau ferroviaire diesel en réseau ferroviaire électrique, en alimentant en électricité tous ses centres industriels potentiels et même ses bourgades, en apportant à de nombreuses populations de l'eau potable.

Un tel effort, pour être efficient, exige une revue en profondeur de la position monopolistique de la Société Nationale d'Electricité (SNE), de son organisation et de son fonctionnement; ses faiblesses actuelles sont un véritable obstacle à la réalisation des objectifs en cette matière.

Il sied, en outre, de généraliser l'usage de l'énergie solaire pour les besoins domestiques des populations villageoises. La maîtrise de l'énergie solaire se révèle être un des défis pour le Congo du 21^e siècle. En effet, avec une telle couverture solaire sur son territoire et une maîtrise de la technologie conséquente, le Congo disposera d'une source énergétique permanente.

Actions à entreprendre :

- . Mettre en place un centre d'études et d'application de l'énergie solaire
- . Former des ingénieurs chercheurs, des ingénieurs d'application, des techniciens de pointe.

L'eau

Les ressources en eau du Congo sont estimées à 832 milliards de m³, soit 268 000 m³ par habitant et par an. L'eau est ainsi la ressource la plus importante du pays.

Malheureusement, 26% de la population congolaise seulement ont accès à l'eau canalisée. Le taux actuel d'accès à l'eau canalisée est de 46% dans les villes, alors que dans les zones rurales, il tombe à 3%. En sus des investissements consentis pour accroître la capacité de production d'eau potable dans les zones urbaines, le Congo, pour réduire le fossé ci-dessus précisé, a lancé un programme hydraulique villageois d'un coût de 192 milliards FCFA. Ledit programme vise à l'amélioration de l'accès à l'eau potable par la construction de 4000 forages dans 2000 villages. Il sera complété par un autre investissement de 8,7 milliards FCFA pour l'adduction d'eau dans les provinces du Pool, du Niari, de la Cuvette et des Plateaux.

Tous ces équipements acquis à cout d'investissements si importants sont, en général et malheureusement très vite amortis et abandonnés du fait d'une absence de maintenance soutenue. En outre, ces programmes n'intègrent que très peu la donne de l'implication des populations bénéficiaires. Désormais, de tels programmes en milieu rural doivent intégrer la motivation, la formation et l'implication des populations locales dans le fonctionnement, le suivi et la maintenance des forages.

Il est entendu que l'effort pour amener l'eau potable à toute la population restera, dans tous les cas prioritaire, l'eau étant la vie. Aux fins d'une efficience sur le terrain, le monopole de la Société Nationale de Distribution d'Eau -SNDE- sera revu, en même temps que ladite société sera restructurée.

d. De la toile communicationnelle

La Toile transport et énergie risqueraient d'enfermer le Congo sur lui-même si elle n'était complétée par la toile communicationnelle.

Grâce aux nouvelles technologies communicationnelles, le monde devient, de nos jours, un gros village. Le Congo, pays de transit, ne saurait demeurer isolé. Il doit se doter, par une politique volontariste, des infrastructures appropriées et former des ressources humaines conséquentes pour maîtriser ces technologies nouvelles. En réalité, le Congo doit faire entre de plein pied dans le monde numérique.

En effet, dans ce domaine des nouvelles communications, le Congo a enregistré, depuis une dizaine d'années, de timides avancées. Son ouverture au monde par internet demeure restreinte à cause des faiblesses du réseau. Un câble coaxial augmentant le débit dudit réseau a déjà été posé. Malheureusement les délais de réaménagement des circuits de distribution et donc son entrée en service ne cessent de rallonger.

De nos jours, 53% de ménages congolais disposent d'un téléphone portable. Dans l'hinterland cependant, ce taux tombe à 13,4% de ménages. Lorsqu'il s'agit de l'utilisation par les ménages d'un ordinateur, les enquêtes du Centre National de la Statistique et des Etudes économiques de Juillet 2010 font ressortir un taux alarmant de 1,5% de ménages.

Le niveau très bas du Congo en matière de technologies communicationnelles nouvelles impose une véritable révolution. Le Mbongui Congo souscrit à cette révolution pour ce qui concerne son projet éducationnel global : « Ce grand projet devra concorder avec la redéfinition d'une politique informatique nationale plus ambitieuse ». Projet Le Mbongui p.59 L'ambition informatique du Mbongui Congo ne se limite pas au domaine éducationnel. Elle ne prendra totalement corps qu'avec son déploiement dans le domaine de l'agriculture. L'outil informatique soutiendra le décollage véritable et la modernisation de l'appareil productif agricole. Le défi en la matière sera de former une classe paysanne plus jeune et mieux lotie économiquement.

III.7. La gestion durable et rationnelle de l'écosystème congolais

En matière environnementale, l'objectif est d'abord de préserver le bon équilibre milieu naturel/ habitant. Afin de garantir la survie de l'humanité contre le réchauffement climatique de la terre, une certaine opinion internationale voudrait maintenir vierge la grande forêt équatoriale congolaise. Le Mbongui Congo aspire légitimement au développement qui, lui, exige des sacrifices. Dans la mesure où le monde international s'engage concrètement et massivement à s'investir financièrement dans le développement du Congo, le Mbongui Congo fera sa part de sacrifice pour la protection de ladite forêt. Dans tous les cas, son aspiration au développement prime.

Le réchauffement climatique général de la terre n'épargne pas le Congo. Deux tendances climatiques y sont depuis observées :

- . une légère diminution des précipitations plus marquée durant la saison des pluies (Mars-Avril-Mai),
- . un réchauffement du climat plus marqué durant l'hiver astral (Juin-Juillet-Août).

Selon les experts climatologues, ces tendances vont quelque peu s'amplifier dans l'avenir. Ainsi, le climat du Congo qui restera à dominance équatorial tendra légèrement à se tropicaliser. Les populations vivent déjà les conséquences du changement climatique, lequel se traduit par deux phénomènes :

- . des épidémies récurrentes (Ebola, maladies d'origine hydrique),
- . des inondations (celle du 10 Novembre 2002 a affecté 53 000 personnes),
et, des érosions qui présentent un grave danger surtout en zone urbaine.

Le Congo participe à l'effort mondial pour l'atténuation du réchauffement climatique mondial par le maintien et même le renforcement de l'écosystème congolais. La forêt au Congo couvre 22 471 000 ha, soit 65% du territoire national, et offre ainsi des capacités non négligeables de séquestration de carbone. Par divers plans (Plan d'Action Forestier National et Programme National d'Action pour l'Environnement), le Congo a défini une politique favorable à la conservation et à la gestion durable de son écosystème. Il poursuit son engagement au plan régional par une participation à la COMIFAC et au PFBC (Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo).

Le bien-être des populations congolaises dépend, en grande partie, du maintien et même du renforcement de l'écosystème congolais. Aussi, une attention particulière sera accordée aux zones écologiques protégées, à savoir : la réserve de faune de Conkouati, le Parc national d'Odzala, la réserve de la faune de la Léfini, la réserve de la faune de Ndoki Nouabalé, la réserve communautaire du lac Télé.

Le Mbongui Congo luttera contre la déforestation, en même temps qu'il protégera les ressources hydrauliques. Les populations en bordure de forêts bénéficieront de programmes d'agriculture et d'élevage, alternative alimentaire à la chasse et à la pêche intensive. Les forêts-galeries ainsi que les forêts résiduelles, parce que régulatrices des eaux de pluies et garantie contre les érosions, devront aussi être protégées contre l'abattage massif du à l'extension des espaces agricoles et à la production du charbon.

Pour faire face aux conséquences néfastes du réchauffement climatique au Congo, Le Mbongui Congo s'investira plus dynamiquement, avec des ressources humaines mieux formées et des moyens importants, dans deux programmes à savoir :

- . Le programme de lutte contre les pandémies. Ledit programme sera combiné avec celui du réseau mobile de santé.

- . Le programme national pour l'utilisation et l'occupation des sols. L'utilisation et surtout l'occupation des sols sont, jusqu'à maintenant, opérées de manière traditionnelle. L'évolution du milieu naturel en rapport avec le changement climatique oblige à changer nos habitudes et comportements. Aussi, les services de cadastre et d'habitat doivent désormais intégrer une Agence multidisciplinaire responsable de l'utilisation et de l'occupation des sols congolais. Cette agence fera recours tant aux géosciences qu'aux sciences de la terre et de l'environnement. On comprend très vite l'intérêt d'une telle agence tant pour l'utilisation de la terre, pour les besoins agricoles, que pour l'occupation des terrains d'habitation.

“La diversité de l'écosystème congolais, sa faible dégradation par l'homme, l'importance et la qualité de sa réserve hydrique font du milieu congolais un patrimoine d'une valeur inestimable.” Projet de Schéma national d'aménagement du territoire de la République du Congo ” octobre 2004, p.8. En définitive, l'écosystème congolais “constitue assurément l'un des atouts majeurs du Congo pour les siècles à venir ” (idem), à condition de prendre toutes les dispositions nécessaires.

IV.

BOBOTO (L'OUVERTURE AU MONDE)

L'une des grandes conséquences du Traité de Mfumu OKO avec De BRAZZA a été l'ouverture du territoire congolais à une autre culture, la culture française. Il s'est agi d'une ouverture forcée qui, toutefois, a largement contribué à façonner l'État congolais actuel.

a. Les grands principes de l'ouverture du Mbongui Congo au monde

Le Congo, qui entend renaître sur la base d'un véritable pacte national, se présente sous la forme du Mbongui. Dans le village traditionnel bantou, le Mbongui est la case commune, construite par tous les habitants au centre du village. Elle dispose de deux pièces : une pièce large, lieu de retrouvailles des habitants et une autre pièce au fond, pièce d'accueil de l'étranger. Le Mbongui est le lieu où les « anciens » et les jeunes se retrouvent pour partager leurs histoires, leur connaissance de la contrée et du monde, la nourriture aussi. C'est le lieu du vivre en commun caractérisé par le respect de l'autre, le lieu de partage du savoir et de l'avoir, le lieu d'accueil de l'étranger.

Rappel :

Le Mbongui, en tant que nouveau système politique du Congo, fédère toutes les énergies humaines de l'ensemble congolais vers le mieux-être de chacun et de tous. Il est "tout en un". En tant qu'Âme du Congo nouveau, il ne vit que par le souffle de chacun et de tous : "il est un par et en tous".

La mort d'un Congolais l'affaiblit, la naissance d'un enfant congolais ou même la naturalisation congolaise d'un étranger le vivifie. L'idée du Mbongui, Case commune des Congolais, disqualifie ainsi les exclusions, élimine les barrières, institue la non-violence et "la palabre " comme système structurant les relations entre ses membres.

Ceci doit demeurer vrai tant dans l'action interne du Mbongui Congo que dans son action internationale ; le contraire aboutirait à sa propre remise en cause.

Le Code de l'alliance, qui donne corps au Mbongui Congo, définit un ensemble de valeurs spirituelles, économiques, sociales et culturelles, socle du Congo nouveau. Celles-ci confirment, d'abord, l'Africanité de son socle. Ensuite, nombre de ses valeurs trouvent leur source dans la culture occidentale chrétienne. Aussi, l'ouverture au monde du Mbongui Congo s'opérera-t-elle à partir de ce socle et de cet arrimage.

b. L'accueil de l'étranger

L'ouverture du Mbongui Congo concerne d'abord l'accueil de l'étranger. Conformément aux traditions congolaises, l'étranger, sous réserve du respect de la législation congolaise par lui, sera bien accueilli et suivi. Il faut, avant tout et graduellement, mettre fin au désordre qui prévaut dans ce domaine. Les services d'immigration et d'émigration devront être profondément restructurés pour devenir la véritable vitrine du Mbongui Congo. Au demeurant, et, pour le suivi des étrangers, il s'agit de responsabiliser chaque niveau le plus proche du vécu dudit étranger, à savoir : le quartier, le village, l'ébongo, tout ceci sous la coordination du comté concerné.

Le principe de la libre circulation des personnes en zone CEMAC sera strictement et immédiatement appliqué ; les ressortissants de cette zone devront simplement justifier de leur nationalité. Le principe de la libre circulation sera graduellement étendu, sous réserve de réciprocité, aux ressortissants des Amériques (Etats Unis d'Amérique, Brésil, Haïti) et, aux nationaux français, en raison de l'histoire.

L'ouverture aux investisseurs

Faisant prévaloir ses intérêts économiques, le Mbongui Congo prendra toutes mesures utiles pour attirer les investisseurs étrangers, leur accorder toutes les facilités de résidence et d'affaires. Il se devra d'alléger le régime fiscal et faciliter l'octroi de la nationalité. Le principe en la dernière matière est la non-exclusivité.

c. De la coopération internationale

Deux paramètres s'emboîtent et guideront l'action internationale du Mbongui Congo : le respect de ses valeurs et la mise en exergue de ses intérêts économiques. Il est hautement souhaitable que tout État désirant coopérer avec le Mbongui Congo en tienne grandement compte.

Des grands ensembles culturels et économiques

Le monde actuel confirme l'intérêt et la nécessité de grands ensembles culturels et économiques. Le Mbongui Congo demeurera, en conséquence, arrimé au mouvement francophone ; en effet, il assumera, avec fierté et dignité, la part d'héritage culturel qu'il a reçu de la France.

Pour approfondir son ouverture au monde, il développera son propre moi par une meilleure structuration et un enseignement systématisé de ses langues, le lingala et le kituba, au niveau de l'enseignement maternel. À cet effet, il proposera à l'État du Congo démocratique la mise en place d'une Académie Lingala commune. Il mettra tout en œuvre dans le cadre francophone pour l'approfondissement de sa première langue officielle, le français. Dans le souci d'efficacité technique, le Mbongui Congo consent à généraliser et systématiser l'enseignement de l'anglais dans toutes les filières d'enseignement.

Les États d'Afrique centrale se sont engagés, avec raison, dans la constitution d'une zone économique dénommée CEMAC. Les résultats de cette dernière restent, toutefois, modestes. Le Mbongui Congo entend s'insérer dans la dynamique nouvelle suivante :

Après la période de stabilisation économique et sociale des deux États congolais (RDC et Congo Brazzaville), ceux-ci, se fondant sur les atouts communs et/ou complémentaires, et sur la volonté de leurs Peuples (volonté tant louangée par les artistes des deux rives du fleuve Congo), sont appelés à constituer une fédération, laquelle fédération sera ouverte aux autres États d'Afrique centrale.

En effet, il sera alors temps pour les gouvernants et les hommes politiques congolais de quitter les rivages de leurs peurs ou de leur égoïsme, pour donner corps au grand rêve des peuples du Congo, de Lubumbashi à Ouesso.

Par son ouverture à la culture occidentale chrétienne, le Mbongui Congo jouit, depuis, de l'écriture. Celle-ci a complété et bonifié la civilisation orale traditionnelle. Dans cette tradition orale, l'être est avant tout Parole, selon le principe "monoko wa moto se moto yémè" - La parole d'une personne, c'est la personne elle-même – L'agir de l'homme achève le processus de la parole et permet d'authentifier celle-ci. Il en résulte le respect de la parole donnée, qui cimente la vie communautaire.

Le Mbongui Congo ne peut se départir de ce principe fondamental ; il devra ainsi respecter tous les engagements internationaux auxquels il a souscrit, notamment en tant que membre de l'Union africaine, de l'ONU et de bien d'autres institutions internationales.

Conclusion

Le Mbongui Congo offre à la Nation et à tout le Peuple congolais l'Ambition la plus noble :

- Réconcilier et unir tous les peuples du Congo dans une Case commune, le Mbongui CONGO, sous la bienveillance de NZAMBE, Père de tous ;

L'ambition d'une Case commune a ses exigences. La marche de chaque peuple vers l'autre commence dans la mise en place des comités et culmine dans l'institution Mbongui A Congo, véritable temple d'unité, de dialogue et de consensus national.

- Donner aux Congolais un Code d'Alliance, socle de la Renaissance congolaise conforme aux traditions congolaises et aux valeurs démocratiques contemporaines ;
- Tracer les lignes d'un Avenir noble et compétitif ouvert aux Nations d'Afrique centrale, à celles de l'Afrique en général et du monde.

L'Ambition nouvelle définie vise la renaissance politique, économique et socioculturelle de la Nation congolaise. Comme symbole de la réconciliation et de sa renaissance, le MBONGUI CONGO bâtira une nouvelle ville, siège des nouvelles institutions fédérales, la ville **BIAYENDA**. Elle se situera autour de la Montagne sainte (Djiri - Kintélé - Loufoula) où a eu lieu le sacrifice de ce dernier, à savoir le Cardinal Émile BIAYENDA.

Annexe 1

Le Mbongui A Congo

Le Code de l'Alliance, dans son article 5, stipule : "Les peuples unis du Congo instituent le Mbongui A Congo, instance de leur représentation et Instance suprême du MBONGUI CONGO. Il fonctionne selon le modèle authentique congolais de la parole donnée et du consensus."

Composition

Le Mbongui A Congo se compose de trois cercles :
le Haut cercle des membres permanents : les Mwénès,
le Cercle des Conseillers,
le Cercle des Délégués.

1. Le Haut Cercle des Mwénès

Les Mwénès sont, chacun, revêtus, dans leur territoire respectif, de l'autorité traditionnelle. Ils représentent, au sein du Mbongui Congo, la diversité des peuples et surtout l'unité de la Nation.

Le Haut Cercle comprend :

- le mfumu de Mbé
- le mfumu de Loango
- le mfumu d'Amaya
- le représentant du Roi de Kongo
- 2 mfumus / Région actuelle
- 2 Représentants du peuple autochtone
- les anciens Chefs d'Etat

2. Le Cercle des Conseillers

Seules, les Églises colonnes morale et éducationnelle depuis la colonisation participent au Mbongui A Congo :

- 3 Conseillers Église catholique
- 2 Conseillers Église protestante

3. Le Cercle des Délégués

Les grands corps de l'État suivants délèguent auprès de chaque session du Mbongui A Congo leurs éminences au niveau le plus haut, qui assisteront les mfumus dans leurs travaux en tant que délégués experts :

- le Conseil supérieur de la magistrature
- Le Conseil de l'ordre des Avocats

- Le Likélemba
- le Conseil national Universitaire
- le Conseil national de la Santé
- le Conseil supérieur de la Défense
- le Conseil supérieur de la Sécurité publique.

Rôle et pouvoirs du Mbongui A Congo

1. Il veille à l'Unité de la Nation

Ce rôle culmine avec la fonction même du MFumu A Congo. En effet, celui-ci est garant de l'intégrité du territoire et de l'unité de la Nation. Deux moments marquent ainsi la vie de la Nation :

a. MFUMU A CONGO à l'écoute de la Nation

Au mois de Juillet et pendant trois jours, Mfumu A Congo se rend disponible pour écouter le Congo profond. Les corps politiques, professionnels et sociaux de la Nation s'expriment et tiennent Mfumu A Congo informé de la situation nationale en général, de celle de leur corps en particulier, en mettant l'accent sur les difficultés et en suggérant des solutions.

1^{er} jour : les représentants des mbonguis territoriaux

2^e jour : les syndicats professionnels et les chambres des métiers

3^e jour : la société civile et le corps politique (les confessions religieuses, les associations de développement, les associations caritatives, les associations politiques)

Mfumu A Congo écoute et garde silence. Seul, le Mwé répond à la fin de chaque séance. À cette fin, les intervenants doivent déposer quinze jours avant, auprès du cabinet du Mfumu A Congo, le texte rédigé de leur intervention. Chaque séance se termine, le soir, par un repas offert par Mfumu A Congo au corps social concerné.

Il reste entendu que Mfumu A Congo peut, lorsqu'il le juge nécessaire, se mettre à l'écoute des peuples d'un comté. Les mêmes dispositions sont alors prises au niveau du comté concerné. L'écoute du comté se termine par un discours du Mfumu A Congo sur l'état du comté formulé sur le modèle du discours annuel sur l'état de la Nation.

b. Le discours annuel du MFUMU A CONGO sur l'état de la Nation.

Ce discours se prononce, dans la première quinzaine du mois d'août, devant les organes suivants réunis : le Mbongui A Congo, le parlement fédéral, le gouvernement fédéral, les gouverneurs des Comtés, les présidents des assemblées fédérées, le bureau du Likélemba, le Conseil œcuménique, les ambassadeurs des Etats et des Organisations internationales.

Il comporte deux parties distinctes :

La première partie sur la souveraineté et l'unité de la Nation procède du Mfumu A Congo ;

La seconde partie sur la situation politique, économique et sociale de l'État est composée par le Mwé et son gouvernement, à la lecture publique du Mfumu A Congo.

Ce discours ne fait l'objet d'aucun débat lors de la séance solennelle.

Il doit, cependant, orienter l'action du gouvernement pour l'année suivante.

Ce discours sera ainsi repris et détaillé dans le discours programme annuel du gouvernement fédéral devant le parlement avec débat.

2. Le Mbongui A Congo est le pouvoir constituant

Avec la mise en exergue du Congo ancestral, il y a lieu de lutter contre la fâcheuse tendance à légiférer pour tout et rien. L'on devra innover, en matière constitutionnelle, en revigorant les us et coutumes de droit. En effet, la tradition juridique consolide le fonds national et donne à la Nation son âme.

Dans le domaine constitutionnel, le Code de l'Alliance est la loi suprême. Il peut être structurellement complété, en cas de besoin, par des lois constitutionnelles dont l'initiative revient :

- au Mfumu A Congo. Dans ce cas, l'examen desdits projets est prioritaire.
- aux membres permanents du Mbongui A Congo. Pour que ces projets soient soumis à examen, ils doivent avoir obtenu, au préalable, le soutien dûment constaté de 1/3 des membres permanents du Mbongui A Congo.
- au parlement fédéral.

3. Le Mbongui A Congo contrôle la moralité publique et privée des dirigeants publics.

Avant leur prise effective de fonction, le Mwé, les gouverneurs et les nouveaux ministres, les hauts dirigeants des grands corps de l'État ainsi que les responsables de gestion des caisses publiques ont l'obligation de déclarer leur patrimoine. Cette déclaration certifiée sur l'honneur est établie et déposée auprès des services du Mbongui A Congo. L'inexactitude de celle-ci engage la responsabilité du déclarant et la déchéance du déclarant.

En ce qui concerne les nouveaux ministres et responsables des grands corps de l'État, le Mbongui A Congo vérifie s'il n'y a pas empêchement à exercer, lié à la compétence, à la moralité publique et privée du candidat.

OTWERE, modèle d'être et d'agir pour tout Mwénè du Mbongui A Congo

Otwéré traduit l'être et l'agir de sagesse du Mwénè, c'est-à-dire le comportement de sagesse, la profondeur de la parole structurée et le consensus participatif au sein du Mbongui A Congo. Les Mwénès, qui, dans leurs traditions respectives, et mieux que quiconque, connaissent les exigences comportementales de l'Otwéré, donneront corps, dès leurs premières assises, à la Règle Mbongui A Congo.

Des dispositions relatives aux sessions solennelles

En session solennelle, le Grand Maître de l'Otwéré est le MFumu A Congo. En tant que tel, il préside la session solennelle (lire Otweré, Mgr B. Gassongo, les Lianes, 10. 3.79). En pratique, il préside les cérémonies d'ouverture et de clôture.

Des dispositions de places dans l'enceinte du Mbongui A Congo

Au sein du Mbongui A Congo, les Mwénès sont assis en cercle, autour du MFumu A Congo. Au centre, aucun dispositif ne doit perturber leur attention, excepté la présence d'un Obéla. Celui-ci fait et la synthèse générale et celle de toute intervention d'un Mwénè, attribue la parole. C'est le Maître de la parole au sein du Mbongui A Congo.

La prise de parole et de décision

La parole est donnée par l'Obéla à la demande. Chaque Mwènè dispose d'un mwanzi (balai-témoin de la parole), qui reste déposé sur la droite du Mwènè. Dès que la parole lui est donnée, il tient son mwanzi dans sa main droite et parle. Son discours commence et termine par ces mots : "Nzambé et nos ancêtres soient avec le Congo". Ce discours est ponctué par des acquiescements traditionnels.

Les décisions au sein du Mbongui A Congo sont prises par consensus, ce qui oblige un grand travail préalable de concertation et de recueil d'avis de la part de l'Obéla en direction de chaque Mwènè. Dans le cas où le consensus est impossible, le vote majoritaire intervient. En cas de vote à moins des 2/3 de voix, l'avis du MFumu A Congo est requis et lie le Mbongui A Congo.

c. Mfumu A Congo représente le Mbongui Congo

De la règle de la « Consécration totale du Mfumu A Congo »

Le pouvoir de représentation du Mbongui Congo reconnu au Mfumu A Congo est noble en soi. Dans la réalité, Mfumu A Congo est, durant l'exercice de sa mission et même d'une certaine façon après, l'image et le point focal de la « Case commune des Congolais », le miroir de l'esprit et le condensé représentatif de l'agir Mbongui. C'est en cela que cette mission est hautement noble.

On ne peut, dès lors, mettre en exergue les intérêts matériels privés du Mfumu A Congo sans altérer cette image et nuire à l'esprit Mbongui. A l'exemple de la noblesse de la gouvernance bantoue marquée par la rigueur morale de type monacal, cette mission doit être détachée de toute recherche d'enrichissement personnel, largement contraire à l'idéal Mbongui. Aussi, avant de prêter son serment solennel de consécration, il se dessaisit de tout son patrimoine personnel, et en fait don et legs à qui il veut.

Etabli Mfumu A Congo, le nouveau « Chef » est pris en charge jusqu'à la fin de sa vie par le Mbongui Congo ; en contrepartie, il n'est pas individuellement rémunéré et ne dispose plus de propriété personnelle. Rien de ce qu'il va désormais utiliser n'est personnel. Le bien mis à sa disposition durant sa vie reste, en tout et pour tout, la propriété du Mbongui Congo, sur lequel il a l'usus en bon père de famille et non pas le fructus, moins encore l'abusus. Il fait ainsi corps avec sa noble mission. La noblesse de sa mission et

celle de son cœur le conduiront à partager ce bien commun avec les congolais les plus faibles et les plus démunis, ainsi qu'avec les handicapés.

Cette règle dite «Consécration totale du Mfumu A Congo » ne peut faire l'objet d'aucune révision.

Afin d'éviter tout détournement de cette règle et de respecter le caractère sacré du mariage, cette même règle s'impose à l'épouse ou l'époux du Mfumu A Congo. En contrepartie, la famille du Mfumu A Congo comme celle de son épouse ou époux bénéficieront chacune d'une allocation pour leur mieux-être, ceci pour éviter que celles-ci ne tombent dans l'indigence.

De la durée de mission du Mfumu A Congo

La question de la durée de la mission du Mfumu A Congo ne saurait être dissociée de celle du mandat des Mwènès au Mbongui A Congo, d'autant plus qu'il est choisi et établi par eux. Elle doit être appréciée en prenant en compte deux paramètres :

- la composition et le caractère hautement spécifiques du Mbongui A Congo
- la hauteur et les exigences liées à ladite mission.

Au vu des deux paramètres, il est logique que cette question de la durée de la mission du Mfumu A Congo rentre dans le champ de compétences du Mbongui A Congo.

Annexe 2

La représentation fédérale et Le gouvernement Fédéral

a. Le parlement fédéral

Compte tenu du caractère fédéral du Mbongui Congo, l'essence et l'exercice de la députation au niveau du parlement fédéral est de toute autre nature qu'au sein de la présente république unitaire. Il ne s'agit plus de soupeser le député fédéral proportionnellement au nombre de citoyens qu'il représente. Le député fédéral représente la totalité du Mbongui Congo, son unité et les valeurs définies dans le Code de l'Alliance. Les intérêts locaux sont pris en charge par les institutions et organes comtois.

Deux principes fondamentaux déterminent l'action au niveau parlementaire fédéral :

- La prévalence des trois valeurs-socle du Mbongui Congo à savoir l'unité nationale, le travail et la solidarité, à l'exclusion de toute obédience politicienne et de tout sectarisme ;
- Le respect de la règle de représentation des femmes qui démontre la volonté du Mbongui Congo d'entrer dans la modernité.

Chaque assemblée comtoise élit en son sein douze députés fédéraux. Les députés fédéraux proviennent ainsi du socle comtois et s'élèvent à la hauteur des deux valeurs cardinales à savoir l'unité et la solidarité du Mbongui Congo.

Nombre de députés fédéraux : 72

Pourcentage

| | | |
|----------|----|-----|
| Femmes : | 30 | 42% |
| Hommes : | 42 | 58% |

b. Le gouvernement fédéral

1. Mwé, chef du gouvernement

Le Mwé est élu par le parlement fédéral.

Candidatures

Les candidatures au poste de Mwé sont déposées et enregistrées auprès du parlement fédéral. Celui-ci les transmet au Mbongui A Congo qui valide ces candidatures en fonction des cinq critères suivants :

- . La personnalité du candidat (sa connaissance des traditions bantoues-autochtones congolaises)
- . Son sens de l'unité nationale (vérification sur sa participation éventuelle aux guerres civiles congolaises, et son agir professionnel unificateur)
- . Son expertise professionnelle reconnue
- . Sa moralité publique et privée probe
- . La déclaration de son patrimoine financier et immobilier (toute fausse déclaration entraîne soit l'inéligibilité, soit la déchéance).

Élection

Les candidats validés au poste de Mwé exposent chacun leur programme d'action devant le parlement fédéral réuni en séance publique. Les députés fédéraux peuvent poser des questions à chaque candidat, à l'audition de son programme.

Après audition de tous les candidats, le vote a lieu à bulletins secrets en séance publique. Lorsqu'au premier tour, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, un second tour est organisé, lequel met en compétition les deux candidats en tête du premier tour. Le candidat premier au second tour est alors déclaré gagnant. Par ordonnance, Mfumu A Congo nomme au titre de Mwé le gagnant du second tour. Le Mwé n'entre en fonction qu'après sa prestation de serment.

2. Composition du gouvernement

Le Mwé compose son gouvernement en tenant compte de sa représentation territoriale. Il transmet la composition du gouvernement au Mbongui A Congo, lequel examine l'équilibre dudit gouvernement et le dossier de chaque membre suivant les cinq critères ci-dessus cités. En cas de rejet, le Mwé doit procéder au remplacement dans les délais raisonnables. Après avis favorable définitif, le Mwé publie la composition officielle de son gouvernement par décret.

La composition du gouvernement

Le nombre de postes ministériels :

1. La chancellerie
2. Économie et Finances
3. Défense nationale
4. Affaires étrangères et Coopération
5. Intérieur et Administration du territoire
6. Ressources humaines et Sécurité sociale
7. Ressources énergétiques et minières
8. Justice, Garde des Sceaux
9. Travaux publics et Urbanisme
10. Éducation, Culture et Sports
11. Transports
12. Agriculture et Économie forestière
13. Industrie et Commerce
14. Santé et Affaires sociales
15. Communication, chargé des relations avec le Parlement, Porte-parole du gouvernement

Les autres secteurs non cités relèvent, chacun selon sa nature, de ceux ci-dessus répertoriés.

Fonctionnement de l'équipe gouvernementale

Le Mwé dirige et coordonne l'équipe gouvernementale. Tout ministre, entré en fonction, relève de son autorité. Aussi peut-il démettre chacun pour insubordination caractérisée, immoralité manifeste, insuffisance de résultats, mise en examen pénal. Dans ce cas, il procède à son remplacement dans les formes prévues pour toute nomination ministérielle.

Responsabilité gouvernementale

Le gouvernement consensuel du Congo est solidairement responsable devant le parlement fédéral. Toutefois, cette responsabilité collective n'occulte en rien la responsabilité personnelle de chaque ministre.

Lorsque le parlement fédéral adopte une première motion de censure à l'encontre du gouvernement dans les délais prescrits, c'est-à-dire deux ans au moins après la publication de celui-ci, le Mwé doit déposer la démission de son gouvernement au Mfumu A Congo dans les vingt-quatre heures. Mfumu A Congo, après l'avoir reçu, le reconduit Mwé par ordonnance.

Le Mwé reconduit doit présenter au Mbongui A Congo une nouvelle composition de gouvernement dans les 72 heures.

En cas de vote d'une seconde motion de censure, le Mwé doit déposer sa démission auprès du Mfumu Congo dans les 24 heures qui suivent le vote. Les procédures habituelles d'élection d'un nouveau Mwé sont déclenchées.

Les quinze Kanis

En effet, chacun de ces ministres gère une partie du Mbongui, Case commune des Congolais. Il doit alors la gérer en "Sage" ; ainsi est-il l'un des Quinze Kanis (Sages) du gouvernement, selon la nouvelle éthique du Mbongui Congo. Gérer une partie du Mbongui engage sa propre responsabilité.

Annexe 3

Les Comtés et les communes fédérées

Aux quatre comtés territoriaux, à savoir Nabemba, Amaya, Loufoulakari, Mayombe, il faut ajouter les comtés urbains de Brazzaville et de Pointe-Noire, qui ont le statut de ville comté.

Nb. Biayenda, Centre fédéral des nouvelles institutions, disposera d'un statut spécifique.

A. Les trois pôles fonctionnels du comté et la représentation dans l'assemblée comtoise

Excepté dans les deux villes-comté, un partage de responsabilités fonctionnelles au niveau territorial permettra aux autorités du comté de demeurer au plus près de toutes les populations et de leurs besoins. Ce partage garantira, en outre, l'occupation territoriale du comté et fera prévaloir le souci d'améliorer constamment les voies de communication interrégionales.

Les trois pôles fonctionnels qui occuperont, chacun, une localité distincte sont : le gouvernement comtois, l'assemblée comtoise, l'Ebongo (Conseil économique et social fédéré). Les villes qui hébergent ces pôles fonctionnels sont les communes fédérées des comtés.

Il reste entendu que le comté, par une décision de son assemblée, peut en décider autrement.

La représentation au niveau de l'Assemblée du Comté

District : 2 députés comtois élus (un homme et une femme)

1 député comtois délégué par les autorités traditionnelles

Commune fédérée (2 arrond):

1 député comtois élu/ arrond. (Soit 2/commune -un homme et une femme)

1 député comtois délégué par les autorités traditionnelles /commune

De la représentation au niveau de l'Assemblée de la ville-comté / par arrondissement :

6 députés comtois élus (4 hommes et deux femmes)

2 députés comtois délégués par les autorités traditionnelles

Comté Nabemba

Gouvernement : Ouesso
Assemblée du Comté : Owando
Ebongo : Impfondo

| | | | |
|-------------------|--------|------------------|----------|
| Provinces | Sangha | Cuvette centrale | Likouala |
| Districts | 5 | 9 | 7 |
| Communes fédérées | 3 | | |

(72 députés comtois)

Comté Amaya

Gouvernement : Djambala
Assemblée du Comté : Sibiti
Ebongo : Ewo

| | | | |
|-------------------|----------|----------|---------------|
| Provinces | Plateaux | Lékoumou | Cuvette-Ouest |
| Districts | 11 | 5 | 6 |
| Communes fédérées | 3 | | |

(75 députés comtois)

Comté Loufoulakari

Gouvernement : Madingou
Assemblée du Comté : Kinkala
Ebongo : Mouyondzi

| | | |
|-------------------|---------|------|
| Provinces | Bouenza | Pool |
| Districts | 10 | 13 |
| Communes fédérées | 3 | |

(78 députés comtois)

Comté Mayombe

Gouvernement : Dolisie
Assemblée du Comté : Mossendjo
Ebongo : Hinda

| | | |
|-----------|-------|---------|
| Provinces | Niari | Kouilou |
| Districts | 14 | 6 |

Communes fédérées 3

(69 députés comtois)

Comté urbain de Brazzaville

8 arrondissements (64 députés comtois)

Comté urbain de Pointe-Noire

5 arrondissements (40 députés comtois)

B. Le gouvernorat

Il est dirigé par un gouverneur élu par l'assemblée comtoise et comprend 6 ministres comtois dont 4 hommes et, deux femmes au minimum.

Composition du gouvernorat :

- Gouverneur
- Économie et finances
- Travaux et urbanisme
- Éducation, sports et culture, porte-parole du gouvernement
- Agriculture et environnement
- Santé et affaires sociales
- Ressources humaines

Fonctionnement et responsabilité du gouvernorat

Le fonctionnement et la responsabilité du gouvernorat suivent les mêmes procédures que celles déterminées pour le gouvernement fédéral. Cependant, le Mwé et le gouvernement fédéral disposent sur le gouvernorat d'un pouvoir d'orientation général, et, d'un pouvoir de direction et contrôle sur les matières relevant exclusivement de la compétence fédérale.

C. Des communes d'équilibre (Nkayi, Mindouli, Gamboma, Mossaka, Lékéty, Divénié, Madingou Kayes, Bétou)

Cinq objectifs nodaux leur sont assignés :

1. Créer un nouveau cadre de vie citadine moderne, propre et agréable ;
2. Approfondir le système "Mbongui citoyen" tant au niveau des quartiers que des arrondissements (démocratie directe) ;
3. Mettre en place et développer une économie moderne (non informelle), dynamique, informatisée et ouverte sur le marché international ;
4. Devenir de véritables plateformes d'élaboration, d'exécution et de suivi de la culture nationale, synthèse et métissage de toutes les cultures ethniques ;

5. Utiliser au maximum des sources d'énergie renouvelables et se préoccuper de leur environnement.

D. Du statut spécifique de la ville Biayenda

La ville Biayenda, Cœur fédéral du Mbongui Congo, dispose d'un statut spécifique.

Du gouvernement de la ville

Biayenda est gouvernée par un Grand Conseil qui a rang et prérogative d'un gouvernement fédéré. Il est composé de sept Kulutu, choisis comme suit :

- le Mpomba par MFumu A Congo
- deux (un homme et une femme) par le cercle des Mwénés du Mbongui A Congo
- un par le cercle des Conseillers du Mbongui A Congo
- trois (un homme et deux femmes) par le gouvernement fédéral

Leur mandat dure cinq ans. Ils sont formellement nommés par le Mwé. Le Mpomba qui préside le Grand Conseil, dirige l'exécutif de la ville. Il précise les fonctions de chaque Kulutu. Les Kulutus dirigent entre autres les arrondissements de la ville. Ils peuvent être révoqués pour incompétence, détournement des fonds et biens publics, immoralité manifeste, mise en examen pénal par le Mwé après consultation de l'organe-source.

Du développement de la ville

La ville Biayenda est le miroir du Mbongui Congo. Une attention toute particulière doit lui être accordée ; des efforts devront être consentis pour qu'elle soit et demeure une ville écologique, solidaire et moderne de premier ordre. Nous nous désolons très souvent de l'anarchie qui prévaut dans nos villes congolaises. La ville Biayenda devra rigoureusement répondre :

- à un plan accordant une place de choix aux terrains fédéraux et aux espaces verts ;
- un plan architectural moderne ;
- un plan d'assainissement constamment revu en fonction de l'agrandissement de la ville ;
- Des transports en commun sans pollution (métro et autres) s'y développeront au détriment ou même à l'exclusion des moyens individuels de transport.

La ville Biayenda est le siège des institutions fédérales. Il s'agira alors de développer les capacités hôtelières, d'organiser l'art, la créativité artistique et sportive, non pas de laisser prospérer l'habitat individuel désordonné. Il n'y aura aucun quartier d'habitation de masse.

De la vie dans la ville

La ville Biayenda est le Cœur fédéral du Mbongui Congo. Elle doit jouir de la paix ; Son cadre et son fonctionnement favorisent la réconciliation et l'unité de tous les congolais. A cette fin, sept principes président à sa vie sociale :

- La ville Biayenda vit et se développe en dehors des luttes partisans et syndicales. Tout activisme politique et/ou syndical (marche, meeting et rassemblement politiques ou syndicaux) y est interdit. Aucun siège d'association politique ou de syndicat, ni aucune représentation ne sont autorisés à s'installer sur sa zone géographique.
- La ville Biayenda ne peut héberger que les Eglises du Conseil œcuménique afin d'assurer la sérénité en cette matière.
- Toutes les activités spécifiques de bar dancing, de boîte de nuit y sont prohibées. Sont strictement proscrits les vendeurs de rue, les vendeuses de charme, les nuisances sonores et autres.
- Excepté un hélicoptère, la ville Biayenda ne peut héberger dans ses limites géographiques aucun aéroport. Son survol par tout avion est strictement limité.
- La ville Biayenda ne peut héberger aucune garnison militaire excepté le casernement pour des raisons de proximité de la garde prétorienne. Aucun autre soldat en tenue de combat ne peut y circuler sauf autorisation spéciale et limitée accordée par le Mpomba de la ville.
- L'énergie alimentant prioritairement cette ville, ses structures et moyens (alimentation en électricité et en eau, transports publics et privés etc.) doit être renouvelable et écologique.
- La ville Biayenda doit se singulariser par son plan aéré et ses espaces verts. Elle est ainsi comme le modèle de la nouvelle civilisation Mbongui.

Annexe 4

Des organes de la planification économique

Dans le système Mbongui, l'économie doit essentiellement satisfaire les besoins des peuples. La définition de ces besoins et la planification de leur satisfaction sont soustraites de l'arbitrage exclusif et plutôt partisan des organes exécutifs, en l'occurrence les organes gouvernementaux. La charge de cette définition revient désormais aux peuples eux-mêmes, à travers le Likélemba au niveau fédéral, et les Ebongos au niveau fédéré. Les mêmes organes assument, à chaque niveau respectif, les fonctions de conseil économique et social.

Au niveau fédéral : le Likélemba

Composition :

Représentants du gouvernement fédéral : 10 (7 hommes et 3 femmes minimum)

Représentants de l'assemblée fédérale : 10 (5 hommes et 5 femmes)

Représentants des chambres professionnelles : 20 (12 hommes et 8 femmes minimum)

Représentants des ébongos : 24 à raison de 4/comté (2 hommes et 2 femmes)

Total : 64

Rôle et pouvoirs

Le Likélemba élabore avec la collaboration des services de l'État et adopte le programme économique fédéral de 5 ans. Il révisé celui-ci tous les deux ans en fonction de l'évolution des données nationales et internationales. Ce programme est exécuté par le gouvernement fédéral, qui porte la responsabilité politique de son exécution.

En outre, le Likélemba joue le rôle d'assemblée consultative en matière économique et sociale auprès des pouvoirs publics. Il peut, ainsi, être saisi, soit de sa propre initiative, soit par le Mwé ou le Président de l'Assemblée fédérale, de tout problème à caractère économique et social intéressant le Mbongui Congo.

Le Likélemba est consulté sur les projets de traités ou d'accords internationaux, les projets de loi ainsi que les projets de décrets en raison de leur caractère économique et social.

Au niveau comtois: Ebongos

Composition

Représentants du gouvernement :

5 (3 hommes et 2 femmes minimum)

Représentants de l'assemblée comtoise :

5 idem

Représentants de chambres professionnelles :

12 (8 hommes et quatre femmes minimum)

Représentants des associations de développement :

12 (6 hommes et 6 femmes)

Représentants des Mbonguis de province :

12 idem

Total : 46

Rôle et pouvoirs

Le rôle et les pouvoirs des Ebongos sont, au niveau de chaque comté, similaires à ceux du Likélemba, excepté dans les matières hors compétence fédérée.

Annexe 5

Le Mbongui citoyen

La démarche "Mbongui citoyen" vise à mettre en œuvre la démocratie directe au niveau de la base du Mbongui Congo, par l'exercice du processus de « la parole africaine ».

C'est l'assemblée des habitants d'une localité ou d'un territoire qui se réunit pour discuter des problèmes locaux, fait des recommandations aux autorités administratives et/ou adopte des solutions appropriées.

Le Mbongui citoyen dispose, en outre, du pouvoir de déclencher la votation citoyenne sur les sujets relatifs au district, à la commune d'équilibre ou à la province.

Le Mbongui de la province ou de la commune d'équilibre jouit du droit d'introduire, auprès de l'Assemblée comtoise, des propositions de délibérations.

Composition des Mbonguis citoyens

Le Mbongui citoyen du village comprend les femmes et les hommes habitant la localité. Les enfants mineurs peuvent y assister sans participer activement ; ceci constitue pour eux une école de vie. Les étrangers au village assistent au Mbongui citoyen, peuvent émettre des avis sur les sujets en débat ; cependant, ils ne participent à aucun vote.

Les Mbonguis citoyens de district, de province, de quartier, d'arrondissement et de commune d'équilibre réunissent les délégués de leurs organes de base à savoir :

les délégués des Mbonguis de village pour le district,
les délégués des Mbonguis de district pour la province,
les délégués des Mbonguis de quartier pour les arrondissements,
les délégués des Mbonguis des arrondissements pour les communes d'équilibre.

Les délégués sont choisis au cours de chaque session. Chacune des délégations se compose paritairement des femmes et des hommes.

Pouvoirs

Tout Mbongui citoyen examine les questions portées à son ordre du jour par les populations. Il fait des recommandations aux autorités administratives de la circonscription.

Le Mbongui du village élit, pour un mandat de deux ans renouvelable, le bureau du village composé paritairement de deux femmes et deux hommes. Sous l'autorité du chef traditionnel, chef du village, le bureau coordonne les activités du village.

Les Mbonguis des quartiers communaux (villes comté et communes d'équilibre) élisent leur chef de quartier pour un mandat de trois ans renouvelable. Le Mbongui de la commune d'équilibre et ceux de ses arrondissements émettent leurs avis sur le choix de leur maire respectif. Leurs avis lient l'autorité de tutelle. Il en est de même de la nomination de l'administrateur du district.

Les Mbonguis des villages se réunissent tous les trimestres, tandis que ceux du district, de la commune et de la région se retrouvent une fois le semestre. Tout Mbongui citoyen peut décider de s'engager dans la construction d'une structure sociale ou d'intérêt public ; il doit, avant travaux, informer l'autorité administrative et obtenir les autorisations nécessaires.

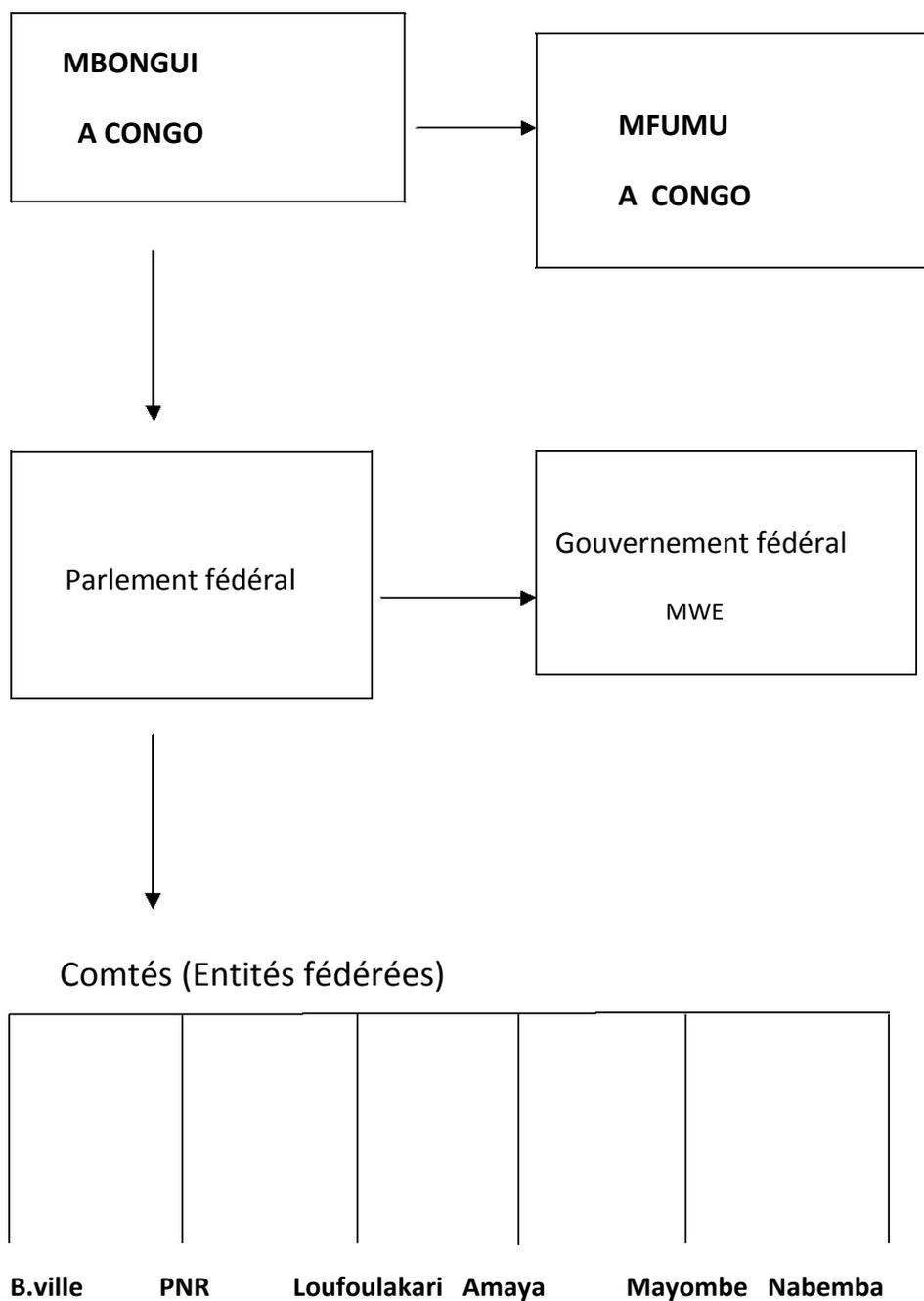
Les Mbonguis du district, de la commune d'équilibre et de la province peuvent déclencher la votation citoyenne sur un sujet uniquement d'intérêt local. Les résultats de la votation citoyenne s'imposent à tous les habitants et aux autorités de la contrée concernée, et, sont en conséquence exécutoires. Une loi déterminera les conditions d'exercice de la votation citoyenne.

Les Mbonguis de la province et de la commune d'équilibre jouissent du droit d'introduire auprès des Assemblées comtoises des propositions de délibérations uniquement d'intérêt local.

Annexe 6

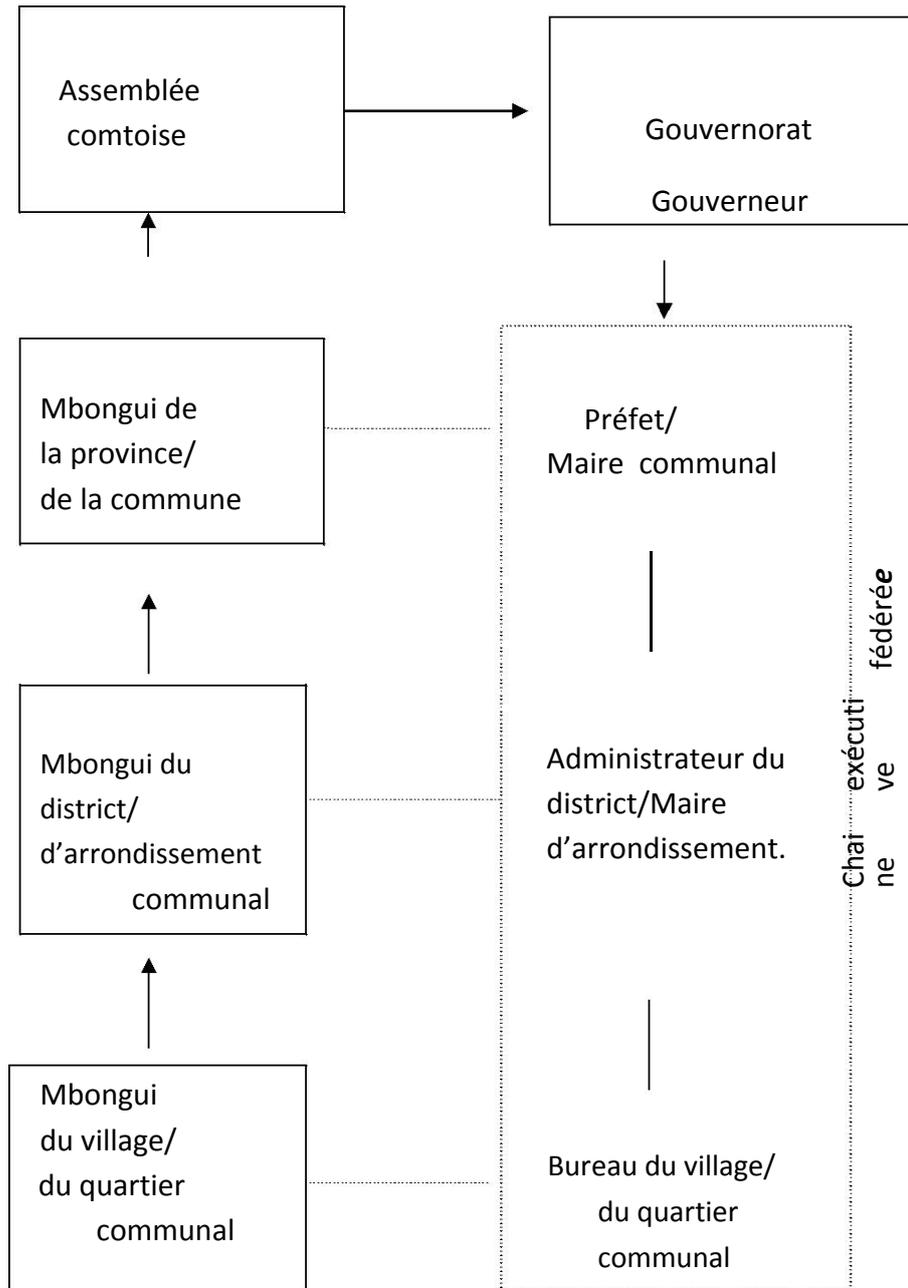
Schéma de l'organisation des Institutions

1. Institutions fédérales



2. Institutions fédérées

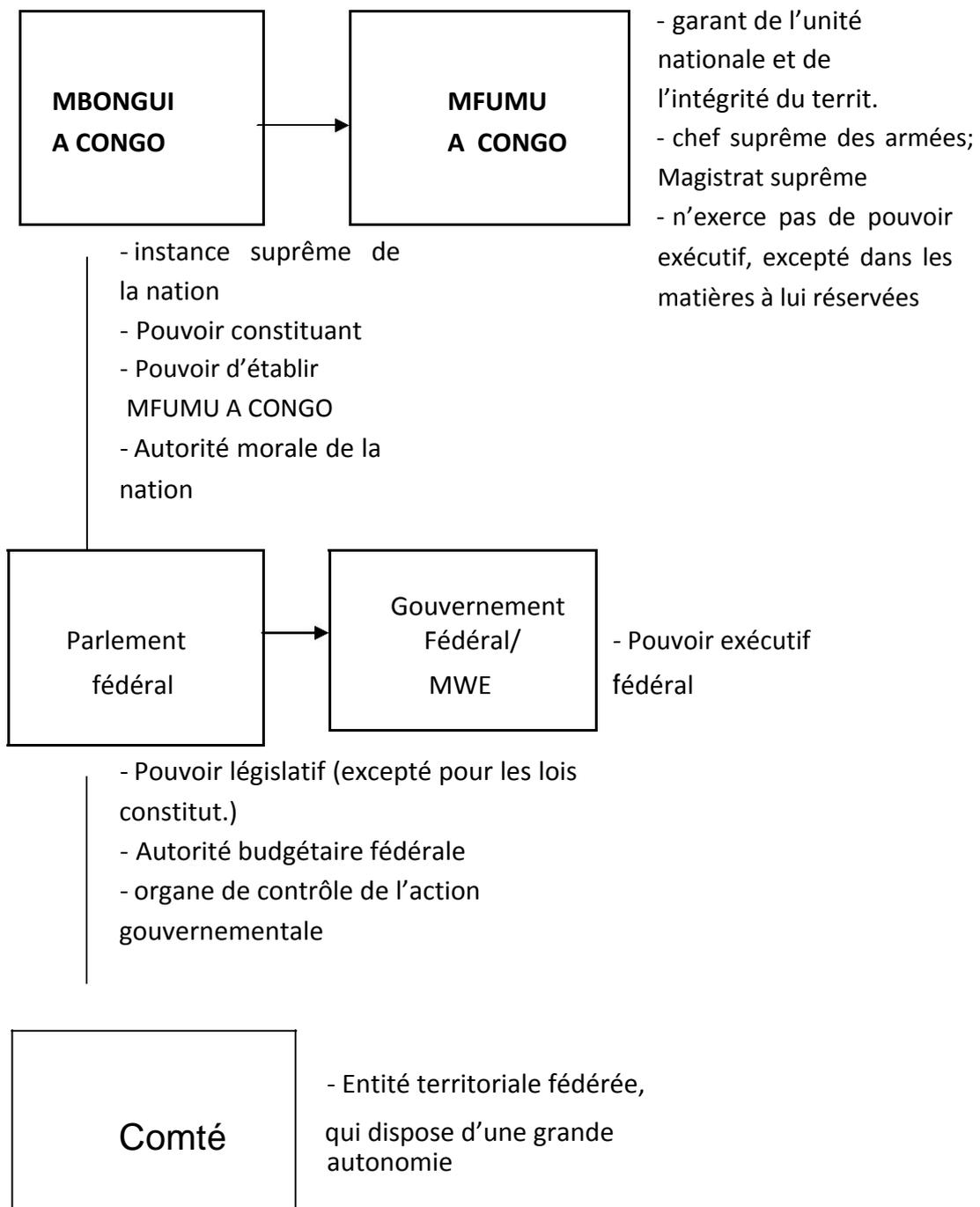
Entité territoriale fédérée : le Comté



Annexe 7

Schémas de l'articulation des pouvoirs des institutions

3. Institutions fédérales



4. Institutions fédérées du comté

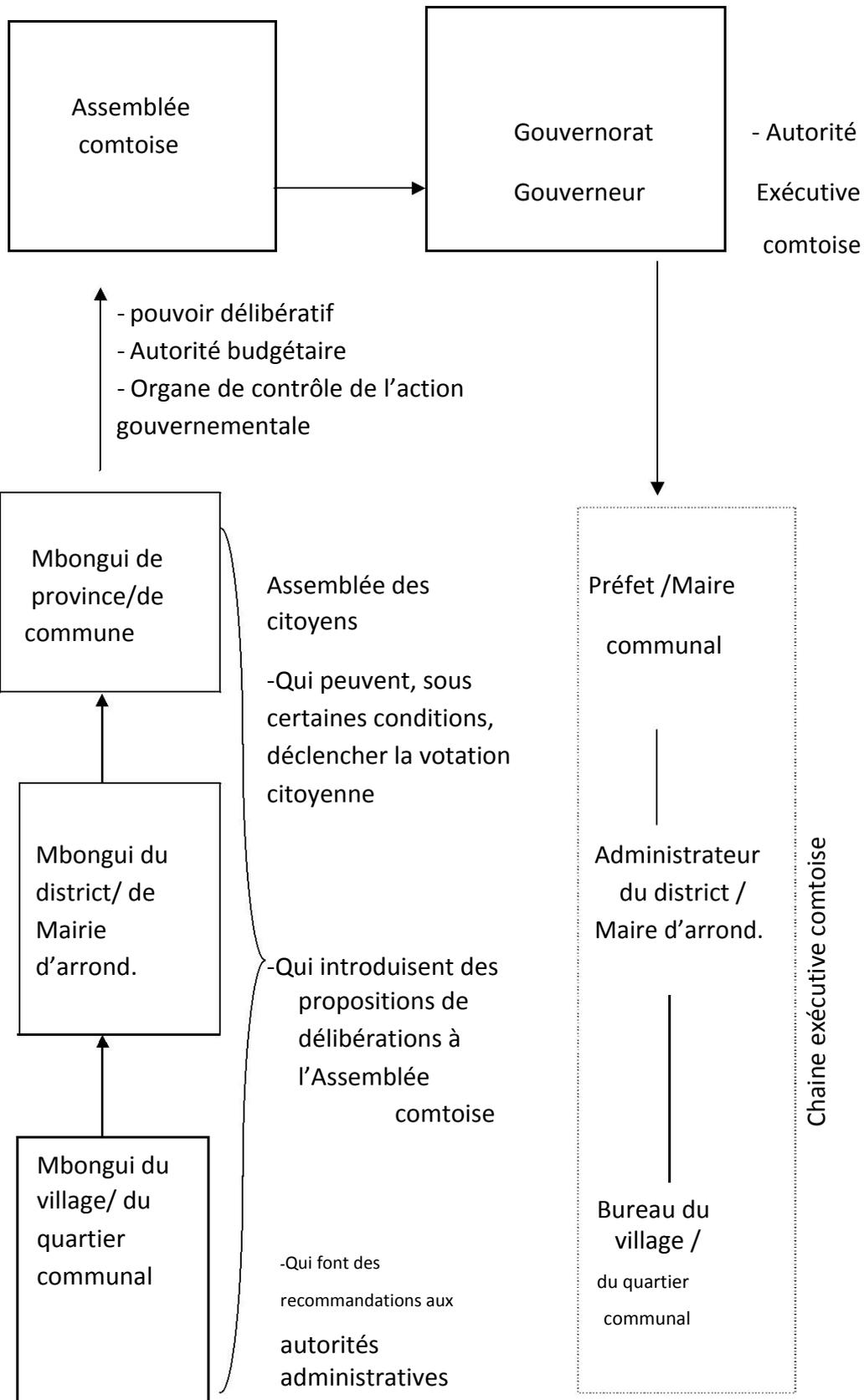


Table des matières

| | |
|--|----|
| Lexique du Mbongui ----- | 3 |
| Introduction ----- | 5 |
| I. Le système Mbongui ----- | 8 |
| I.1. Le Code de l'Alliance ----- | 11 |
| I.2. Le Pacte de la Nation congolaise : Le Code de l'Alliance ----- | 15 |
| a. De l'organisation de l'espace territorial | |
| b. De l'organisation de l'espace politique | |
| II. Le fédéralisme congolais ----- | 19 |
| II.1. L'Expression de l'Unité, de la diversité et de la responsabilité -- | 19 |
| a. Le Mbongui A Congo | |
| b. Mfumu A Congo | |
| c. Des différents pouvoirs au niveau fédéral et au niveau fédéré | |
| d. De la libre administration et de l'autonomie de gestion des entités fédérées | |
| II.2. Le régime politique Mbongui ----- | 27 |
| a. Les obstacles de la démocratie au Congo | |
| b. Le Mbongui | |
| c. L'expression organisationnelle du Mbongui | |
| II.3. Du Processus de la mise en œuvre du fédéralisme congolais ----- | 31 |
| a. Purification et réconciliation de la Nation | |
| b. Le renouveau du Congo | |
| II.4. Des coûts consécutifs à la mise en place et au fonctionnement des institutions fédérales et fédérées ----- | 34 |

| | |
|---|----|
| III. Le Mbongui économique ----- | 37 |
| III.1. La participation des peuples dans la détermination des objectifs et plans économiques ----- | 38 |
| III.2. La transparence dans la gestion de la chose et de l'intérêt publics ----- | 40 |
| a. En matière de budget et de charges | |
| b. En matière de ressources | |
| c. Concernant le trésor public | |
| d. En matière du domaine public | |
| e. En matière économique | |
| f. Des ressources spécifiques | |
| III.3. La solidarité des peuples dans le travail et la redistribution du produit national ----- | 48 |
| a. L'équité et la responsabilité publique | |
| b. Solidarité avec la jeunesse et le monde entrepreneurial | |
| c. Solidarité avec le monde agricole | |
| d. Solidarité envers la famille congolaise | |
| e. Relever le niveau de vie du congolais | |
| Education | |
| Urbanisme et habitat | |
| Santé | |
| Culture, arts et sports | |
| III.4. La qualité du Service : " La Qualité Plus " ----- | 64 |
| a. Organiser l'espace travail | |
| b. Développer le bomotu de chacun | |
| c. Inciter au travail innovateur | |
| III.5. L'exercice de la libre entreprise ----- | 69 |
| a. Mesures de soutien à l'exercice de la libre entreprise | |
| b. Du développement industriel | |
| III.6. L'occupation rationnelle de l'espace Congo ----- | 71 |
| a. Du programme stratégique et de la réforme du système de gestion de l'investissement public | |
| b. Les nouvelles options en matière de transport | |
| c. L'approfondissement des efforts en matière d'énergie et de l'eau | |



Email : fondation.pronovis@gmail.com

REPUBLIQUE DU CONGO

Nom du document : Le Mbongui.docx
Répertoire : J:
Modèle : C:\Users\WWW\AppData\Roaming\Microsoft\Templates\Normal.do
tm
Titre :
Sujet :
Auteur : user
Mots clés :
Commentaires :
Date de création : 12/03/2014 16:52:00
N° de révision : 695
Dernier enregistr. le : 30/01/2015 09:12:00
Dernier enregistrement par : WWW
Temps total d'édition : 2 146 Minutes
Dernière impression sur : 23/03/2015 15:00:00
Tel qu'à la dernière impression
Nombre de pages : 127
Nombre de mots : 36 552 (approx.)
Nombre de caractères : 201 042 (approx.)